



GRAND SITE

« PUY MARY-VOLCAN DU CANTAL »

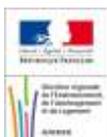


CANDIDATURE AU LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »



DOSSIER PORTÉ PAR
LE SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY

L'Opération Grand Site « Puy Mary-Volcan du Cantal » est soutenue financièrement par :



Mai 2012

Le Grand Site du « Puy Mary-Volcan du Cantal »,
membre fondateur du **Réseau des Grands Sites de France**

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

« Chaque lieu doit être aménagé dans le respect de son génie. Ce génie ne réside ni dans la physicalité du lieu (il n'y a pas d'âme ni de divinité dans le sol) ni dans le biotope en tant que tel, mais dans la relation écouménale d'êtres humains avec le lieu physique et avec le biotope »

Augustin BERQUE, géographe



SOMMAIRE

<i>DÉCLARATION D'INTENTION</i>	P.6
--------------------------------	-----

VOLET I - LA PRÉSENTATION DU GRAND SITE DU PUY MARY

I.1. Les caractéristiques du Site	P.9
I.1.1 - Un capital naturel et paysager d'exception	
I.1.2 - Une richesse naturelle fragile et menacée	
I.2. L'Opération Grand Site	P.17
I.2.1 - Les problématiques du site	
I.2.2 - La genèse du projet	
I.2.3 - Le périmètre du Grand Site	
I.3. Le projet du Grand Site	P.23
I.3.1 - Les objectifs	
I.3.2 - Le programme d'actions	

VOLET II - LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'O.G.S.

II.1. La mise en valeur et la préservation des paysages du Grand Site	P.27
II.2. Les aménagements touristiques	P.32
II.3. Le soutien au développement économique du Massif	P.33
II.4. L'organisation et le développement de la découverte	P.34

VOLET III - LE PROJET DE PRÉSERVATION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU GRAND SITE POUR LES SIX ANNÉES À VENIR

III.1. La mise en valeur du paysage et la gestion durable	P.46
III.1.1 - La réhabilitation paysagère du Pas de Peyrol	
III.1.2 - La requalification paysagère et architecturale du col d'Eylac	
III.1.3 - Les plans de paysage sur les autres cols	
III.1.4 - Les enjeux de conservation et les objectifs de gestion sur le Site Natura 2000 Massif Cantalien (2012/2016)	
III.1.5 - Les autres actions structurantes 2012/2017	
III.2. L'organisation et le développement de la découverte	P.54
III.2.1 - Le Réseau des Maisons de Site	
III.2.2 - Le Transport-Découverte	
III.2.3 - Les autres actions structurantes 2012/2017	
III.3. La redynamisation économique	P.60
III.3.1 - La Charte Européenne du Tourisme Durable (volet II)	
III.3.2 - La poursuite du programme d'actions pédagogiques	
III.3.3 - Le développement de produits d'accueil et d'animations	
III.3.4 - Les éditions de documentations de promotion	
III.3.5 - Les autres actions structurantes 2012/2017	

VOLET IV - LES MOYENS ET LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE P.65

IV.1. Le Syndicat Mixte du Puy Mary, structure gestionnaire du Grand Site P.65

- IV.1.1 - La structure gestionnaire
- IV.1.2 - Les missions de l'équipe technique
- IV.1.3 - Une gestion partenariale du Site

VOLET V – LES MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI P.70

V.1. Les indicateurs d'évaluation et de suivi P.70

- V.1.1 - Le bilan à mi-parcours
- V.1.2 - L'évaluation
- V.1.3 - L'observatoire du paysage
- V.1.4 - L'observatoire des publics

V.2. Le mode de concertation et d'information du public P.75

- V.2.1 - Les réunions et rencontres publiques
- V.2.2 - La lettre d'information « L'Echo du Volcan »
- V.2.3 - Le Site Internet
- V.2.4 - Les animations et expositions
- V.2.5 - Les livrets pédagogiques
- V.2.6 - Les conférences, communiqués et revue de presse
- V.2.7 - La communication spécifique au label « Grand Site de France »

CONCLUSION P.79

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOSSIER P.81

ANNEXES P.83

Annexe N°1 : Délibération du Syndicat Mixte du Puy Mary pour la création du Comité de suivi de l'O.G.S

Annexe N°2 : Etude de fréquentation routière sur le Grand Site (2001)

Annexe N°3 : Sommaire du Programme d'actions détaillé / Objectif 2010

Annexe N°4 : Organigramme de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Puy Mary

Annexe N°5 : Carte des projets réalisés sur le Grand Site du Puy Mary

Annexe N°6 : Délibération du SMPM pour la candidature au label « Grand Site de France »

Annexe N°7 : Etude de faisabilité d'un système de transport collectif (synthèse)

Annexe N°8 : Articles de journaux sur le début de l'O.G.S.

DÉCLARATION D'INTENTION

Le Grand Site du Puy Mary est situé au cœur du Massif Cantalien, le plus grand volcan d'Europe (2700 km²). Plus ancien des géants d'Auvergne, ce volcan offre néanmoins une perception humaine, et suscite aujourd'hui l'émerveillement et le bonheur des curieux qui l'approchent.

En sommeil depuis des millions d'années, ce volcan à l'histoire tumultueuse, érodé par les glaciers, s'est laissé façonner par l'activité humaine. Cette dernière, respectueuse, à dominante agro-pastorale, a su au fil des temps s'adapter aux caractéristiques naturelles de ce Massif, en s'attachant à vivre de ce territoire, sans remettre en cause ses qualités, ses richesses et leur pérennité.

C'est tout particulièrement cette harmonie qui se dégage de ces panoramas, juste équilibre entre l'homme et la nature, que l'on ressent lors d'une toute première visite du site ou que l'on soit, comme nous, des habitants ou habitués du lieu.

Mais les voies d'accès terreuses, empruntées par les chars à bœufs, charrettes, chevaux ou par les tous premiers véhicules motorisés, sont devenues après un demi-siècle d'efforts, des routes à part entière. Elles relient enfin les hommes et désenclavent les vallées, même si le manteau neigeux interrompt aujourd'hui encore les échanges durant près de six mois.

L'ère touristique a su profiter de ces routes sinueuses pour faire partager cette atmosphère incomparable du Massif à de nouveaux visiteurs, faisant du Puy Mary un site incontournable parmi les paysages d'exception en France.

Le classement en 1985 de 8 535 ha de crêtes et sommets a permis d'engager la protection du Site, mais lui seul ne pouvait freiner l'impact grandissant des 475 000 visiteurs que le site accueille de mai à octobre au col du Pas de Peyrol, au pied du Puy Mary. Au début des années 90, enjeux économiques et tensions sectorielles avaient par ailleurs fait naître un individualisme local immobilisant le territoire en termes d'actions de valorisation et de préservation. Ce territoire, devenu merveille naturelle trop convoitée, se devait d'être approprié localement en terme de préservation et de s'inscrire dans une dynamique locale d'avenir, porteuse et durable.

A l'aube des années 2000, les habitants, acteurs locaux, associations et élus que nous sommes, avons pris conscience de la sur-fréquentation du Grand Site et de l'urgence de préserver ce lieu. Non sans effort de concertation, de communication et d'échanges, la préservation de "notre monument", sa valorisation et sa gestion durable étaient alors en marche.

La mise en place de l'Opération Grand Site (O.G.S.) était la 1^{ère} réponse à ces constats en 1999, rapidement suivie par la création du Syndicat Mixte du Puy Mary, structure gestionnaire du Grand Site et partenaire de l'Etat dans la mise en œuvre de cette politique sur ses 13 communes. La mise en valeur des paysages du Grand Site, l'organisation de sa découverte et son animation, la redynamisation économique et la gestion durable du Massif constituent les grandes lignes de notre stratégie, autour d'actions concrètes établies et visibles aujourd'hui.

Les membres du Syndicat Mixte du Puy Mary mesurent à leur juste valeur les défis, enjeux et opportunités qui s'offrent au territoire. Bien au-delà du site classé, ce sont des vallées entières qui ont intégré les notions de préservation, de mise en valeur et de développement

durable portées par l'O.G.S. afin de conjuguer reconquête démographique, redynamisation territoriale et préservation d'un patrimoine national unique.

Le Grand Site du Puy Mary porte haut et fort les couleurs d'un Site qui a atteint sa maturité et poursuit avec sérénité des objectifs partagés localement. Toutes ces actions et volontés qui façonnent le Puy Mary depuis plus de 10 ans conduisent aujourd'hui le Syndicat Mixte à solliciter le label « Grand Site de France ».

Cette labellisation espérée, marque d'excellence suprême, sera une reconnaissance concrète aux efforts, projets et démarches engagés depuis le début de l'Opération Grand Site par les acteurs et partenaires du Grand Site, qu'il s'agisse des élus, des socio-professionnels, des associations, des habitants ou encore de la structure gestionnaire, lien entre toutes ces volontés et ces énergies.

Fruit d'un engagement collectif moteur pour le territoire, ce label constituera surtout pour nous une responsabilité, que nous souhaitons assumer aujourd'hui et demain, d'une gestion raisonnée et durable du Grand Site, dans l'unique objectif d'une sauvegarde pérenne de cette montagne fragile et majestueuse, fierté de tous les Cantaliens.

Bernard Delcros

Président du Syndicat Mixte du Puy Mary





VOLET I

LA PRÉSENTATION DU GRAND SITE DU PUY MARY





LA PRÉSENTATION DU GRAND SITE DU PUY MARY



I.1. Les caractéristiques du Site

I.1.1 - Un capital naturel et paysager d'exception

Situé dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA), au cœur des Monts du Cantal et du plus grand volcan d'Europe, le Massif du Puy Mary peut sembler être, a priori, une poussée de magma comme tant d'autres au milieu d'un immense strato-volcan. Ce qui en fait un site exceptionnel et de notoriété nationale, tient peut-être au fait que les glaciers ont creusé, tout autour, des vallées accessibles à l'homme, propices à l'activité agricole et à la construction d'axes routiers.



Ces terres d'estives, égayées par des troupeaux de vaches Salers, dévoilent l'empreinte de l'homme, l'ancrage économique et culturel d'un pays authentique, dont les traditions et les savoir-faire montagnards (transhumance, fabrication du fromage de Cantal, gastronomie, taille de la pierre volcanique...) sont restés vivants.

Mais le Grand Site, c'est avant tout une **nature riche et préservée** : toutes les fleurs de la montagne s'offrent au regard, noyées dans un tapis flamboyant de luminosité et de parfums : Grande gentiane jaune, Lys martagon, Anémone pulsatile... S'y réfugient également de mystérieuses petites plantes carnivores (la Drosera et la Grassette) ou encore des espèces témoins des époques glaciaires, jalousement cachées dans les crêtes rocheuses.



Drosera rotundifolia



Narcisse



Trollé d'Europe



Aconit napel



Digitale pourpre

Fleurons de la faune montagnarde, le chamois, le mouflon et la marmotte se hasardent d'éboulis rocheux en pelouses et landes à myrtilles.



Marmotte

Chamois

Milan royal

Cerf

Mouflon

La partie la plus riche du Massif, classée pour ses caractéristiques paysagères est également intégrée au **réseau Natura 2000** (réseau communautaire de sites naturels).

❖ Un Massif reconnu pour la beauté de ses paysages

Au centre de ce vaste Massif, l'emblématique pyramide du Puy Mary (1 787 m) domine fièrement puys, dômes, éperons rocheux qui composent le plus grand volcan d'Europe (2 700 km²) qui surgit il y a 13 millions d'années pour s'endormir il y a environ 2 millions d'années.

Remodelé par les eaux et les glaces, le panorama né de cette surprenante érosion surprend les visiteurs, notamment au Puy Mary où **sept vallées glaciaires rayonnent en étoile autour du sommet.**

La pyramide du Puy Mary et ses vallées disposées en étoile

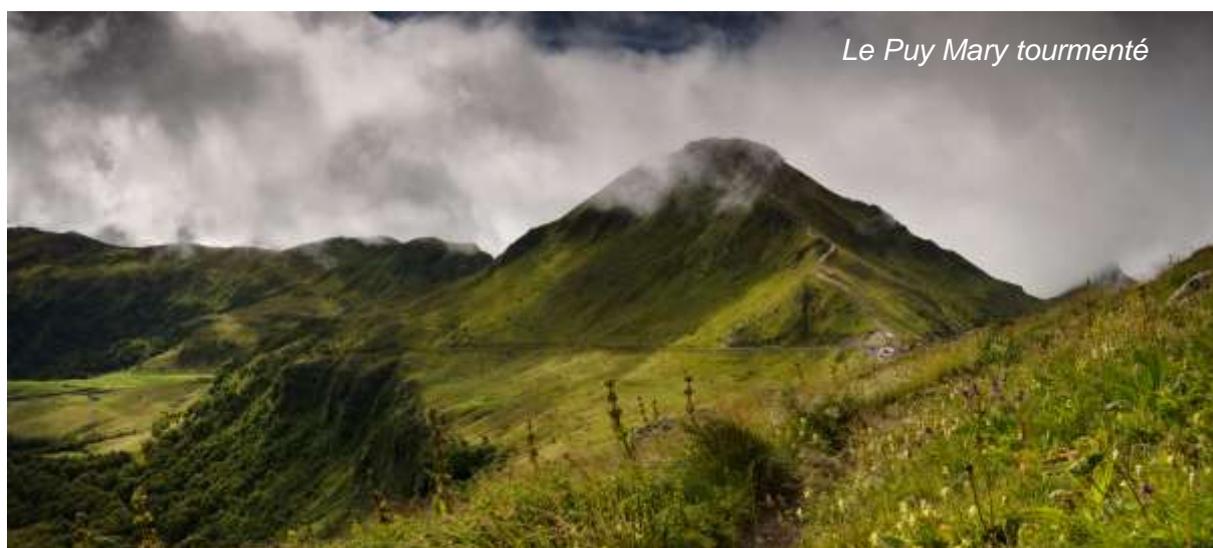


Couleurs d'automne

Lumière déclinante de fin d'été



Le Puy Mary tourmenté



Ce sont ces paysages exceptionnels qui ont conduit à une première mesure de protection affectant uniquement le Puy Mary et le Pas de Peyrol via l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites le 6 mai 1964. Il est vite apparu que cette mesure était inadaptée, tant par son étendue que par l'insuffisance des restrictions imposées.

En effet, des constructions incongrues édifiées dans les années 70 sur certains cols et la possibilité d'en voir émerger de nouvelles suite au plan de désenclavement routier du Massif Central, ont incité la Direction Régionale de l'Environnement Auvergne (DIREN), (actuellement DREAL), à étendre et à renforcer les mesures de protection du Massif. Cette initiative a été appuyée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine - SDAP 15 - (actuellement STAP).



Un projet de classement voit donc le jour à la fin des années 70 et c'est le **23 octobre 1985** que **8 535 ha des « Monts du Cantal »**, soit un territoire bien plus large qu'à l'origine, englobant les crêtes allant du Puy Violent au Puy de Seycheuse et du Suc Gros au Puy de l'Usclade, **sont reconnus en tant que site classé** en application de l'article L 341-1 du Code de l'environnement (*ancienne loi du 2 mai 1930*).

❖ Natura 2000, symbole de préservation du Massif du Puy Mary

Depuis 1997, le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, membre du Syndicat Mixte du Puy Mary et opérateur pour le site du Massif Cantalien, met en œuvre une politique de protection des habitats et des espèces d'intérêt européen dans un souci de conciliation des usages et de contractualisation. Le site Natura 2000 Massif Cantalien fait partie des 37 premiers sites pilotes français.



D'une superficie de 6 116 hectares, le site Natura 2000 du Massif Cantalien englobe un ensemble de crêtes et de sommets :

- d'une part autour du Puy Mary (secteur ouest),
- d'autre part autour du Plomb du Cantal (secteur est – hors périmètre du Grand Site).

La partie ouest concernant le Grand Site du Puy Mary s'étend sur 3000 ha environ soit la moitié de la superficie du site Natura 2000. C'est dire l'intérêt présenté par les milieux qu'abrite le site pour les naturalistes.

Dix-sept habitats dits d'intérêt communautaire ont été identifiés sur le site autour du Puy Mary.

Au chapitre de la faune, les populations de chamois, de cerfs et de chevreuils introduites à partir des années 1955, font l'objet de plans de chasse gérés par la Fédération Départementale des Chasseurs en liaison directe avec le PNRVA.

Le territoire est également propice à l'observation d'oiseaux spectaculaires qui survolent le Site pour s'y nourrir (Milans noir et royal, Circaète Jean-Le-Blanc, Faucon Pèlerin...) ou qui le traverse au cours de leurs migrations (Cigogne Noire, Busard des roseaux...).



Milan Royal

Le Site Natura 2000 est un site riche d'un patrimoine naturel exceptionnel avec 21 habitats d'intérêt communautaire dont trois prioritaires qui recouvrent une superficie de 5 380 ha soit **88% de la surface du site Natura 2000 Massif Cantalien**.

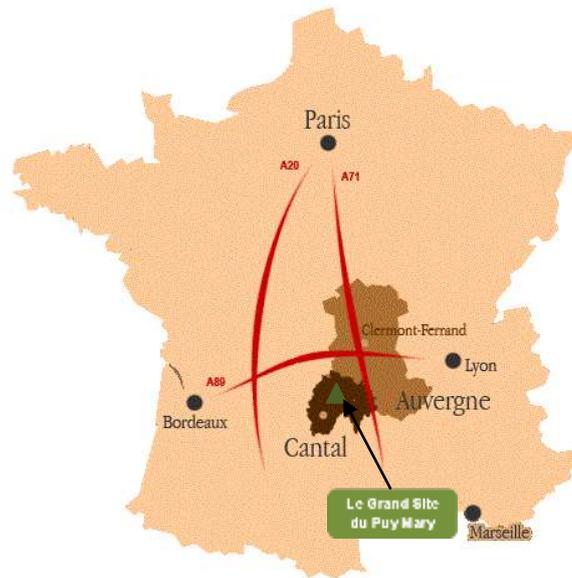
Pour conserver la richesse de ces milieux, plusieurs enjeux de préservation et de maintien des habitats ont donc été identifiés :

- L'enjeu majeur de ce site est l'activité agricole qui est prépondérante. Ainsi, la poursuite du pastoralisme, garant de la diversité des habitats et de l'attractivité des paysages, est indispensable et doit être encouragée ;
- Le deuxième enjeu concerne la préservation des zones humides et zones de sourcins en tête de bassin versant, des nombreux cours d'eau qui partent en étoile à partir du Massif Cantalien ;
- Le troisième enjeu concerne la forêt diversifiée et riche d'un patrimoine naturel lié au gradient d'altitude ;
- Le quatrième enjeu, tout aussi important, est lié à la fréquentation du site et aux activités de pleine nature qu'il convient de concilier avec les objectifs de préservation du milieu et de ses richesses.



Pêche à la mouche dans la Santoire

Le Grand Site du Puy Mary - Localisation



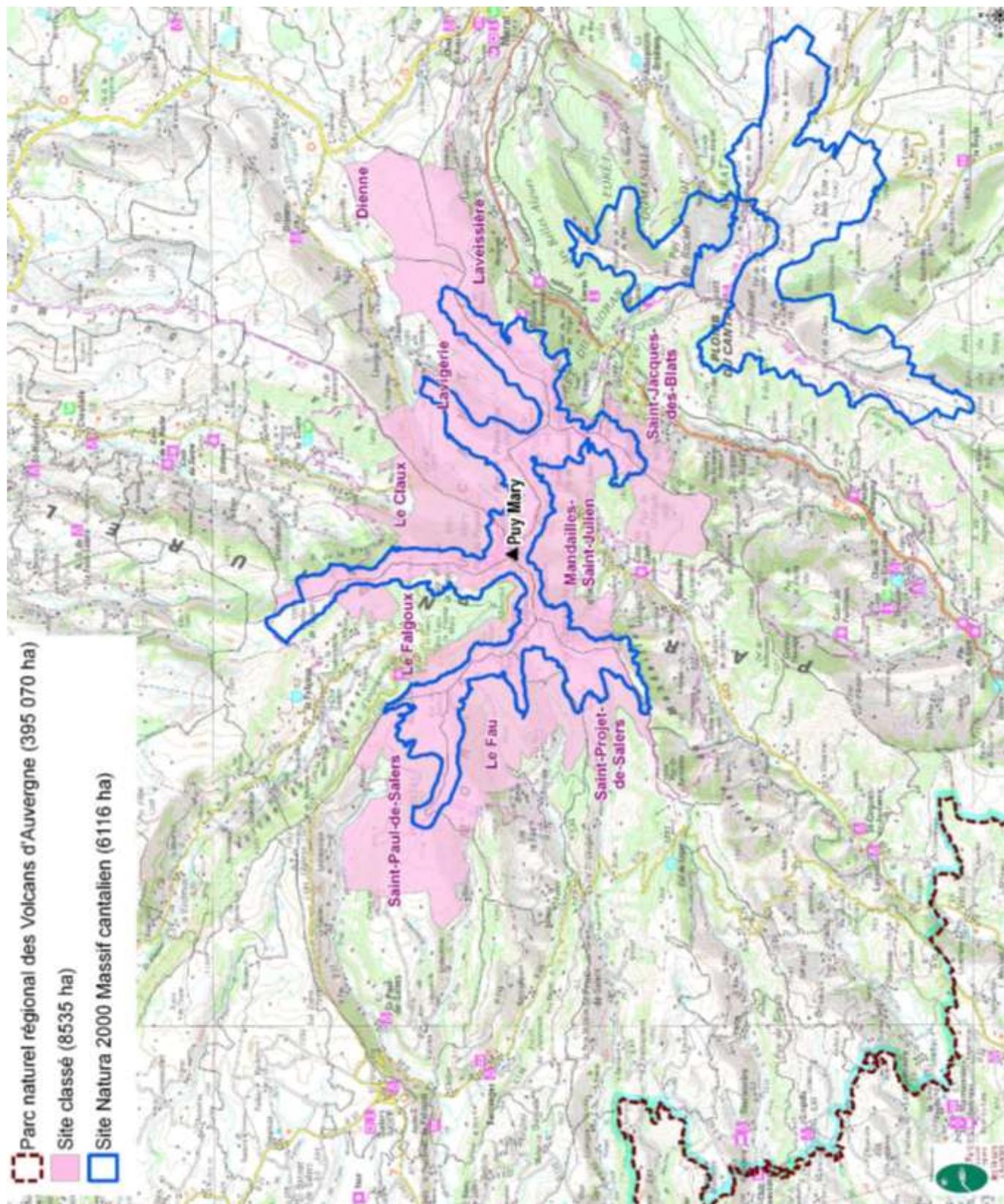
Le Volcan du Cantal dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Massif Cantalien



Carte IGN présentant les périmètres du Site classé, du Site Natura 2000 et du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.



Source PNRVA

Des objectifs et des mesures de gestion ont été proposés pour répondre à ces enjeux autour de :

- l'activité agricole et la gestion des estives et/ou des secteurs en déprise ;
- la gestion des zones humides et de la ressource en eau ;
- l'aide destinée aux forestiers dans leur gestion ;
- la conciliation de la fréquentation importante du Site avec la préservation des habitats et espèces.

Objectifs et Mesures de gestion sur le Site Natura 2000
- Partie Ouest (secteur Puy Mary) - 2011/2016 - (Source : PNRVA)

Favoriser une gestion pastorale durable des pelouses et landes d'altitude	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir l'activité pastorale 2. Contenir l'extension des landes à Genêt purgatif 3. Favoriser la diversité floristique des prairies de fauche 	<ul style="list-style-type: none"> > Mesure agro-environnementale (MAET) « Landes et pelouses d'altitude » > MAET « prairie fleurie »
Préserver le bon état écologique des zones humides	<ol style="list-style-type: none"> 1. Assurer une gestion agricole respectant les zones humides 2. Maintenir un niveau hydrologique suffisant dans les zones humides et les ruisseaux de tête de bassin-versant 	<ul style="list-style-type: none"> > MAET « Gestion des zones humides » > Mise en place de périmètres de captage
Favoriser une gestion sylvicole durable	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conserver et améliorer les habitats forestiers et les espèces d'intérêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> > Maintenir les îlots de vieux arbres > protéger les secteurs à Buxbaumie verte
Concilier la fréquentation du site et les aménagements avec la préservation des sols et des habitats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Maîtriser la fréquentation sur les secteurs sensibles (crêtes) 2. Prendre en compte l'intérêt patrimonial du site lors de la conception d'aménagements ou d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> > Réhabiliter les sentiers dégradés > Réfléchir à l'organisation des activités de pleine nature

A l'heure actuelle et en cohérence avec les objectifs cités ci-dessus, **trois grands projets** ont été concrétisés sur la partie relative au Grand Site du Puy Mary :

- le **programme de restauration des sentiers des crêtes** entre le Puy Mary et le Puy Griou avec un programme de réhabilitation entre 2000 et 2006 ;
- la **présence de gardes-nature sur le Site** afin d'assurer une sensibilisation auprès des publics et d'entretenir les zones soumises à l'érosion ;
- la **contractualisation en 2008 et 2009 des mesures agro-environnementales** sur la partie Ouest du Puy Mary avec 36 exploitants agricoles (soit une superficie de 1000 ha environ contractualisés).

Dernier projet

de préservation en date sur le Massif !

La 1^{ère} Réserve Naturelle Régionale d'Auvergne devrait voir le jour dans le Cantal courant 2012 sur **le site du Rocher de Laqueuille** (commune de Dienne).

Ancien cratère de lave mis en relief par l'érosion, comportant deux tourbières à son sommet, le Rocher de Laqueuille devrait bénéficier d'un périmètre de protection de 48 hectares. Le Conseil municipal de Dienne s'est déjà prononcé à l'unanimité en faveur de ce projet.

Le Rocher de Laqueuille



I.1.2 - Une richesse naturelle fragile et menacée

Les études initiales et antérieures à l'O.G.S. en 1997-1999 ont décrit toute la beauté, la qualité paysagère de ce massif du Puy Mary (le site naturel le plus visité de la Région Auvergne) co-construit par le volcanisme, les glaciations et les activités humaines. Elles ont également mis en exergue toute sa fragilité et ses dysfonctionnements :

- des dégradations compromettent le propre devenir de ce Massif sensible (érosion des sols ; création de sentiers sauvages ; non-respect des sites et des espèces par la pollution, le dérangement, la cueillette sauvage ; les stationnements anarchiques, etc.) ;
- les conditions d'accueil et de gestion des flux touristiques sont également inadaptées à la qualité et à la notoriété du site (inexistence de structure d'information, capacité d'accueil de véhicules dépassée et absence de service alternatif) ;
- les outils de compréhension du site sont peu nombreux, tant sur ses qualités naturelles et paysagères que sur les spécificités de sa formation géologique ;
- les retombées économiques au plan local ne sont pas suffisamment tangibles, bien loin de ce que l'on pourrait attendre d'une telle renommée ;
- le site ne connaît pas de gestion réellement cohérente et les vallées se « tournent le dos », notamment par la contrainte naturelle de la fermeture du col du Pas de Peyrol pendant six mois l'hiver ;
- le territoire subit une chute de sa démographie, néfaste à terme pour son dynamisme social et culturel ;
- enfin, le Cantal connaît des difficultés économiques propres aux zones de montagne.

A ces constats, vient s'ajouter un maillage routier stratégique assurant le lien entre les diverses vallées du Massif, contribuant donc largement à sa fréquentation mais constituant, en l'absence de gestion du Site, une menace pour ses richesses naturelles. L'accès par la route au Puy Mary se fait à partir de trois vallées (le Mars, l'Impradine et la Jordanne). Fermé de début novembre à mi-mai environ en période hivernale, le col du Pas de Peyrol (199 mètres au pied du Puy Mary) est le dernier point haut du Massif, col routier le plus élevé du Massif Central (1588m).



*Col du Pas de Peyrol
en période estivale*

Les comptages réalisés dans le cadre de l'Opération Grand Site font état de **475 000 visiteurs de mai à octobre** sur le site protégé. Cette fréquentation estivale entraîne des difficultés de stationnement sur le Col du Pas de Peyrol.

Lieu incontournable inscrit dans tous les guides touristiques (catégorie « Vaut le voyage » du Guide Michelin), près de 350 véhicules y sont régulièrement comptabilisés pour seulement 175 places de stationnement existantes (pointe jusqu'à 500 véhicules) ! (cf. *Annexe N°2 – Etude de fréquentation routière sur le Grand Site*).

En toute saison, ce Massif attire également les convoitises des adeptes d'activités de pleine nature. Le site classé connaît une fréquentation plus diffuse hors saison estivale mais pouvant être importante, sur les sites de pratiques des activités nordiques notamment (4 zones nordiques sur le Grand Site).

Cet état des lieux général, tant sur le plan environnemental, sociétal, social que culturel allait progressivement faire naître l'Opération Grand Site.

I.2. L'Opération Grand Site

I.2.1 - Les problématiques du Site

Une fréquentation de plus en plus importante mais restreinte dans l'espace et le temps, des dégradations croissantes constatées sur site, l'absence de lieux d'accueil et de dispositifs d'interprétation et une économie qualifiée de "cueillette" étaient sans nul doute les principaux problèmes que connaissait le Site du Puy Mary dans les années 90.

Quelques réalités « désagréables » sur le Site à cette période :



*Un ancien restaurant délabré à l'état d'abandon (à gauche) au pied du Puy Mary.
Aucune gestion et coordination quotidiennes du site (à droite).*



Une circulation à double sens complexifiée par des stationnements latéraux hasardeux.



Stationnements « anarchiques » sur des délaissés routiers improvisés.



Des nuées ardentes, symboles de l'activité volcanique ancienne du Site menacées et non valorisées.



Des sentiers « sauvages » se façonnent et concurrencent le sentier principal



Abords de routes « dévégétalisés »

A ces problématiques propres au Site, vinrent s'ajouter les dynamiques intercommunales qui, par souci de maintien des services sur leur territoire, tournèrent le dos au Puy Mary, s'organisant autour de chacun des chefs-lieux de canton. Le sommet même du Puy Mary, déjà à l'intersection des trois arrondissements cantaliens, se retrouva ainsi écartelé entre trois Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération. Le manque de coordination s'en trouva involontairement renforcé, laissant les interventions sur le Site se limiter à quelques travaux routiers.

Néanmoins, la question du devenir de ce territoire était posée depuis 20 ans, par chacune des institutions (régionale, départementale, locales) sans réelle concertation entre elles, mais également sans prendre en compte les souhaits de la population locale.

Enfin, ce Massif, dont l'axe principal est fermé 6 mois de l'année, n'avait pas inscrit dans ses habitudes l'information au sein des différentes vallées. Il fallut attendre 1997 pour qu'un lourd conflit local, né de travaux routiers, fasse réagir les habitants et les élus locaux et réfléchir au mode de développement que chacun attendait.

1.2.2 - La genèse du projet

Conscients des risques encourus pour la qualité et l'intégrité du Site, du fait de sa forte fréquentation, de l'absence de coordination et de concertation, le Conseil général du Cantal a été à l'origine de **l'engagement d'une Opération Grand Site en 1997**, transformant un **conflit local en projet partagé**. Ce fut tout d'abord l'intervention de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles qui marqua les esprits, sensibilisant les habitants, écoutant leurs propositions et partageant les réflexions, appuyé par un excellent travail de M. Alain MAZAS, Paysagiste DPLG.

Un Comité de pilotage a été parallèlement mis en place, co-présidé par le Préfet du Cantal et le Président du Conseil général, associant les communes et structures intercommunales, les Services de l'Etat, le Conseil Régional d'Auvergne ainsi que des organismes publics, chambres consulaires et certaines associations départementales.

Cette première démarche de concertation et de coordination a contribué à **la présentation des orientations stratégiques de l'O.G.S.** à la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, **approuvées à l'unanimité le 11 mars 1999**. Cette première étape traduisait l'engagement de tous les partenaires dans un travail commun de préservation, de valorisation et de gestion durable de ce haut lieu, joyau naturel du patrimoine cantalien.

Pour mener à bien ce projet, le **Syndicat Mixte du Puy Mary (SMPM) a été créé en décembre 1999** pour assurer la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. Devenu la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation de cette démarche, le Syndicat s'inscrit comme le garant de l'esprit du projet Grand Site.



Le Conseil Régional d'Auvergne a validé son adhésion au sein du Syndicat Mixte du Puy Mary en septembre 2011 en qualité de membre statutaire.

Un conventionnement entre le Syndicat Mixte du Puy Mary et ses grandes collectivités membres renforcera la complémentarité des actions menées sur le Massif (cf. VOLET III.1.1).

Ainsi, un contrat de développement sera signé avec le Conseil général du Cantal pour la période 2012-2014. Il permettra de mieux cadrer l'évolution du montant des participations

statutaires au regard d'objectifs partagés et des possibilités budgétaires, et ce, en cohérence avec le contenu des projets de territoire.

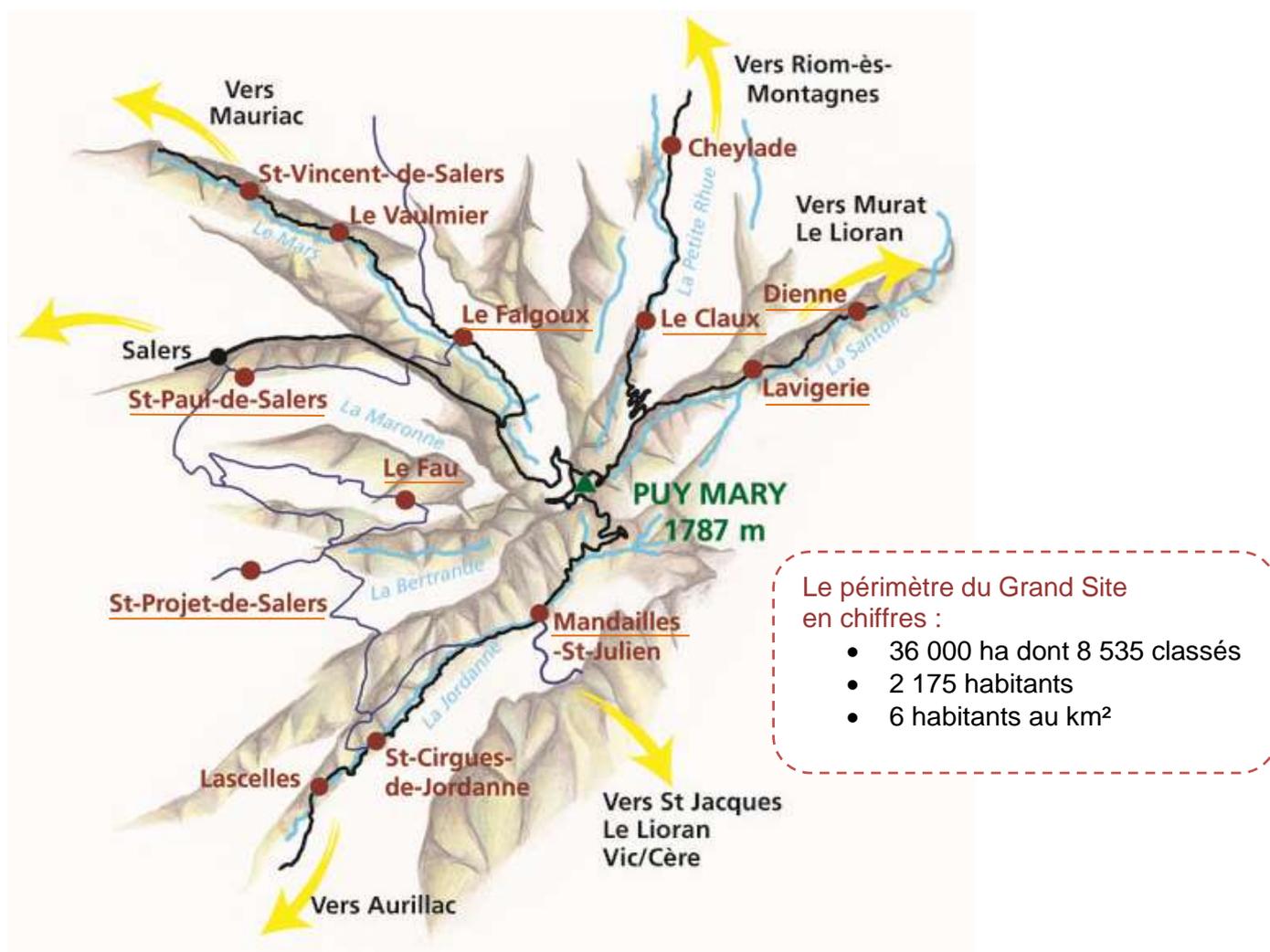
I.2.3 - Le périmètre du Grand Site

L'Opération Grand Site (O.G.S.) doit permettre d'élargir le territoire de découverte pour assurer une maîtrise des flux vers le Pas de Peyrol et créer ainsi un nouvel élan de développement des vallées. Dans cet esprit, le périmètre « Grand Site » retenu fut plus large que les simples limites du site classé. Le schéma de développement repose sur la combinaison de ces deux échelles territoriales dites en cercles concentriques :

- **le site classé (8 535 ha)** : espace de découverte et d'évasion où s'exprime la mise en valeur de la montagne dans le respect de son paysage et la volonté de gestion durable du site classé ;
- **le territoire de cohérence paysagère**, constitué des vallées et villages périphériques : territoire de redynamisation du tissu local où s'organise le projet de développement durable du Massif.

Le territoire d'intervention du Grand Site du Puy Mary comprend ainsi treize communes : Cheylade, Dienne, Lascelle, Lavigerie, Le Claux, Le Falgoux, Le Fau, Le Vaulmier, Mandailles-Saint-Julien, Saint-Cirgues de Jordanne, Saint-Paul de Salers, Saint-Projet de Salers, Saint-Vincent de Salers.

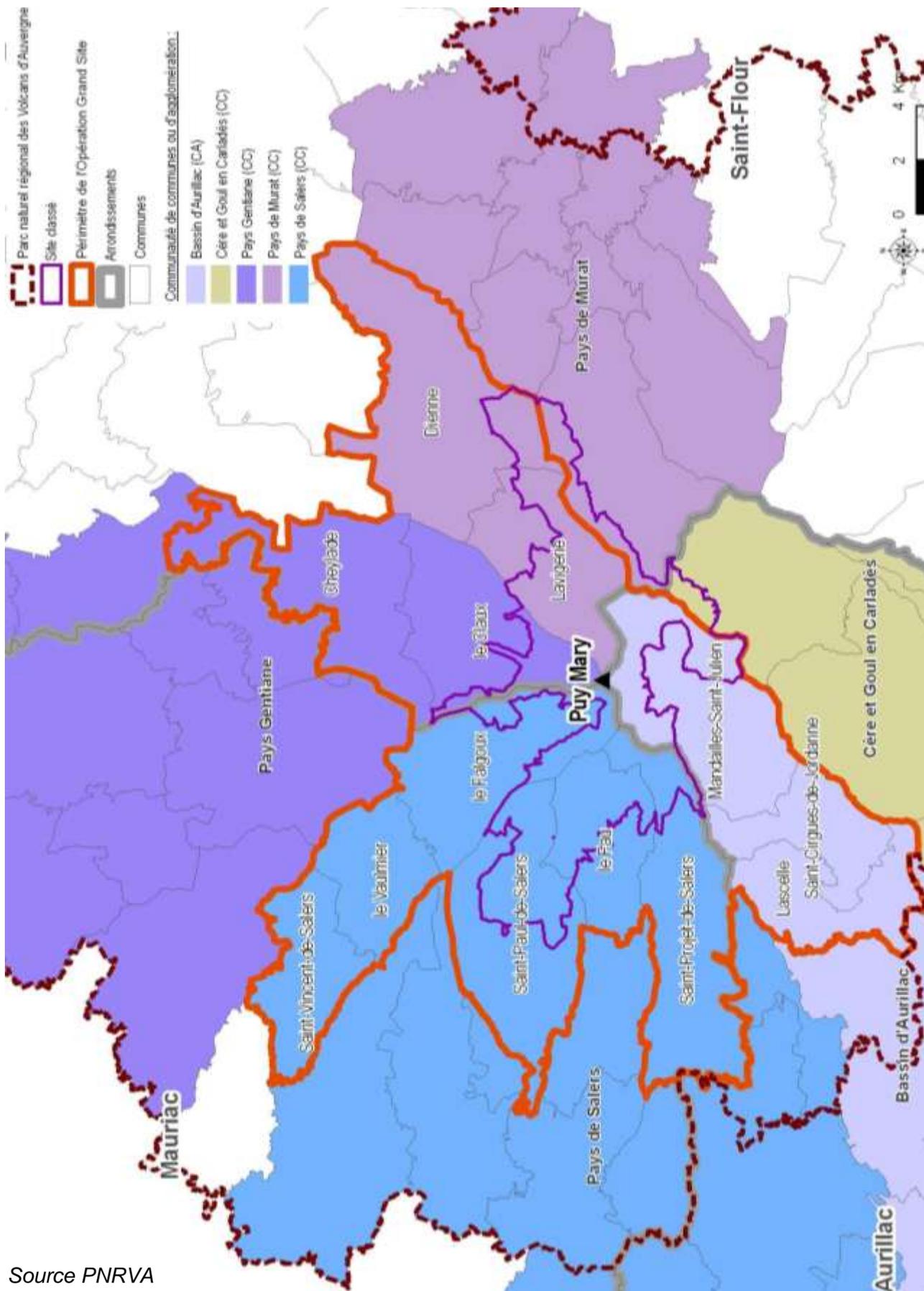
(Communes ayant une partie en site classé).



Deux communes (Saint-Jacques-des-Blats et Laveissière), ayant une partie de leur territoire en site classé, n'ont pas été intégrées dans le Syndicat Mixte du Puy Mary.

Déjà membres d'un Syndicat Mixte sur l'autre partie du Massif Cantalien (Syndicat Mixte du Lioran), leurs parties de territoire en site classé sont néanmoins intégrées aux réflexions et éventuels travaux engagés par le Grand Site du Puy Mary.

Carte IGN présentant les limites du site classé, du Grand Site, du PNRVA, des Arrondissements, Communautés de communes, Communes...



Source PNRVA

I.3. Le projet du Grand Site

I.3.1 - Les objectifs

Le principe général de l'Opération Grand Site « Puy Mary-Volcan du Cantal » est de révéler aux visiteurs les valeurs réelles du Grand Site et « l'esprit des lieux ».

Le Grand Site et ses Valeurs*

- ❖ Respect ;
- ❖ Fidélité ;
- ❖ Générosité ;
- ❖ Humilité et partage ;
- ❖ Transmission ;
- ❖ Stimulation des idées, des savoir-faire ;
- ❖ Universalité/Intime ;
- ❖ Unicité ;
- ❖ Communauté ;
- ❖ Force/Vulnérabilité ;
- ❖ Métamorphose ;
- ❖ Moment en suspens du présent.

*Valeurs exprimées lors d'un séminaire de travail en 2006 à l'initiative du RGSF. - Qassiopé – Recherche sémiotique et sociologique appliquée au marketing.

« L'Esprit des lieux » - Ce qu'ils disent du Puy Mary...

L'esprit des lieux du Grand Site du Puy Mary lui est propre et révèle toute la magie du Site.

« Pas un Mont, pas un Puy du Cantal n'osera t'affronter pour te livrer bataille, aucun d'eux ne pourra se dire ton égal, quel que soit son profil, quelle que soit sa taille. »

Eugène Pagès, poète cantalien

*« Je vois toujours, je vois, au fond de ma mémoire,
S'esquisser, comme un but d'espérance illusoire,
Ta forme harmonieuse à l'horizon natal. »*

Extrait « Au Puy Mary » - Poèmes arvernes
Camille Gandilhon-Gens-d'Armes, poète cantalien

« Il y a quelque chose de paradoxal, à première vue, dans cette alliance de pureté et de grandeur. Nous ne sommes guère accoutumés à associer ces deux qualités, la première renvoyant plutôt à la fragilité et à la faiblesse et la seconde à la puissance et à la force. Plus tard cependant, alors que je cherchais à formuler ce qui pouvait se cacher derrière cette beauté si particulière, je réalisais que je me trouvais dans un site qui n'avait jamais connu de culture de labour, un site qui n'avait jamais connu le soc de la charrue. Un site inviolé en somme. Un site où l'animal, parfaitement respectueux de son domaine naturel, est roi. La grandeur du Puy Mary ne teindrait-elle pas, en plus de ses dimensions, de son altitude et de la perfection de sa silhouette, à ce caractère virginal ? ».

Alain Mazas, paysagiste DPLG

« Le sommet apparaît dans toute sa simplicité et sa majesté, comme revêtu d'un ample manteau, souple, léger, fin, soyeux, et ondulant sous les souffles d'altitude. C'est sans doute cette majesté qui suggère l'image d'un très haut personnage, porté sur le pavois. »

Claude Chazelle, paysagiste DPLG

Dans cette logique de valeurs et d'esprit des lieux, **cinq objectifs** avaient été retenus en 1999, présentés en Commission Supérieure des Sites et hiérarchisés comme suit :

- 1/ Requalifier le site sur le plan paysager, préserver l'environnement et maîtriser les flux touristiques ;
- 2/ Développer la connaissance et la compréhension du volcan cantalien (patrimoine naturel, paysager, géologique, culturel...);
- 3/ Faire du Puy Mary le site incontournable du tourisme cantalien et un espace naturel de découverte et d'enrichissement personnel ;
- 4/ Générer des ressources en faveur de la préservation et de la gestion durable du Site ;
- 5/ Contribuer à la redynamisation économique des vallées par le développement de services et d'activités économiques, dans le respect des paysages, des milieux, des espèces et de l'identité locale.

Ce projet, porteur des valeurs du Grand Site, continue aujourd'hui à s'organiser autour de cette même philosophie et de ces mêmes objectifs, que ce soit pour la concertation et les travaux engagés que pour le plan de gestion.

La stratégie de développement du Grand Site se fonde ainsi sur **trois principes** :

- Remettre ce patrimoine naturel riche et sauvegardé au cœur des préoccupations ;
- Impulser une dynamique économique dans toutes les vallées à partir de cet environnement patrimonial extrêmement riche ;
- Mettre en œuvre des actions précises de développement local, qui contribuent à la qualité de l'accueil, à la création de ressources économiques nouvelles (pour les acteurs locaux et la gestion du site) et à la mise en pratique des principes du développement durable.



Débat public à Dienne

1.3.2 - Le programme d'actions



Plusieurs années de réflexion et de concertation, organisées avec les membres du Conseil de Développement ainsi que l'organisation de nombreux débats publics dans les vallées et d'études sur la stratégie touristique sur le public ciblé ont permis d'élaborer un « **Programme d'actions détaillé / Objectif 2010** » qui a été validé en novembre 2003 par le Comité Syndical du Puy Mary.

Préservant "l'esprit des lieux", ce programme privilégie la dimension paysagère, qu'il s'agisse de la préservation, de la requalification ou encore de l'intégration optimale des projets, et ce, pour un minimum d'aménagement sur le Massif. Le développement de services et d'activités s'inscrit dans un second degré de priorité.

Il est constitué de nombreuses actions indispensables à la réussite du projet "Grand Site", concernant soit le site classé, espace de découverte et d'évasion, soit les vallées, territoire de redynamisation. Toutes ces actions sont définies dans le respect du caractère exceptionnel du Massif du Puy Mary (nature, paysage, patrimoine, esprit des lieux, etc.) et de ses habitants.

Le « **Programme d'actions détaillé / Objectif 2010** » est structuré en **quatre axes de développement**.

Les trois premiers reflètent de façon thématique les trois constantes des Opérations Grand Site :

- La préservation par la qualité des sites classés,
- L'accueil des visiteurs,
- Les retombées économiques locales.

Le dernier regroupe quant à lui les actions préfigurant la gestion durable des lieux, le pilotage de l'Opération Grand Site, ainsi que la gestion du site à long terme. **Il est décliné en 39 fiches actions.** (cf. *Annexe N°3 – Sommaire programme d'actions détaillé / Objectif 2010*).

L'ensemble des actions entreprises sur le Grand Site ont toujours suivi ce fil conducteur, c'est pourquoi l'état des lieux s'organise autour de ces axes et des opérations qui s'y rattachent, plutôt que d'être présentées par secteur ou par thématique.

L'ensemble des actions du programme Grand Site, permettant d'atteindre « l'objectif 2010 », avait été évalué à plus de **20 millions d'euros** tous partenaires publics confondus.

Sur la base du programme d'actions, **une Convention Cadre a été signée le 11 février 2005** à Aurillac pour la mise en œuvre et la réussite de l'Opération Grand Site « Puy Mary - Volcan du Cantal ».

Signature de la Convention Cadre entre :



De gauche à droite :

Bernard DELCROS, Vice-président du SMPM (Président actuel) ;
Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général ;
Alain RIGOLET, Préfet du Cantal ;
René SOUCHON, Vice-président du Conseil Régional (Président actuel).

CONCLUSION DE PARTIE

Un premier bilan de l'impact du Grand Site du Puy Mary montre la **légitimité du Syndicat Mixte du Puy Mary sur ce territoire** et le rôle joué en terme de **Tourisme Durable** depuis sa création il y a 12 ans à travers la préservation, la valorisation et la gestion de ce territoire sensible.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary souhaite renforcer ses partenariats et poursuivre la réalisation et la coordination des projets indispensables à une gestion durable du Massif.



VOLET II

LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'O.G.S.





LES OPÉRATIONS RÉALISÉES DEPUIS LE DÉBUT DE L'O.G.S.



II.1 - La mise en valeur et la préservation des paysages du Grand Site

Comme évoqué en première partie, le programme d'actions détaillé privilégie en premier lieu **l'intégration paysagère optimale des projets avec un minimum d'aménagement sur le Massif.**



Intervention d'un garde-nature du Parc des Volcans sur le Site



Restauration et entretien des sentiers du Massif

Plusieurs actions déclinent cet objectif paysager :

- ❖ **La requalification et la mise en valeur paysagère des routes du Grand Site et de leurs abords.**

La présence de plusieurs axes routiers sur le Massif du Puy Mary, facilitant l'accessibilité à cet espace exceptionnel, a largement contribué à sa découverte mais aussi à sa fréquentation.

Véritable observatoire du paysage du Volcan Cantalien, la route est en effet un moyen privilégié de découverte des paysages au travers d'une mise en scène théâtrale au fur et à mesure de l'avancée. Les aménagements routiers doivent donc respecter la géographie des lieux, révéler les petits ouvrages d'art qui accompagnent la route, augmenter les potentialités paysagères des sites en ménageant des temps forts comme le passage des cols.

Les routes sont ainsi de véritables motifs d'intérêt historique et pittoresque des paysages, invitant le visiteur à la découverte et devant également répondre aux besoins de la nouvelle organisation du Grand Site en termes de déplacement et de capacité de stationnement.

C'est dans cet objectif que la Commission Supérieure des Sites a demandé en 1999 au Conseil général du Cantal de réaliser un « Schéma directeur de coordination paysagère de requalification routière », mis en œuvre en 2001 par « l'Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement » (Claude CHAZELLE, paysagiste DPLG).

L'objectif du schéma est de faire émerger cette dynamique paysagère fondamentale en agissant sur quatre rayons :

- Au centre : **"consacrer" le duo Puy Mary / Pas de Peyrol**, emblème et cœur du paysage du Site. Bien que les autres sommets méritent autant d'attention, seul le Puy

Mary peut cristalliser autour de lui toute la dimension paysagère du Massif. Les aménagements doivent donc tendre à augmenter la qualité du Site, en agissant sur la question du stationnement et sur la création de lieux d'accueil.

- **Ménager et harmoniser la première enceinte** : Toute action de l'homme devra être irréprochable et préparer à la découverte du site emblématique. Il faudra préserver et « ménager » cette enceinte plutôt que l'aménager.
- **Aménager et valoriser le second périmètre**, toujours situé dans la zone d'influence du Puy Mary, présent à l'horizon en quasi permanence. Lieux de préparation au voyage et à l'excursion vers les sommets, les villages-seuils ne sont pas seulement des points de départ, mais sont au centre des dispositions d'aménagement et de valorisation paysagère.
- **Anticiper le Site du Puy Mary dès les premières approches** : le début de chaque vallée représente l'entrée sur un site qui se mérite et doit se découvrir ; il faut dès lors donner aux visiteurs les clés d'accès et de compréhension du territoire.

Les travaux d'intervention paysagère et la gestion du stationnement sont au cœur de cette analyse et des principes validés par les différents partenaires dont le Conseil général du Cantal.

Par ailleurs, ce schéma de valorisation paysagère est pour la Direction des Routes du Conseil général un outil de cadrage méthodologique. Les projets routiers en réflexion dans le périmètre du Grand Site du Puy Mary se doivent d'être élaborés dans le cadre d'une démarche de travail faisant du Paysage un facteur essentiel de la composition. La Route étant une des entrées de lecture du paysage, une approche sensible doit être menée pour chacun des projets, pour allier, tant les contraintes techniques (sécurité, mise en œuvre, entretien) que les enjeux de préservation paysagère.

En voici quelques exemples :

> Traitement de la morphologie des talus routiers :

Objectif : atténuer l'impact du découpage des talus en permettant des transitions douces, un dégagement des blocs selon les failles naturelles, un modelage qui suit le relief... Ceci permet une meilleure insertion des routes, une meilleure végétalisation et par conséquent un entretien moins coûteux pour la collectivité (le talus revenant majoritairement à l'exploitant agricole).



Exemple de la RD 680, sur la commune de Dienne

> Traitement des mobiliers de la route (ponts, glissières de sécurité, petits ouvrages, éléments de signalisation, etc.)

Un travail considérable a déjà été engagé entre les services de l'Etat et le Conseil général du Cantal pour la mise en place des glissières de sécurité du col du Pas de Peyrol jusqu'au col de la Roche Noire, avec reprise des murets en pierre existants et installation d'un dispositif de glissière bois.



Glissières de sécurité au Pas de Peyrol

> Gestion du stationnement

L'étude de Claude CHAZELLE rappelle que l'organisation du stationnement est une condition incontournable de l'Opération Grand Site et ce pour trois raisons :

- Le paysage emblématique du Puy Mary et la sensibilité environnementale croissante du grand public est difficilement compatible avec l'automobile. Même si le Pas de Peyrol reste bien entendu un passage routier, l'accumulation du stationnement tue ce pour quoi les visiteurs se déplacent ;

- Le paysage attractif du Volcan Cantalien est un atout économique qu'il faut diffuser au-delà d'un seul commerce au milieu des parkings ;
- La notion de développement durable implique une répartition des flux dans les vallées, et l'organisation du stationnement dans les villages seuls participe à la gestion durable et équilibrée du développement.



Les premières interventions au Pas de Peyrol ont permis d'ores et déjà de **diminuer la pression automobile sur le site phare, passant de 220 places de stationnement à 175.**

❖ L'aménagement des sentiers de randonnée

La promenade et la randonnée restent les principales demandes des visiteurs sur le Grand Site du Puy Mary. A l'origine, l'entretien des sentiers sur le territoire du Grand Site était assuré par les communes ou des associations locales avec la contrainte pour le Puy Mary d'être tributaire de leurs disponibilités et des moyens humains et financiers disponibles au moment souhaité.

Dans un souci de gestion durable et qualitative du réseau de sentiers, il est apparu indispensable d'avoir une seule structure compétente. Depuis 2006, un Plan Local de la Randonnée est mis en œuvre par le Grand Site afin d'assurer la gestion de **ce maillage de 350 km de sentiers pédestres et VTT balisés** (560 km en incluant les sentiers qui se superposent) inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

La première phase de ce Plan a permis d'homogénéiser l'offre à l'échelle du Massif, la signalétique sur l'ensemble des tracés pédestres, équestres et VTT et de remettre en état ou de remplacer les aménagements existants.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary a également mis l'accent sur l'offre VTT - *pistes rouges et noires proposées pour des vététistes avertis - l'offre tend à se tourner vers la création de circuits verts et bleus* pour répondre à une demande croissante des familles et faire du territoire un lieu reconnu pour la pratique de ce sport.

La Vallée de la Jordanne, très fréquentée chaque année par de nombreux vététistes et cyclotouristes au départ du Bassin d'Aurillac a été choisie pour développer cette offre de pleine nature, **excluant les crêtes du site classé.**

L'Espace « VTT-FFC » du « Puy Mary-Vallée de la Jordanne » a obtenu en 2012 pour la 3^{ème} année consécutive **le label de la Fédération Française de Cyclisme** garantissant le bon entretien des sentiers, la qualité des services (*station de lavage - photo 2*) et des informations et aménagements de cet Espace (*signalétique - photo 3*).



Les circuits en chiffres !

140 km de pistes de VTT balisées

- **26 sentiers PR** sur 4 secteurs (Vallées de la Jordanne, de la Petite Rhue, du Mars et de la Maronne, de l'Impradine et de la Santoire) ;
- **3 boucles du GR 400** (Cirque du Falgoux ; Vallée de la Jordanne ; Vallée du Claux) ;
- **Circuits VTT** au départ de Mandailles et Lascelle, labellisés par la Fédération Française de Cyclisme depuis 2008.



Chaque année, le Syndicat Mixte entretient ces sentiers pédestres et VTT via des conventions triennales passées avec des entreprises locales dont une entreprise d'insertion (travaux de fauche, de débroussaillage et de vérification du balisage).



L'ensemble des sentiers est aménagé dans le respect des milieux empruntés. Les sentiers VTT dans la vallée de la Jordanne, en accord avec les professionnels, restent volontairement en piémont afin de ne pas accentuer la fréquentation sur les crêtes et l'impact sur le milieu.

Le portage du mobilier de randonnée par des ânes est privilégié dans les zones peu accessibles afin de ne pas accentuer la dégradation de ces zones fragiles par l'utilisation d'engins motorisés.

Enfin, le Syndicat développe un volet de sensibilisation auprès du grand public par le biais de **panneaux de signalétique** « **J'aime la nature, je la respecte** » (photo 1 – page précédente), généralisés au départ des sentiers.



❖ Restauration et valorisation du patrimoine non protégé

Dans le cadre de la valorisation du Grand Site du Puy Mary, le Syndicat Mixte a souhaité mettre en place une politique de restauration et de valorisation du patrimoine non protégé, dit « de proximité » sur son territoire et participer à la démarche de sauvegarde des **burons du Cantal**.



Cette action a débuté avec la réalisation d'un inventaire-diagnostic de tous les burons du massif (209 au total) en partenariat avec notamment le PNRVA, l'Association de Sauvegarde des Burons du Cantal et le Service Départemental d'Architecture et du Patrimoine du Cantal.



*Buron du Violental
(St-Paul-de-Salers)*



Ce premier programme de **réhabilitation des burons** a concerné **16 burons situés au cœur du Grand Site**.

Considérant le fort impact paysager de ces réhabilitations, la préservation du site et de son histoire mais également la dynamique créée avec ces acteurs, le SMPM continue à accompagner les porteurs de projets privés qui souhaitent réhabiliter leur buron ou grange d'altitude (conseil, appui technique, soutien à la rédaction des dossiers de subvention, etc.).

Pour ce faire, le Syndicat souhaite également poursuivre sa contribution active auprès de l'Association de Sauvegarde des Burons du Cantal pour lequel il est membre du Conseil d'Administration.

❖ **La mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de Récusset**
(reconnu parmi les 14 E.N.S. du département)

L'objectif de mise en valeur du cirque de Récusset est de permettre une valorisation raisonnée du site, favorisant l'accueil du public et la découverte du milieu, tout en évitant au maximum la dégradation des richesses naturelles.

Après la réalisation du diagnostic environnemental (*état des lieux du patrimoine naturel du site - habitat, faune, flore - avec cartographie et définition des enjeux*), le Plan d'Interprétation a permis de rassembler toutes les idées à transmettre aux visiteurs, les ressources et thématiques à faire découvrir, la manière la plus adéquate de leur transmettre (outils) ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.



L'enjeu principal (*classement Espace Naturel Sensible*) est de préserver les richesses écologiques du site et de les valoriser en les présentant au public.

Pour ce faire, deux thèmes principaux sur ce haut lieu reconnu pour sa transhumance ont été exploités au travers des sentiers d'interprétation :

> **La biodiversité** du fait des caractéristiques intrinsèques du cirque glaciaire et de l'impact modéré des activités humaines sur les milieux.

L'objectif du sentier intitulé « **Sur les pentes du pré dansant** » est de proposer, au travers d'un mobilier discret, un support de découverte des milieux du site. Il se compose de **boîtes noires photographiques** en hommage à une figure locale, l'abbé Gély qui photographia cette vallée au 19^{ème} siècle.



> **L'évolution du gardiennage et la vie des buronniers.** Ce site à **vocation agricole et théâtre d'une tradition de transhumance** est géré aujourd'hui en coopérative. Cette tradition agricole est très prégnante sur Récusset (burons, toponymie).

« **Le sentier du Petit Pâtre** » est ainsi **aménagé de silhouettes noires**, sans impact fort, représentant chaque phase de l'évolution du gardiennage et de la vie des buronniers. Elles rendent ainsi hommage aux hommes qui ont fait et font encore « la Montagne ».



Au printemps 2011, un livret pédagogique a été édité pour accompagner la découverte du site. Il donne la parole aux usagers locaux (habitants, accompagnateurs, ...) qui proposent des balades sur le cirque et idées pratiques pour profiter agréablement de l'endroit. Ce livret ludique permet d'approfondir les thématiques « pastoralisme » et « biodiversité » abordées sur ces deux sentiers.

Par ailleurs, un aménagement sonore, réalisé au Buron du Roc de Labro (situé sur l'Espace Naturel Sensible) avec une vue imprenable sur le Cirque, raconte, à partir de la mémoire locale, l'histoire de l'estive dans la vallée de la Maronne et les vallées environnantes. Une table de lecture du paysage en grès émaillé complète ce dispositif à l'extérieur.

Un volet animation est également développé sur le Site en partenariat avec des prestataires privés (accompagnateurs, CPIE, LPO...).

II.2 – Aménagements touristiques

❖ La mise en place de la signalétique touristique

L'application de la charte signalétique du Parc des Volcans d'Auvergne a pour objectifs de mettre aux normes les panneaux, mais aussi de **faciliter l'orientation des visiteurs, la découverte du Grand Site, de faire la promotion de nos diverses ressources et savoir-faire locaux dans un esprit d'intégration paysagère maximale.**

Elle permet par ailleurs de renforcer le consensus local et de poursuivre les réflexions engagées avec les acteurs économiques du Massif.

Un inventaire de l'existant (formation d'un technicien du Syndicat par le Parc des Volcans, recensement photographique des panneaux, renseignements des fiches techniques...) **a ainsi été réalisé sur chacune des 13 communes.**

Ceci a conduit à la mise en place d'un premier plan d'aménagement concernant principalement le jalonnement dans les bourgs, l'enlèvement des panneaux illicites en site classé (25 pré-enseignes supprimées), et l'installation de panneaux d'entrée sur le site classé. Dans un réel souci d'homogénéisation et d'efficacité d'intervention, le Grand Site a assuré la maîtrise d'ouvrage complète de cette opération, dégageant les communes de cette responsabilité (≈ 40 nouveaux dispositifs, soit + de 150 barrettes de jalonnement).



Avant la mise en place du Plan Local de Randonnée, *implantation* « sauvage » sur les bords de routes de panneaux de promotion d'activités commerciales.



Mise en place de barrettes d'information centralisées sur un même support

Mise en place des panneaux d'entrée sur le site classé

❖ Aménagement d'une aire d'accueil à Saint Cirgues de Jordanne

Dans le cadre du projet touristique des « Gorges de la Jordanne » porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, le Grand Site a aménagé le délaissé routier situé en aval du pont de Saint Cirgues de Jordanne (terrain d'environ 2 700 m²). Une aire d'accueil touristique a ainsi été créée, dans le périmètre de l'église, monument historique inscrit.



Cet espace constitue aujourd'hui, non seulement le point de départ de la nouvelle activité touristique « Les Gorges de la Jordanne », sentier de découverte d'environ 1,5 km aménagé au fond des Gorges dans un site d'exception (~ **30 000 visiteurs par an**), mais également le point de départ de tous les sentiers de randonnée proposés à partir de la commune.



L'aire d'accueil permet ainsi le stationnement des véhicules individuels et bus pour ces activités.

Enfin, le bâtiment hébergeant des sanitaires publics, un local pour le gestionnaire des Gorges et un abri pour l'affichage des informations touristiques a été créé, respectant les préconisations architecturales de l'Architecte des Bâtiments de France, et permettant de créer un véritable appel pour l'offre touristique du site.

II.3 - Soutien au développement économique du Massif

Le développement de services mais également l'installation de nouveaux professionnels était indispensables pour positionner le Grand Site du Puy Mary comme territoire touristique d'excellence et pour remédier à la baisse démographique constante. Ce développement économique a également un impact direct sur la réduction des pressions « touristiques » (humaine, automobile...) exercées auparavant uniquement sur le site classé.

Cette volonté a été relayée par la politique départementale et partagée sur le Grand Site par les différentes collectivités concernées par le périmètre d'action et les partenaires engagés. Cet enjeu de développement, se traduit aujourd'hui par la mise en place d'infrastructures type télécentres, maison de santé et de bien-être, hébergements collectifs, ...

Dans le cas du Puy Mary, un soutien technique, d'ingénierie voire de lobbying financier a permis de soutenir, avec les autres collectivités, divers projets :

❖ Plan d'aménagement de la signalétique touristique privée

Montrant l'exemple sur la signalétique directionnelle, le Grand Site s'est également engagé aux côtés des établissements privés afin de les encourager et de les aider à changer leurs enseignes, en application de la Charte du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne.

Pour cela, des réunions d'information par vallée ont été organisées conjointement avec le Parc pour la soixantaine de prestataires concernés. La quasi-totalité des établissements privés présents sur le Grand Site se sont investis dans cette démarche et l'impact paysager positif



qui en découle en témoigne largement. Reste aujourd'hui à gérer efficacement la promotion des nouveaux arrivants.

❖ Soutien aux porteurs de projets privés

Diverses opérations privées d'investissement ont fait l'objet d'une coordination, animation ou d'un simple soutien logistique et technique (expertise, aide au montage de dossiers, ...) de la part du Grand Site du Puy Mary.

C'est notamment le cas du Gîte « *Vert Azur* » sur la commune de Mandailles-Saint-Julien, de l'Auberge « *La Boudio* » et du « *Café Gourmand* » Alta Terra sur la commune de Lavigerie ou encore du Gîte de pêche de *Veirières* sur la commune de Saint Vincent de Salers.

Il a été constaté que l'implantation de structures d'hébergement ou de restauration dans certaines vallées a eu un effet d'entraînement. Une dynamique s'est installée et a incité d'autres prestataires à venir compléter l'offre de services du territoire.



*Auberge La Boudio
(Lavigerie)*



*Café gourmand
Alta Terra (Lavigerie)*



*Domaine de Veirières
Activité pêche + hébergement
(St Vincent de Salers.)*

II.4 - Organisation et développement de la découverte

Convaincu que la compréhension du site et le partage de l'esprit des lieux avec tous les visiteurs étaient les meilleurs outils de protection et de préservation à moyen et long termes, le Grand Site du Puy Mary a placé au premier plan de ses actions prioritaires le développement et la qualification des services d'Accueil et de Découverte. En effet, plus que des actions de préservation du Massif qui auraient traité de dégradations jugées ponctuelles et en aucun cas irréversibles, il convenait « d'ouvrir les portes du Grand Site », de favoriser sa compréhension et inciter à une découverte raisonnée, au travers d'un réseau de Maisons de Site et d'une toute nouvelle organisation du territoire.

❖ Le Réseau des Maisons de Site

Sur le Grand Site du Puy Mary, la rencontre entre "patrimoine et visiteurs" passe notamment par la mise en place d'un réseau d'espaces d'accueil jusque-là inexistant : les **Maisons de Site**. Cette approche a pour objectif de « révéler » le site et ses différents aspects patrimoniaux et contribue à leur mise en valeur et à leur préservation.

Avec ces « Maisons », au nombre total de 5 à terme, le Grand Site souhaite créer des relais d'information touristique en lien avec les structures périphériques (associations, musées, Offices de Tourisme...) et inviter les visiteurs à une découverte élargie du Massif. Avec des structures et des aménagements adaptés, les vallées ne doivent plus être de simples lieux de passage, les visiteurs peuvent y passer plus de temps et mieux découvrir les traditions et

les valeurs dont le Grand Site est le vecteur. Ce tourisme responsable et durable est à même de générer des retombées économiques pour l'ensemble du territoire.

A l'exception du Pas de Peyrol, les bâtiments retenus pour ces lieux d'accueil étaient des maisons existantes à l'architecture cantalienne souvent remarquable. Leur réhabilitation a été effectuée par des entreprises locales dans un souci de développement durable, de maîtrise des énergies et de respect des savoir-faire et des traditions des métiers d'art.

Ainsi, diverses solutions **d'énergies renouvelables** ont été adoptées au sein de ces bâtiments :

- ▲ un équipement photovoltaïque pour répondre aux besoins électriques de la Maison du Pas de Peyrol isolée en montagne et non raccordée,
- ▲ le chauffage par géothermie avec pompes à chaleur et captages verticaux pour les bâtiments de Dienne et de Mandailles, ce dernier exposant même les réalisations au public.



Terrasse de panneaux photovoltaïques



Forage et installation des pompes à chaleur et captages verticaux



Pour chacune de ces bâtisses, la présence de parkings à proximité, la possibilité d'une circulation piétonne des visiteurs vers la Maison de Site puis vers le bourg, et enfin, sa localisation stratégique pour l'organisation du futur réseau de Transport Découverte (qui reste à expérimenter) ont été les critères déterminants dans le choix des bâtiments.

L'une des volontés du Grand Site était d'ouvrir ces bâtiments à d'autres activités utiles et connexes aux missions du Grand Site pour les visiteurs et les habitants, afin de créer une dynamique locale autour des lieux d'accueil. C'est ainsi que la Maison du Pas de Peyrol accueille un poste de secours du peloton de gendarmerie de montagne en période estivale, celle de Mandailles partage avec la mairie des salles communes (multimédias, associatives,...) et celle de Dienne héberge des porteurs de projets privés (activité de restauration rapide sur la base de produits locaux - été 2011).

Pour mener à bien les missions d'accueil, d'information et d'animation du Site, 2 agents de développement, 6 agents d'accueil et 2 animatrices « nature » sont recrutés par le Syndicat Mixte du Puy Mary, principalement sur la période d'ouverture du col routier (mai-octobre) et pendant les vacances scolaires.

Outre la partie accueil-information et exposition, chaque Maison de Site propose également un espace de vente de produits marqués « Grand Site », ou dérivés des thématiques traitées. Ces « **boutiques de Site** » ont pour objectifs de poursuivre la compréhension et la découverte du massif, d'apporter des ressources propres pour financer la gestion quotidienne des Maisons et de faire la promotion des savoir-faire locaux. Déclinant les thématiques nature, randonnée, volcanisme, terroir, etc., les produits sont principalement sélectionnés selon des critères qualitatifs (labels écologiques, marque PNRVA, prix de la Chambre d'Agriculture, etc.) ou pour leur vocation pédagogique.

- [La Maison de Site du Pas de Peyrol](#)

Le col du Pas de Peyrol portait lui-même atteinte à l'image de marque du site, avec un bâtiment désaffecté dont l'aspect extérieur et l'architecture étaient sans logique avec le site. L'objectif était donc de transformer ce lieu dégradé, sans aucune accroche avec la nature et la théâtralité du site, en une Maison de Site intégrée et traduisant les valeurs de l'OGS.

Après un concours d'architecture et de paysage, indispensable pour ce premier « remaniement architectural » majeur et stratégique de par son implantation, la construction de la Maison de Site du Pas de Peyrol a débuté lors de l'été 2005 pour se poursuivre en 2006 (après avis favorable de la Commission Départementale des Sites en date du 08/07/03 et une autorisation du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour démolir et construire en site classé en date du 19/08/03).



« Notre réponse ne prend pas la forme d'un bâtiment, mais plutôt celle d'un ouvrage d'art : un grand escalier prend son envol entre deux murs de soutènement qui viennent se ficher dans la montagne. Ce parti exprime le double symbole du croisement des voies et chemins et de leur pente. » **Antoine BRUHAT – Architecte concepteur – 2007**

Elément devenu emblématique de l'Opération Grand Site, la Maison de Site du Pas de Peyrol a été construite par le Conseil Général du Cantal avec une vocation première d'invitation à l'ascension mais aussi d'accueil et d'information des visiteurs, et ce, en réseau avec les futures Maisons de Site situées dans les vallées rayonnantes. Sa fonction principale est donc **l'accueil touristique** et la découverte du **Volcan du Cantal**.

Outre l'outil de découverte et de compréhension du Massif, elle joue dorénavant un rôle stratégique dans le paysage touristique afin d'inviter les nombreux visiteurs du Puy Mary à mieux découvrir et plus largement le massif et le Cantal tout en leur présentant les richesses naturelles et culturelles de ce territoire de façon simple et ludique. L'objectif est de les sensibiliser au respect du site et de les informer sur les actions de l'Opération Grand Site et du Réseau des Grands Sites de France.

La Maison de Site propose ainsi de découvrir un espace **muséographique**, un espace **boutique** et met à disposition des sanitaires publics au cœur du site classé.

Fréquentation

Ouverture le 1^{er} juillet 2007 - **95 000 visiteurs** (sur quatre mois d'ouverture).

En 2010 - **105 000 visiteurs** (soit 10% de fréquentation en plus),

En 2011 - **99 125 visiteurs**

Lieu d'accueil et d'exposition le plus fréquenté du Cantal

- [La Maison de Site de Mandailles](#)

Pour renforcer ce Réseau des Maisons de Site après la construction de celle du Pas de Peyrol, il convenait de se consacrer à l'implantation des autres Maisons dans les vallées environnantes. La vallée de la Jordanne s'est imposée comme 2^{ème} axe principal à irriguer d'un point de vue touristique pour 2 raisons principales. Sa connexion avec le bassin aurillacois tout d'abord, la vallée étant un trait d'union majeur entre l'« isolement » du Puy Mary et le dynamisme économique et culturel de la ville d'Aurillac ; l'opportunité d'acquisition ensuite d'un bâtiment répondant aux critères de choix du Grand Site.

Idéalement situé au cœur du bourg de Mandailles, "l'Enclos Cheylus" a été choisi pour accueillir cette seconde Maison de Site. Il s'agit d'une imposante maison de maître, en pierre de taille construite en 1899, couverte en ardoise et qui était dans un assez bon état de conservation.

Le bâtiment était référencé comme un point clé du paysage dans les diverses analyses architecturales et paysagères du Grand Site.

La réhabilitation a été réalisée dans un esprit de préservation de l'identité du bâtiment, faisant appel à la fois aux savoir-faire locaux (taille de pierre...) ainsi qu'aux opportunités de développement durable (géothermie...).



Création de larges ouvertures pour renforcer la luminosité du bâtiment et rénovation de l'écurie attenante à la mairie (partie de gauche) pour abriter la Maison de Site



Entrée de la Maison de Site de Mandailles

Fréquentation

Ouverture en juillet 2009 – **6 200 visiteurs**
 En 2010 – **9 400 visiteurs** (soit 65% de fréquentation en plus)
 En 2011 – **9 118 visiteurs**

- [La Maison de Site de Dienne](#)

Lien entre le Puy Mary et la station du Lioran par la ville de Murat, porte d'entrée en venant de l'A75, les vallées de la Santoire et de l'Impradine avaient un fort rôle à jouer dans la nouvelle organisation du Massif. Un bâtiment s'est détaché parmi les nombreuses fermes-bloc traditionnelles de la vallée, il s'agit de celle qui se trouve à l'entrée du village de Dienne en venant de Murat, sur la RD 680, offrant une vue directe sur les crêtes du Puy Mary et se positionnant comme une porte d'entrée principale des visiteurs sur le Massif.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary a fait l'acquisition de cette grange en 2004, située dans le périmètre protégé du château de la Cheyrelle. Elle a ensuite fait l'objet d'une réhabilitation mettant plus que jamais en avant les savoir-faire locaux (taille de pierre...)



Une ferme-bloc réhabilitée sur l'une des entrées principales du Massif et qui accueille également aujourd'hui l'équipe permanente du Syndicat Mixte du Puy Mary

Fréquentation

Ouverture en juillet 2011 –
2 865 visiteurs (2 mois d'ouverture)

❖ Les aménagements muséographiques

Le projet d'aménagement muséographique des **3 premières Maisons de Site** (Pas de Peyrol, Mandailles et Dienne) prend en compte les divers espaces de chaque Maison et de leurs fonctions afférentes : accueil, exposition, informations extérieures, ...

Concept d'interprétation

En **2009**, l'équipe de « Mille Lieux sur la Terre » a été retenue pour mettre en œuvre le projet muséographique avec la rédaction d'un véritable **plan d'interprétation**, accompagné et suivi par un Comité de pilotage.

À partir des recherches de sources bibliographiques, de rencontres de nombreux acteurs et habitants, de randonnées au cœur du Site pour s'imprégner de l'atmosphère des lieux, les connaissances et expériences de terrain ressorties de ces démarches ont permis de définir cinq grandes thématiques pouvant servir de fils conducteurs à la définition muséographique et scénographique du Grand Site :

- Le volcan du Cantal, sa géologie, sa géographie
- La nature et les paysages
- L'agriculture et l'élevage
- Les rituels, les traditions passées et actuelles
- Les loisirs et le tourisme

Un thème transversal récurrent ponctue chaque thème :

la saisonnalité

L'équipe de « Mille lieux sur la Terre » a retenu **5 préceptes simples pour concevoir chacune des muséographies** :

- l'innovation,
- l'humilité,
- la simplicité,
- l'émotion,
- le vivant.

« Mille Lieux sur la Terre » propose par ailleurs que d'un point de vue scénographique, des marqueurs visuels soient aisément identifiables et implantés sur chaque lieu, tel un fil d'Ariane : **pyramide**, **calicot vertical**, **film** sur les quatre saisons, **grande maquette** du volcan cantalien, et la création d'une atmosphère, d'une ambiance qui rappelle l'esprit des lieux grâce à des **expositions-spectacles**.

En effet, le volcan cantalien et sa nature varient au gré des quatre saisons de l'année. La particularité de ce climat de moyenne montagne, avec un hiver souvent très rude, entraîne une modification considérable des rythmes de la nature et des activités humaines. C'est d'autant plus marquant au Puy Mary, que le col du Pas de Peyrol est fermé à la circulation automobile presque six mois de l'année : l'accès au site est alors réservé à une minorité qui se déplace à skis ou en raquettes à neige. L'affluence de l'été fait place à un grand espace vierge, en apparence endormi.

Enfin, un dernier thème complémentaire sera inscrit en filigrane dans tous les espaces d'interprétation : **la présence de la langue d'oc**, réalité linguistique qui marque notamment les noms de lieux, les fait chanter, surtout à l'oreille des visiteurs des régions de la moitié nord de la France.

L'objectif est également d'apporter **des équipements modernes, efficaces, originaux** et adaptés aux demandes actuelles des visiteurs.

- La Maison de Site du Pas de Peyrol



Ici, c'est le volcan qui est raconté : sa formation, ses transformations, son aspect actuel. Dans cette « **lame basaltique** », l'espace se décompose entre l'accueil-information, l'espace boutique et une installation-spectacle. La pyramide, à la fois réelle et interprétée, est là, sous les yeux de chacun. Dans cet espace intime, le visiteur se retrouve au cœur de l'ancien volcan, même si ce dernier n'est pas décelable dans le paysage pour qui n'est pas un expert. C'est ce lieu, site central du schéma d'interprétation, qui fait office de « révélateur » à tout à chacun.



L'évolution du plus Grand Volcan d'Europe volcan en images !



Accueil et espace boutique du Pas de Peyrol



Une « exposition-spectacle » offrant une trentaine de places assises

- La Maison de Site de Mandailles

À Mandailles, dans la maison de maître, on évoque **la nature et les paysages** : le point de vue offert depuis cette bâtisse est idéal, avec la grande ouverture sur le cirque de Mandailles qui met en valeur la montagne au loin. À l'intérieur, après l'accueil-information et l'espace boutique, une exposition « panoramique » se dévoile (panneaux muraux, sculptures et objets, échantillons végétaux, vidéoreportages, ...) avec une création audiovisuelle sur le spectacle des quatre saisons de la nature.



Les visiteurs découvrent 25 mn de documentaire sur la faune et la flore du Massif



Un espace ludique et pédagogique de découverte



La pyramide, totem emblématique de chaque Maison de Site. Ici sur le parvis de la Maison.

- La Maison de Site de Dienne

À Dienne, le bâtiment choisi pour devenir la Maison de Site est une ancienne **ferme-bloc traditionnelle**, caractéristique de l'architecture rurale cantalienne. Il semblait tout naturel que cette maison accueille le thème de **l'agriculture et du savoir-faire**, d'autant plus que la vallée semble moins souffrir de la déprise agricole que les autres vallées du massif cantalien.

Les extérieurs de la Maison reçoivent un jardin-verger bio, l'intérieur accueille pour sa part les espaces traditionnels des Maisons de Site. Des expositions temporaires agrémentent le lieu dans l'attente de la muséographie définitive.

La consultation prochaine pour la muséographie de Dienne laissera suffisamment de latitude à la future équipe de muséographes pour ouvrir éventuellement l'interprétation à des thématiques patrimoniales larges (patrimoine existant, architecture, matériaux, ...).



Une Maison de Site à l'entrée du village de Dienne



L'espace exposition sur plus de 180 m²



Le jardin-bio et ses plantes aromatiques

❖ Les animations proposées par les Maisons de Site

Afin de proposer aux visiteurs une véritable découverte et immersion dans le Grand Site, des animations thématiques gratuites en majorité sont organisées dans les 3 Maisons de Site. Que ce soit autour de la table d'orientation au sommet du Puy Mary, dans le jardin bio de Dienne ou le long de la rivière de la Jordanne à Mandailles, ces animations conviviales permettent de traiter les divers sujets interpellant les randonneurs (estives, burons, vaches salers, l'hiver sur le massif, biodiversité locale, etc.).



Ce sont ainsi plus de 3 500 participants en 2011, qui ont profité des animations complémentaires des muséographies (contre 1085 participants en 2010). Adaptées aux différents publics (étudiants, géologues amateurs, enfants, ...), elles sont en moyenne au nombre de 2 ou 3 par Maison et sont dispensées en fonction de la demande en anglais, néerlandais ou allemand par des animatrices diplômées d'Etat salariées du Grand Site.

En 2011, un programme d'animations enrichi a vu le jour.

- Animation adaptée aux plus petits sur le thème du volcanisme ;
- Randonnée familiale découverte sur la flore et les habitats ;
- Balades ludiques et pédagogiques dans les vallées mettant en avant le patrimoine des villages de montagne et les particularités paysagères (Rocher de Laqueuille, vallée en auge...) ;
- Animations gratuites organisées chaque semaine pour les enfants autour d'ateliers pédagogiques valorisant l'environnement immédiat des Maisons de Site (ex : rivière à Mandailles – insectes aquatiques, qualité de l'eau – jardin bio à Dienne – lutte biologique, vertus des plantes sauvages...).

Une Convention de partenariat a été signée cette année avec la Maison de la Pinatelle, centre de découverte de la nature et des paysages. La structure propose des animations,

balades sur le patrimoine à la Maison de Site de Dienne en étroite collaboration avec l'équipe du Grand Site sur l'élaboration des contenus.

A cela s'ajoute le développement de journées d'animation réalisées à la demande sur site (parfois dans les classes) pour les écoles, les centres de loisirs pour faire découvrir le massif aux enfants et les initier à la préservation de la nature et des paysages.

Exemples d'animations :



« Les petites merveilles de l'eau, de l'air et de la terre »



A la découverte du jardin-bio entre petites bêtes utiles, plantes qui soignent, qui empoisonnent, et herbes aux vertus magiques !



L'atelier Citémômes

Retenu en 2010 (avec le Grand Site d'Alésia) par le Réseau des Grands Sites de France et la Fondation d'Entreprise Veolia Environnement, le Grand Site du Puy Mary a élaboré en partenariat avec l'association Citémômes un atelier ayant pour objectif de faire entrer les enfants, de façon ludique, dans les « coulisses » d'un Grand Site (paysage, patrimoine, activités, gestionnaire...). Ces animations pédagogiques ont été réalisées dans les vallées, dans des centres de loisirs, dans toutes les écoles du Grand Site et en périphérie (Belbex - Aurillac, Paulhac, le Lioran,...).

Plus de 300 personnes ont profité de cette animation en 2010. Compte tenu de son succès, elle a été programmée sur la terrasse de la Maison de Site du Puy Mary au cours de l'été 2011, et adaptée au jeune public, en collaboration avec les institutrices locales.



Le Grand Faîne : l'arbre magique du Puy Mary partage son savoir et ses souvenirs à travers des boîtes mystérieuses pour raconter le plus grand volcan d'Europe.

❖ Développement d'activités et d'expositions temporaires en lien avec divers partenaires

Depuis l'ouverture de la première Maison de Site en 2007 et des 2 Maisons de Site dans les vallées, le Grand Site s'est toujours entouré de nombreux partenaires pour mettre en place des expositions temporaires dans l'attente des muséographies définitives.

Ainsi, la **première exposition sur les étapes de la formation du Volcan du Cantal au Pas de Peyrol** a donné lieu à un travail de fond avec des structures scientifiques et pédagogiques locales (Bureau de Recherches Géologiques et Minières, Association Volcan Terre d'Eveil, Museum des Volcans, Biome Observation des Espaces Naturels, ...). En complément de l'exposition, un livret pédagogique situant les éléments paysagers d'intérêt géologique a également été créé.



Sur Mandailles, de nouveaux partenariats ont permis d'équiper le bâtiment d'expositions sur **les thèmes de la biodiversité** (Parc des Volcans d'Auvergne), des énergies renouvelables (Museum des Volcans, ADEME...), des fromages AOP d'Auvergne (Association des Fromages d'Auvergne, Comité Interprofessionnel des Fromages du Cantal - CIF, fermes locales...), de la gentiane (Distillerie Couderc, Espace Avèze, artistes locaux...). Ces expositions ont été le point de départ d'animations variées destinées aux

enfants des écoles et centres de loisirs (ateliers sur les énergies renouvelables, confection de mignardises au bleu d'Auvergne avec l'Association des Fromages d'Auvergne et le Syndicat Interprofessionnel Régional du Bleu d'Auvergne).

Récemment sur Dienne, une première exposition, en 2011, intitulée « **Agriculture et Savoir-faire** » s'est concentrée sur la fabrication du fromage et les matériels utilisés dans l'agriculture locale. La saisonnalité s'est invitée en toile de fond pour révéler les particularismes agricoles du territoire. Réalisée avec le concours du Musée de l'Agriculture de Coltines, les Archives départementales, un photographe local, et la Ferme de Trielle (association culturelle et artistique du département), cette exposition a notamment permis d'interpeller le public sur les paysages cantaliens d'hier et d'aujourd'hui à travers une mise en scène photographique « Inventaire du présent – Archives du futur ».



En 2012, une collaboration étroite avec le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, partenaire privilégié du Grand Site, a fait naître au cœur de la Maison de Site, **une exposition temporaire sur les « Pierres de Volcans »**. Réalisée dans le cadre des « Explosives du Parc », cette exposition tryptique est présentée sur 3 sites naturels locaux et autour de 3 volets (la roche à l'état pur, la pierre de Volvic et l'utilisation de la pierre).

La Maison de Site de Dienne accueille le 3^{ème} volet et présente la rencontre fusionnelle entre l'homme et la pierre, il y a bien longtemps... C'est donc bien de la main de l'homme sur ce matériau



dont il est question. Photographies de l'utilisation de la pierre (P. Soissons), sculptures sur la pierre de Menet, outils, objets, matériaux de divers tailleurs (D. Gouze ...) et panneaux d'information agrémentent cette année l'espace d'exposition.

La volonté de tous d'utiliser ces Maisons de Site en tant que supports de promotion de la culture, du patrimoine et des paysages locaux, se traduit par le renouvellement de ces partenariats et des animations associées (AFA, SIRBA, Museum des Volcans d'Auvergne à Aurillac, ...).

❖ Espace de vente de produits du terroir et d'artisanat local



Véritables vitrines des territoires, les Maisons de Site proposent des espaces de vente de produits qui mettent en avant des artisans, producteurs locaux, éditeurs de livres ou cartes,



...
Bénéficiaires de la marque PNRVA, primés à des concours ou petits artisans des vallées proposant des produits en accord avec l'esprit Grand Site ou encore associations défendant le patrimoine et la culture locale, ce sont plus de 22 structures qui sont représentées, soit près de 40% des fournisseurs des boutiques. L'équipe du Puy Mary tend à faire augmenter ce chiffre tous les ans dans le respect du cahier des charges de la boutique.



CONCLUSION DE PARTIE

Grâce à la concertation, les partenariats, la mise en réseau,..., le Grand Site du Puy Mary s'est progressivement positionné comme le **coordinateur d'une dynamique de développement durable** sur le Site. Fort de cette co-construction entre son territoire et ses acteurs, le Grand Site inscrit son action dans le long terme en proposant un schéma de gestion durable du Massif.



VOLET III

**LE PROJET DE PRÉSERVATION, DE GESTION
ET DE MISE EN VALEUR DU GRAND SITE
POUR LES SIX ANNÉES À VENIR**



LE PROJET DE PRÉSERVATION, DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU GRAND SITE POUR LES SIX ANNÉES À VENIR ■ ■ ■

Comme présenté dans la 1^{ère} partie de ce dossier, le Grand Site du Puy Mary a placé au cœur de ses actions prioritaires le maintien et la requalification paysagère.

Conformément à la Convention Cadre de 2005, la dernière partie des opérations structurantes doit permettre de finaliser l'organisation du territoire pour une gestion raisonnée des flux sur le site classé et une meilleure attractivité touristique et économique. Afin de garantir une bonne cohérence et un maillage efficace du territoire, il apparaît important d'achever le réseau de Maisons de Site et de traiter la question des aménagements paysagers des cols, lieux de passage, de stationnement et de découverte incontournables.

Il faut également conforter les efforts partagés par les diverses collectivités publiques et les acteurs associatifs et économiques du Massif. C'est le rôle que s'assigne le Syndicat Mixte afin de contribuer au mieux à la préservation du paysage, à la qualification de l'accueil et de la découverte, et au développement économique du territoire.

Le schéma de gestion 2012-2017 s'appuie sur ces priorités. Il concerne des actions sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte mais aussi de ses membres. Il s'articule autour des thématiques suivantes :

- 1/ La mise en valeur du paysage et la gestion durable
- 2/ L'organisation et le développement de la découverte du Grand Site
- 3/ La redynamisation économique des vallées

III.1. La mise en valeur du paysage et la gestion durable

Le schéma de gestion du Grand Site prend en compte la notion de paysage dans toutes les activités et les aménagements de l'espace. Le paysage se situe à la rencontre entre nature et culture, il associe l'environnement naturel aux éléments plus ou moins visibles de l'action humaine. Le paysage existe par le regard qu'on lui porte, ainsi le projet de paysage au Puy Mary doit passer par une mise en scène des lieux qui captive le regard. Le visiteur doit laisser sa place à l'admirateur.

En pénétrant dans le Grand Site, la première découverte de la montagne se fait par la route : ses aménagements doivent respecter la topographie des lieux, révéler les petits ouvrages d'art qui l'accompagnent, augmenter ses potentialités paysagères. **Les cols sont des éléments remarquables de cette découverte**, véritables charnières entre les vallées et liens forts entre leurs habitants. Le passage des cols doit être un temps unique, un effet de surprise paysagère ; nouveau versant, nouvelle vallée, végétation changeante, lumière fluctuante. Valoriser un col, c'est mettre en lumière le reste du paysage.

Face à ce constat, **le schéma de cohérence paysagère prévoit le réaménagement des cols majeurs du Grand Site** en adéquation avec les principes de développement durable et le paysage, notions phares du Grand Site du Puy Mary.

Sept cols ont été identifiés et retenus pour amorcer cette réhabilitation paysagère de sites sensibles et stratégiques, dont certains sont en dehors du site classé. Le Col du Pas de Peyrol bien évidemment, mais également les cols d'Eylac, de Serre, de Néronne, d'Aulac et du Pertus vont être repensés et réaménagés grâce à des **plans de paysage***, une réhabilitation paysagère et une requalification architecturale.

*NOTION DE « PLANS DE PAYSAGE » ...

Les « plans de paysage », réalisés par C. Chazelle, paysagiste DPLG, doivent définir les contraintes paysagères à préserver et les potentialités d'accueil de nouveaux aménagements de chaque col. La gestion des flux routiers et du stationnement, l'accueil des activités touristiques, le remplacement de la signalétique constituent les grandes lignes de ces réflexions.

Le schéma assigne à ces cols une **double vocation** : l'image d'un pays qui mise sur ses paysages emblématiques et celle de lieux d'accueil, d'activités de découverte, de pratique de sports et de loisirs de montagne respectueux de l'esprit des lieux.

III.1.1 – La réhabilitation paysagère du Pas de Peyrol

Le col du Pas de Peyrol (1588 m), passage incontournable, a sûrement été valorisé comme un élément de paysage majeur avant que le sommet du Puy Mary ne soit reconnu comme puissance emblématique, digne de classement et de protection.

La création de la Maison de Site du Pas de Peyrol (*réhabilitée entre 2004-2007*), a d'ores et déjà remplacé l'ancien bâtiment d'accueil qualifié de « verrue » pour devenir un point fort architectural reconnu pour son intégration paysagère par les visiteurs.

De même, la « pression automobile » a été diminuée par la réduction de 45 places de stationnements disponibles lors de la 1^{ère} phase de travaux en 2007* (réductions compensées par une meilleure information dans les vallées et sur site et à terme par le projet de Transport-Découverte).

* En 1999, la Commission Supérieure des Sites a validé le projet d'Opération Grand Site en imposant une réduction de la capacité de stationnement au Pas de Peyrol à 150 places.

Avant 2004, 220 places étaient matérialisées avec des pointes allant jusqu'à 350 véhicules stationnés. Après 2007, 175 places matérialisées et des pointes allant jusqu'à 300 véhicules stationnés...

Le projet actuel prévoit 150 places, sans aucun autre stationnement possible.

Ultérieurement, il sera peut-être possible de réduire encore davantage les places de stationnement selon les modalités de mise en œuvre du Transport-Découverte qui sera expérimenté en 2013.

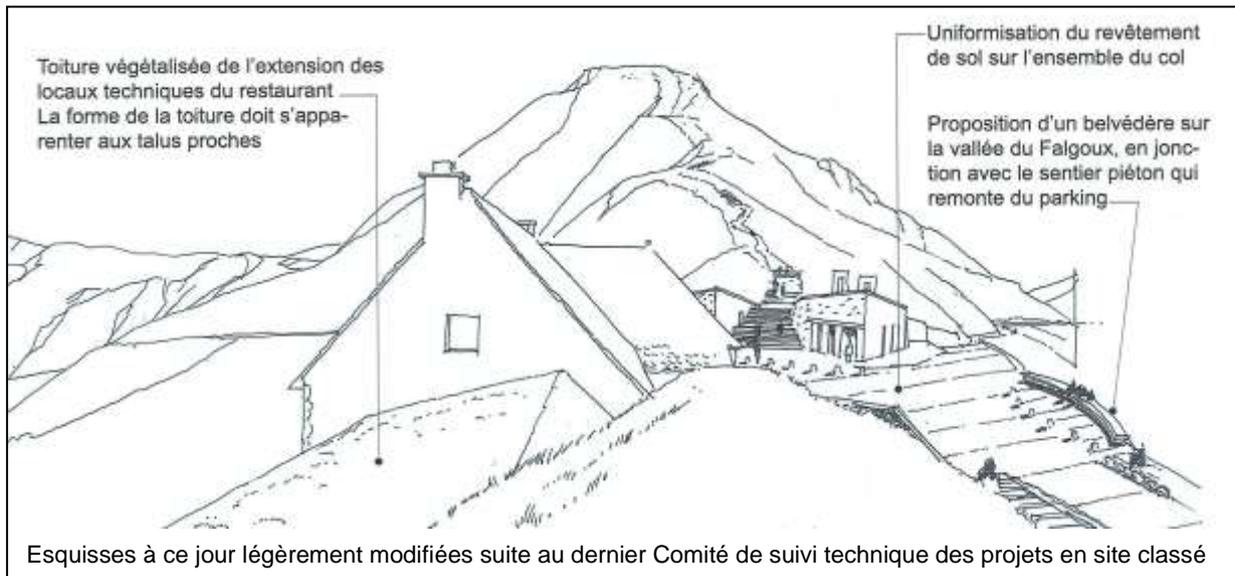
Au Pas de Peyrol, les aménagements de reconquête paysagère concernent la route et ses abords, les chemins piétons, les stationnements, le chemin d'ascension et la réhabilitation de certains bâtiments existants, notamment le commerce privé. Le choix de matériaux locaux est privilégié pour l'ensemble de ces réalisations.

Le projet prévoit **140 places matérialisées, ainsi que 10 places pour le personnel**, les stationnements sauvages étant bloqués par divers dispositifs, comme des cheminements piétons ou des bornes.

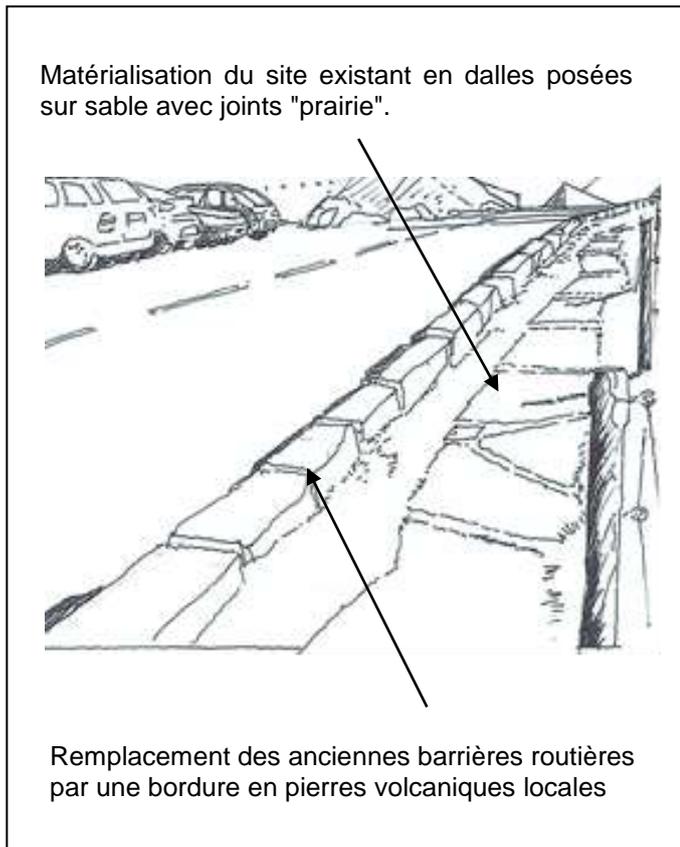
Ces aménagements ont obtenu l'autorisation ministérielle de travaux en site classé le 9 février 2012. Les travaux ont été engagés en mai 2012 (murets, belvédères...) et se poursuivront pour les aménagements plus conséquents (revêtements de la route...) en septembre au terme de la haute saison estivale.

Quelques esquisses des travaux en cours :

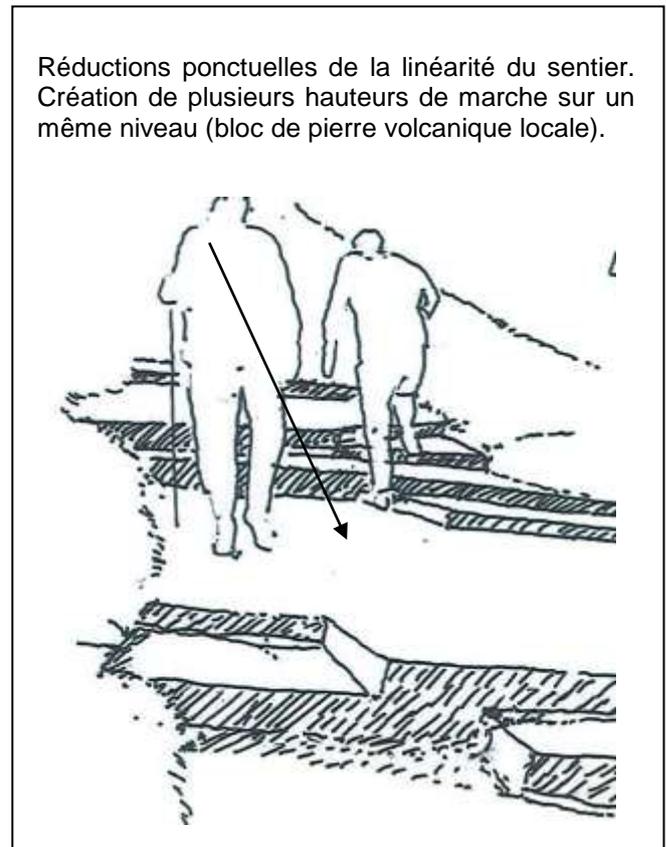
❖ Traitement global du col (resserrement du col, revêtement différent, etc.)



❖ Création de cheminements piétons



❖ Reprise de chemin d'ascension

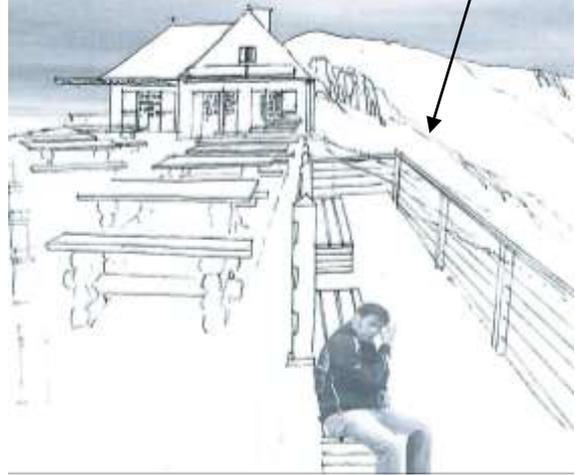


❖ Création d'un belvédère face Nord

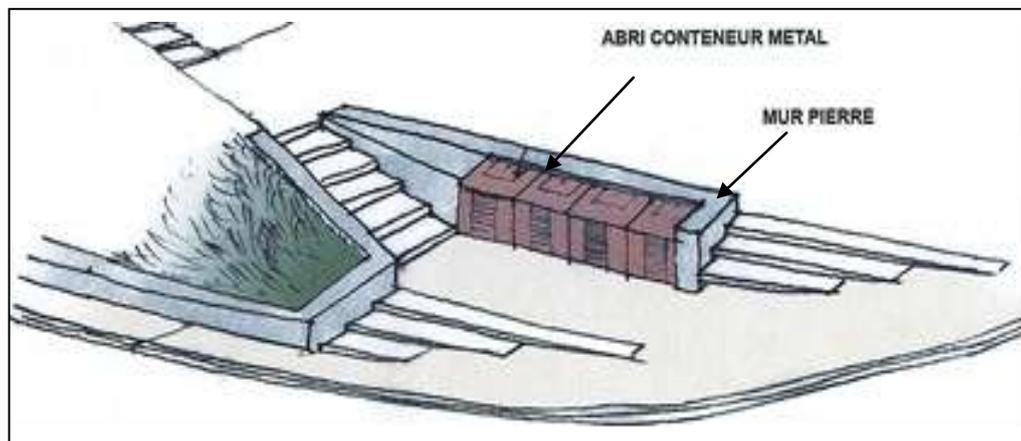
Etat des lieux des abords de l'activité privée.



Nouveau belvédère attenant à l'activité privée avec vue imprenable sur l'une des vallées du Puy Mary.



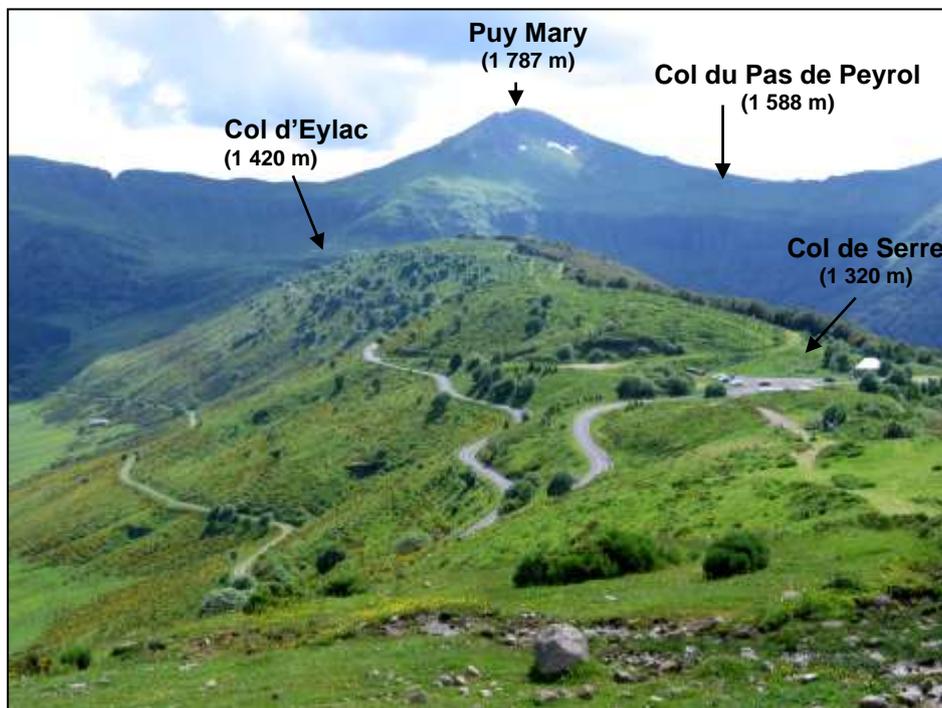
❖ Réaménagement esthétique des installations connexes à l'activité



III.1.2 – La requalification paysagère et architecturale du col d'Eylac (Buron de la brèche de Rolland)

Le projet de requalification architecturale du Col d'Eylac (1420 m) est né de l'analyse paysagère de Claude Chazelle (« Atelier Régional des Paysages et de l'Architecture » sur le **"Buron de la Brèche de Rolland"** : « *L'ensemble détonne par rapport au site et constitue une atteinte grave au paysage* ». Attaché à l'histoire du lieu (ancien hôtel détruit lors de la seconde Guerre Mondiale, site investi depuis lors par la population locale...), l'idée d'une démolition était inenvisageable pour le Grand Site.

Le projet retenu permettra la réhabilitation par extension du bâtiment existant avec la création d'un deuxième pan, pour recréer un buron d'altitude dans l'esprit des deux voisins du col d'Eylac. La requalification paysagère portera sur la réhabilitation de la terrasse, les aménagements des abords du bâtiment (murets en pierre sèche, lieu de pique-nique, mobiliers extérieurs, etc.) et le réaménagement de l'aire de parking avec une diminution importante des capacités de stationnement, adaptées à l'activité. Le début des travaux est prévu pour l'automne 2012.



III.1.3. Projets de paysage sur les autres cols

Le col de Serre ainsi que les cols de Légal, de Néronne, d'Aulac et du Pertus, situés dans un périmètre très proche de celui du Pas de Peyrol, affichent les mêmes constats en termes de fréquentation, de structuration et d'enjeux.

Servant à la fois de relais aux équipements situés au Pas de Peyrol ou dans les vallées, et de point de départ de randonnée ou de pratiques d'activités de pleine nature, ces cols sont des sites phares de la mise en valeur du Grand Site du Puy Mary, projet porteur de valeurs environnementales et paysagères.

❖ Les cols d'Aulac, de Néronne, du Pertus et de Légal

La démarche de "Plan de Paysage" sera appliquée sur les cols d'Aulac, de Néronne, du Pertus et de Légal. Initiée par le Grand Site du Puy Mary, elle s'articule autour de trois phases bien distinctes d'études allant de la reconnaissance paysagère à la traduction opérationnelle du parti d'aménagement retenu.

Pour ces quatre cols, l'élaboration des plans de paysage est actuellement en cours. Les mêmes exigences paysagères que celles pratiquées sur le site classé seront appliquées à ces nouveaux projets.

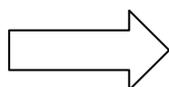
Voici un exemple de redéfinition du paysage proposé par l'ARPAE :

COL DU PERTUS - ÉTAT DES LIEUX



L'intégrité du Col est mise à mal par la plate-forme de stationnement.

COL DU PERTUS – ÉLÉMENTS PAYSAGERS À VALORISER



Dégager le Col et placer la route en balcon au-dessus de l'amphithéâtre perché.

❖ Le Col de Serre

Le plan de paysage est d'ores et déjà réalisé et l'ex-bâtiment commercial (restaurant) a été acheté par le Syndicat Mixte.

Le projet, considéré comme prioritaire, repose sur une reconquête paysagère basée autour d'aménagements paysagers et architecturaux, intégrant notamment le retraitement de la route et du carrefour, la mise en scène et la valorisation des diverses arrivées au col et de la plate-forme centrale, la mise en valeur des belvédères, la création d'un centre d'accueil des activités de pleine nature (activités hivernales, sportives, etc.) avec maintien d'une activité commerciale volontairement très restreinte (bar brasserie uniquement le midi).

Pour le Concours d'architecture et de paysage réalisé en 2010, les exigences en termes d'insertion paysagère et de Haute Performance Énergétique envisagées (BBC) ont été particulièrement élevées.

Depuis le concours, une phase de concertation et d'explication a été nécessaire pour relancer en 2012 la conception du projet.

L'aménagement de ces cols participera à la préservation du paysage, contribuera à l'organisation de la fréquentation sur le Massif, à la qualité de l'accueil dans un esprit de convivialité, d'éducation et un souci de confort et de sécurité.

❖ Autres sites sensibles et stratégiques

L'objectif est de poursuivre le travail engagé sur la base des "Plans de paysages". Afin d'éviter que la pression touristique puisse avoir un effet négatif sur le plan paysager, le Grand Site engagera des démarches paysagères concertées sur de nouveaux sites sensibles (ex : le Pont des Eaux - commune du Falgoux ; Col St Georges – commune de St Projet de Salers).

III.1.4 – Enjeux de conservation et objectifs de gestion sur le site Natura 2000 Massif Cantalien (2011/2016)

Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est animateur du Site Natura 2000 Massif Cantalien. Le document d'objectifs (DOCOB) pour la période 2011/2016 a été approuvé. Il est destiné à s'appliquer sur l'ensemble du Site (secteur Ouest (Puy Mary) et Est).

Le Grand Site du Puy Mary, associé à ce travail, se positionne comme partenaire du PNRVA sur des actions propres aux 2 structures sur leurs périmètres respectifs, tels que l'entretien et la réhabilitation des sentiers de randonnée par exemple, ou encore sur la mise en place d'un **Schéma Directeur des Activités de Pleine Nature** prenant en compte les préoccupations de préservation des espèces et habitats.

L'objectif général est de préserver voire de favoriser la diversité des habitats et espèces liés aux pelouses et landes subalpines par des pratiques adaptées et notamment par la poursuite d'une activité agricole pastorale, garante de la qualité patrimoniale et paysagère du site et encouragée dans le cadre de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET contractualisées en 2008 et 2009).

III.1.5. Les autres actions structurantes 2012/2017

❖ Elaboration d'une Charte des Usages et Pratiques

Le Massif du Puy Mary possède un patrimoine exceptionnel par la qualité de ses paysages et la richesse de ses milieux naturels. Un plan de paysage a été élaboré par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne permettant de mettre en avant ce patrimoine et d'apporter des préconisations de gestion.

Dans le cadre de la mise en place du projet global de développement de l'O.G.S., il convient aujourd'hui d'aller plus loin dans cette démarche de sauvegarde de cet environnement exceptionnel en établissant **une Charte des Usages et Pratiques**, adaptée au site, apportant des recommandations aux usagers et exploitants pour préserver ou restaurer la qualité des différentes entités paysagères dans le cadre de leurs activités.

La rédaction de cette Charte, dépourvue de portée réglementaire, constitue une ambition collective à partager pour l'avenir du Grand Site, traduisant l'attitude que chaque usager et gestionnaire doit adopter pour respecter « l'esprit de gestion durable du site », notamment dans ses activités quotidiennes.

Seules une large concertation permanente et une mise à contribution des divers usagers et professionnels du Grand Site permettront de préciser les problématiques de gestion des valeurs paysagères du Site et de définir les recommandations pour une gestion patrimoniale des secteurs paysagers.

Une approche thématique pourra être engagée, la gestion forestière constituant dans cette démarche une priorité (zones de débardage, ...), ainsi que les activités de pleine nature (APN) et l'entretien des abords de routes. Cette démarche s'appuiera également sur l'**Atlas Régional des Paysages** mis en œuvre par la DREAL Auvergne auquel contribue le Grand Site du Puy Mary.

D'ores et déjà, en ce qui concerne les activités de pleine nature, des discussions ont été engagées lors d'une réunion entre le SMPM et les professionnels sur leurs besoins et attentes.

La conception de cette Charte concernera également les évènementiels et sera fortement liée à la mise en œuvre de la charte du Tourisme Durable dans les espaces naturels.

❖ Mise en place d'un Observatoire Photographique des Paysages

Ce projet qui doit permettre de suivre l'évolution générale des paysages du Grand Site et d'évaluer les actions engagées dans le cadre de l'Opération Grand Site a été initié en 2011. Il est détaillé dans le volet IV « Moyens d'Evaluation et de Suivi ».

❖ Poursuite de la mise en valeur des routes et de leurs abords

Cette action s'appuiera sur les principes du Schéma de Cohérence Paysagère des Aménagements Routiers qui doit permettre aux routes et à leurs abords de redevenir de véritables motifs d'intérêt historique et pittoresque des paysages. Comme il a su le démontrer ces dernières années, le Conseil Général du Cantal poursuivra ses interventions sur le Massif dans ce domaine, en concertation avec le Syndicat et ses partenaires, en intégrant un paysagiste-conseil à chaque projet d'intervention. Les travaux d'entretien courant feront également l'objet d'une attention toute particulière (fauchage des talus, etc.). Les divers projets sur le Site seront élaborés en concertation lors des Comités de suivi technique du Grand Site.

❖ Découverte paysagère

En complément des aménagements routiers, des aménagements paysagers aux abords des routes ou à proximité des axes de circulation (ex : lieux de pause,...) sont encore nécessaires. Ils devront renforcer l'attrait touristique du Grand Site en permettant aux visiteurs de s'arrêter et de mieux découvrir ce territoire.

Certaines actions d'aménagement (voire de "ménagement") tendront à harmoniser les lieux, à valoriser et même parfois « sur-valoriser » certains sites ou ouvrages afin qu'ils transmettent à leur environnement une dimension d'esthétisme et de paysage nettement supérieure.

L'exception du Site justifie l'exception des soins et des exigences de qualité qui doivent être apportées à la réalisation et au suivi des travaux, au choix des matériaux, d'une nouvelle méthode de travail qui vise à « modeler » les aménagements pour les fondre au mieux dans le paysage. Une attention particulière sera apportée aux premiers plans de la route, qui dans certains cas malheureux, détournent l'attention et nuisent au paysage.

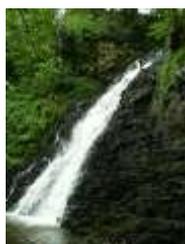
Dans ce cadre, l'expérimentation du Transport-Découverte arrêtera les zones à restaurer ou à restructurer (arrêt minute, stationnement,...) qu'il conviendra de traiter dans le même esprit.

❖ Valorisation de sites géologiques et géomorphologiques

La connaissance générale du volcan cantalien et sa diffusion auprès de tous les publics se sont largement intensifiées lors de ces dernières années. Une grande partie du patrimoine géologique et géomorphologique du massif reste cependant à étudier (Etude DREAL 2011). Cette amélioration de la connaissance avec des travaux de recherche sur le terrain, organisée autour d'un groupe d'experts, permettra d'engager une action de protection et de valorisation au travers d'un plan de gestion de ces éléments géologiques. Des outils de découverte et de compréhension seront proposés in situ (lac de lave, bombes volcaniques, cascades, etc.), comprenant en amont divers travaux de protection, de sécurisation et d'accessibilité... En complément, un projet pédagogique sera élaboré (livrets, animations tous publics, etc.).



« Nuées ardentes »



Cascade de Roche



Roc du Merle



Superposition de mégablocs
(col de Houade)

❖ Restauration et mise en valeur des éléments les plus remarquables du patrimoine non protégé

Le Syndicat Mixte continuera à accompagner les porteurs de projets privés qui souhaitent réhabiliter leur buron ou grange d'altitude (conseil, appui technique, soutien à la rédaction des dossiers de subvention, etc.). Pour ce faire, le Syndicat poursuivra sa contribution active à l'Association de Sauvegarde des Burons du Cantal dont il est membre.

III.2. L'organisation et le développement de la découverte

III.2.1. Le Réseau des Maisons de Site

A) Les deux prochaines Maisons de Site

Dans la continuité des trois bâtiments réhabilités en Maisons de Site entre 2007 et 2011, le maillage du Réseau de Maisons de Site se finalisera avec la réhabilitation de deux nouveaux espaces au Falgoux et au Claux, implantés dans les deux dernières vallées d'accès au Puy Mary. Ces Maisons répondent toutes deux aux critères de choix fixés par le cahier des charges défini pour l'Opération Grand Site :

- > Qualité des abords, accessibilité, signalisation ;
- > Qualités architecturales et techniques des bâtiments ;
- > Potentialités de reconversion, adaptabilité des structures.

❖ La Maison de Site du Falgoux

La Commune a validé le principe de localisation de la Maison de Site dans le foyer rural (propriété communale) idéalement situé dans le bourg de la commune. Une Convention de mandat « Grand Site du



Puy Mary / Commune » a été constituée en 2010 et validée début 2012.

Le projet architectural permettra le renouveau du bâtiment communal au service d'une action triple : sociologique, touristique et culturelle. L'association ASPECT, implantée sur la vallée participera à ce dernier volet puisqu'elle contribuera à l'animation du Site (expositions temporaires, conférences...).

L'opération concerne la rénovation et l'aménagement du bâtiment (environ 630 m² répartis sur trois niveaux) en Maison de Site, dont les fonctions seront à la fois à vocation intercommunales (salle de spectacle et d'activités) et liées à la gestion du Grand Site.

❖ La Maison de Site du Claux

Le Syndicat Mixte du Puy Mary a eu l'opportunité d'acheter une maison idéalement située au centre du bourg afin de constituer le dernier maillon de découverte de son Réseau de Maisons de Site. Il s'agit d'un bâtiment de 250 m² de plancher et d'architecture classique.

Les extérieurs du lieu présentent un fort potentiel d'exploitation avec une rivière propice à la détente et aux animations fléchées « environnement » pour les enfants.



Le projet consiste en une réhabilitation et une extension du bâtiment, recréant les liens avec le bourg et réorganisant les différents services (Maison de Site, école, commerces, accès camping, futur Transport-Découverte, ...). Une concertation locale a permis d'aboutir à un accord avec la Maison de la Montagne, structure d'accueil et d'information à vocation touristique, actuellement située dans la commune qui s'implantera dans cette bâtisse afin de mutualiser ces missions avec celles du Grand Site.



Le projet – Extension du bâtiment existant sur la gauche

❖ Les aménagements muséographiques des Maisons de Site en projet

S'appuyant sur le plan d'interprétation global du Grand Site validé en 2010 (cf. & I.3.2), les autres Maisons feront l'objet de créations muséographiques spécifiques. Chacun des thèmes retenus sera traité au regard de la **saisonnalité**, facteur déterminant du rythme de la vie et des activités en zone de montagne.

- Maison de Site de Dienne

A ce jour et un an après la validation et la tenue d'une exposition temporaire sur les matériels et traditions agricoles ainsi que sur les paysages locaux dans la Maison de Site de Dienne, une réflexion est menée autour du thème omniprésent de l'agriculture et des traditions dans cette vallée. En effet, cette exposition n'apporte peut-être pas toute la plus-value attendue sur cette thématique compte tenu de l'offre déjà existante (Musée de l'Agriculture de Coltines à 20 km, Maison de la Vache Salers).

Si le thème actuel « Agriculture et savoir-faire » est un reflet fidèle des spécificités agricoles de la vallée, un autre thème, celui du **patrimoine local et de la pierre** plus précisément, interpelle les esprits depuis quelques temps. La pierre d'origine volcanique sur l'ensemble du Massif mérite de s'y attarder et représente un levier de découverte itinérant non négligeable dans les villages autour d'éléments du patrimoine local comme les églises, habitations, croix, fontaines, lavoirs, fours, etc. Cette filière locale a par ailleurs été relancée sur le Massif (Pôle d'Excellence Rural)

Il reste donc au Grand Site de décider avec l'équipe de maîtrise d'œuvre et le comité de pilotage, si ce thème sera maintenu en proposant des expositions complémentaires à l'existant ou si cette Maison de Site se positionnera sur un autre thème tout aussi porteur mais davantage novateur.

- Réajustements muséographiques (Pas de Peyrol et Dienne).

En parallèle de ces aménagements et après 4 années d'expérimentation de la muséographie du Pas de Peyrol, les aménagements déjà réalisés devraient connaître certains changements dans l'accès à l'exposition-spectacle par exemple, la zone muséographique n'étant à ce jour pas assez intuitive pour les visiteurs.

- Dans la Maison de Site du Falgoux,

Le thème pressenti mais qui reste à valider par le Comité Syndical, sera celui **des loisirs et du tourisme**, avec accueil-boutique, exposition permanente, création audiovisuelle (dans l'idéal, directement diffusée au sein de la salle de cinéma).

- Dans la Maison de Site du Claux,

Le thème initialement évoqué était celui des rituels passés et contemporains et des traditions. Après l'espace d'accueil et d'information et celui de la boutique, elle pourrait se développer comme une exposition « à tiroirs » avec une création audiovisuelle sur les quatre saisons d'une vie sociale et événementielle contemporaine. Le thème reste à préciser et à travailler avec le Comité d'élus et d'acteurs locaux.

B) Les aménagements paysagers des Maisons de Site

Les aménagements périphériques des Maisons de Site constituent la première étape de la découverte et doivent, au même titre que la Maison de Site, traduire les valeurs du Grand Site. Ils doivent contribuer à l'organisation de la fréquentation et au respect du Massif du Puy Mary, dans un esprit de convivialité, de sensibilisation, de confort et de sécurité. Pour Le Claux et Le Falgoux, ceux-ci seront réalisés parallèlement aux travaux des bâtiments. Pour Mandailles et Dienne, des difficultés d'acquisition foncière n'ont pas permis d'engager les travaux en même temps que les bâtiments et seront réalisés après 2012.

- La Maison de Site de Mandailles

Le projet d'aménagements paysagers prévoit de :

- > réorganiser le stationnement (dont rotation des bus, ...)
- > de déplacer les jeux pour enfants à proximité de l'aire de repos et de pique-nique à côté de la Jordanne ;
- > de créer des cheminements piétons ;
- > de créer un espace devant le bâtiment permettant la réalisation d'animations et d'activités extérieures.



- La Maison de Site de Dienne

Le projet prévoit de :

- > réorganiser le stationnement (dont rotation des bus, ...)
- > mettre en place une aire de pique-nique-détente ;
- > créer des cheminements piétons vers la Maison de Site et vers le bourg.



**SITE A
RÉAMENAGER**

II.2.2 - Le Transport-Découverte

Le Puy Mary attire une clientèle considérable d'excursionnistes et de randonneurs, les voyageurs incluant le Puy Mary dans leurs circuits touristiques qui passent par Murat et Salers, le site étant également répertorié dans les guides touristiques nationaux.

Les derniers comptages effectués au Pas de Peyrol dénombrent régulièrement jusqu'à 350 véhicules stationnés en même temps, en période de forte fréquentation (juillet-août essentiellement).

Cette fréquentation touristique (le col du Pas de Peyrol est ouvert de mai à novembre) pose des problèmes de protection et de sauvegarde de la qualité du site, ainsi que des problèmes d'organisation de l'accueil des touristes. De plus, les retombées sur l'économie locale sont faibles.

La diminution du nombre de stationnement sur le Col constituant l'un des principes de départ de l'Opération Grand Site, des réflexions ont été engagées pour trouver des solutions permettant la valorisation du site et une maîtrise des flux touristiques. Ces réflexions ont mené au projet d'aménagement et de fonctionnement du Puy Mary dont un des principes repose sur un **système de transport collectif assurant depuis chaque village-seuil (village correspondant à un point d'entrée ou de sortie du Grand Site), la desserte et la découverte du Pas de Peyrol et des vallées rayonnantes.**

Avant d'arriver au projet d'expérimentation grandeur nature d'un système de transport et de découverte collectif sur le massif du Puy Mary, 3 années d'études, de comparatifs, d'enquêtes, d'analyses, de scénarii de gestion ont été nécessaires afin de s'assurer de la faisabilité d'un tel projet (cf. Annexe N°6 – Transport Découverte). Considérant les conclusions plutôt favorables en termes de fonctionnement, les élus du Grand Site ont validé le principe de son expérimentation.

> Objectifs du projet d'expérimentation :

L'objectif sera de valider les principes de fonctionnement proposés, de tester le système auprès des visiteurs et habitants et de recueillir leurs avis et appréciations.

Le test portera sur une période d'un minimum d'un mois, au plus fort de la fréquentation (du 15 juillet au 15 août). Des parkings seront mis en place dans les bourgs afin d'accueillir les visiteurs au départ des quatre vallées. Les navettes leur permettront de rejoindre le Pas de Peyrol ou d'autres lieux touristiques et/ou d'animations et de découverte dans les autres vallées.

Un important dispositif de sensibilisation, d'information et d'échange sur cette expérimentation et sur les objectifs du projet sera proposé aux visiteurs en amont de la mise en place de ce service, avec la présence d'un accueil aux différents points de départ.

L'expérimentation doit permettre de confronter à la réalité les principes suivants :

- le Puy Mary n'est pas qu'un site naturel mais également un lieu d'activité ;
- le Transport Découverte est un outil structurant, à la seule condition qu'il coexiste avec des produits d'animation et donc avec une mobilisation des professionnels et acteurs locaux ;
- le transport collectif permet une toute nouvelle découverte du site (perception différente sans véhicule stationné, plus de temps pour admirer les paysages...) et apporte une alternative à la voiture.

L'objectif n'est pas de proposer uniquement un transport brut mais bien un produit de découverte et d'animation. Cette expérimentation sera donc l'occasion de tester des **produits associés avec les prestataires d'activités** (accompagnateurs en montagne,

Fédération de vol libre,...), les associations locales (intégration des animations et festivités,...), etc.

Ce dispositif de "Transport-Découverte" constituera un lien entre les vallées, fil conducteur entre les différentes Maisons de Site et celle du Pas de Peyrol. Élément de cohérence du territoire, il participera à la création de l'identité du Grand Site « Puy Mary-Volcan du Cantal » et à son animation, dès cette phase test. **Cette expérimentation se déroulera pendant l'été 2013** afin d'optimiser les conditions de réalisation (ouverture des Maisons de Site du Pas de Peyrol, de Mandailles et de Dienne pour juger de la pertinence des trajets de desserte et test de la fluidité de la circulation après l'achèvement des aménagements sur le Col du Pas de Peyrol).

Cette expérimentation est un véritable enjeu pour le Grand Site du Puy Mary, tant sur le plan de la découverte du Massif que sur le plan de sa préservation. Bien entendu, compte tenu de la complexité du système, inexistant en Europe, seules les conclusions de cette expérimentation pourront déterminer les suites à donner à ce projet.

III.3. La redynamisation économique

Parmi les objectifs fixés par l'Opération Grand Site se trouve un volet lié à la redynamisation économique du Grand Site et plus particulièrement des vallées attenantes au sommet du Puy Mary. Irriguer les vallées économiquement est un défi de taille afin que le Col du Pas de Peyrol soit désengorgé et que les visiteurs du Grand Site étendent la **découverte et la compréhension du territoire** à d'autres espaces tout aussi grandioses et uniques que son emblématique pyramide.

La redynamisation économique du Grand Site peut être effective via différents vecteurs :

Des vecteurs directs tout d'abord, avec l'installation sur le territoire du Grand Site et plus précisément dans les villages des quatre vallées rayonnantes, d'activités commerciales, touristiques ou associatives. Cependant, cet objectif de développement économique ne peut être appréhendé sans la prise en compte du volet environnemental. Les commerçants, artisans, associations et autres structures privées qui souhaiteraient s'implanter sur le territoire du Grand Site du Puy Mary doivent défendre des valeurs, proposer des activités, services ou produits en cohérence parfaite avec les notions de développement durable prônées par le Grand Site lui-même.

Des vecteurs indirects dans un second temps, avec le développement d'informations touristiques sous la forme de brochures, catalogues, fiches randonnée et de la mise en place d'un site Internet exhaustif comme vitrine efficace des services et activités que peut offrir le Grand Site du Puy Mary, dans le respect du massif et de ceux qui y vivent.

Le Grand Site du Puy Mary doit également se doter d'une image forte et fédératrice, reconnue par le plus grand nombre et fidèle à ses principes de développement durable. Le Site doit se positionner comme étant un produit de découverte au travers de plusieurs objets phares reflétant son identité et ses valeurs.

III.3.1- La Charte Européenne du Tourisme Durable (volet II)

Le tourisme offre un moyen privilégié de sensibiliser le Grand Public au respect de l'environnement. Il présente également un fort potentiel de soutien aux activités économiques traditionnelles et à l'amélioration de la qualité de vie. Une réelle politique de « tourisme doux et durable » doit exister entre le Grand Site et les acteurs économiques des vallées.

Dans ce cadre, comme il l'a fait depuis sa création, le Grand Site poursuivra son **appui technique** auprès des porteurs de projet, qu'ils soient nouveaux pour densifier l'offre sur le territoire, mais également qu'ils soient existants pour inscrire leur offre dans des démarches éco responsable ou pour l'adapter aux mutations des attentes des visiteurs.

Cette mission d'ingénierie du Grand Site, réalisée en partenariat avec les collectivités et institutions compétentes, est le fer de lance invisible de son action de développement économique. Le Schéma de gestion prévoit d'intensifier cet accompagnement sur mesure, notamment, en amont de l'appui technique, par des actions de sensibilisation des prestataires (réunions publiques, journées d'information, formations thématiques).

Cette volonté, le Grand Site souhaite également la traduire au travers de son engagement dans la **Charte Européenne du Tourisme Durable dans les Espaces Protégés**. Celle-ci s'inscrit dans les priorités mondiales et européennes exprimées par les recommandations de l'Agenda 21. Elle favorise l'application concrète du concept de développement durable, ce type de développement implique différentes notions telles que l'efficacité économique, l'équilibre social et le respect environnemental.

Le Grand Site du Puy Mary a contribué à la candidature du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne à cette Charte, obtenue en 2008. Le schéma de gestion du Puy Mary s'inscrit donc pleinement dans les principes retenus :

- Protéger / mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel
- Comprendre et satisfaire les besoins des touristes
- Communiquer sur les qualités particulières de la zone
- Promouvoir les produits touristiques liés à l'espace protégé
- Développer les formations sur l'espace protégé et le tourisme durable
- Maintenir la qualité de vie des habitants
- Augmenter les bénéfices pour l'économie locale
- Contrôler et influencer le flux des touristes

Dans le cadre de son application, le Grand Site a souhaité tout particulièrement expérimenter l'action 1.4 relatif à l'adhésion au volet II de la Charte européenne. L'objectif stratégique de cette action est d'accompagner les professionnels volontaires dans une **démarche de progrès**, visant à améliorer la qualité des prestations touristiques au crible du développement durable, que ce soit en management environnemental, intégration paysagère, communication responsable, etc.

III.3.2 - La poursuite du programme d'actions pédagogiques

Le schéma de gestion propose de positionner le développement durable au centre des réflexions sur l'avenir du territoire. Le Grand Site poursuivra ainsi ses actions envers le jeune public (du Massif et plus largement du Cantal) autour de la découverte de l'environnement et des paysages et de la notion même de développement durable, mais également auprès des visiteurs du Massif.

III.3.3 - Le développement d'offres « d'accueil et d'animations »

La forte notoriété du Grand Site, la présence de visiteurs de passage, principalement à la journée ou à la demi-journée, l'appartenance du Puy Mary au Réseau Grand Site de France comme Site d'exception, doivent lui permettre de proposer aux touristes des activités et « offres » simples, facilement commercialisables et identifiables, sans agrément particulier, véhiculant avant tout l'image et l'identité forte du « Puy Mary-Volcan du Cantal ».

Ces offres concernent :

- ❖ **Des « offres » d'accueil** telles que des affiches, cartes postales, tee-shirts, parkas, sacs, etc. regroupés sous une identité fédératrice à définir.
- ❖ **Des « offres » animation** à la demi-journée ou à la journée (sorties découverte thématique : volcan, faune, flore associant diverses prestations (randonnée, repas terroir, visites de musées ou sites).
- ❖ **Des « offres » touristiques** s'appuyant sur la Charte Européenne du Tourisme Durable et la Charte des Usages et Pratiques. Le Syndicat Mixte accompagnera les professionnels pour faire évoluer leurs offres de produits touristiques dans l'esprit prôné par le Grand Site.

La diffusion de ces offres pourra se réaliser sur les divers lieux d'accueil du public (Maisons de Site, Offices de Tourisme, professionnels locaux, ...) et permettra avant tout d'assurer les missions d'accueil, de compréhension et d'entretien du Site.

III.3.4 - Les éditions de documentations de promotion

Le Puy Mary a longtemps porté une image de lieu touristique de « passage », lieu sur lequel on ne s'attarde que quelques heures, et qui n'est finalement qu'une étape pour la plupart des touristes, avant de rejoindre des sites plus « urbains » comme Salers ou Murat voire même de plus grandes métropoles comme Clermont-Ferrand.

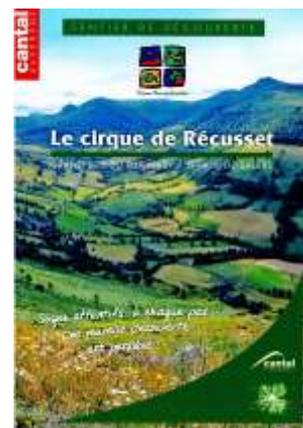
Néanmoins, cette situation a positivement évolué depuis le début de l'Opération Grand Site, du fait des nombreuses actions et projets engagés, de la communication externe grandissante et d'un bouche à oreille répandu, très bénéfique pour le Site.

La gestion des flux touristiques et une communication efficace doivent permettre aux touristes d'élargir leur terrain de découverte et d'augmenter leur temps de passage sur le massif en visitant un ou plusieurs villages d'altitude et les vallées. Dans l'idéal, la journée de passage devrait se transformer en séjour... Un tourisme plus diffus mais aussi plus valorisant et plus pédagogique est donc prôné par le Grand Site.

Le Massif du Puy Mary nourrit donc l'envie de renforcer son statut de destination touristique avec des produits phares identitaires et une image précise suivant les différents segments de clientèle. Les valeurs et la notion de développement durable inhérentes au Grand Site, devront transparaître dans l'ensemble des choix de supports de promotion et des contenus correspondants.

Le renforcement de la conception de documentations de promotion du territoire apparaît donc comme étant indispensable si l'on poursuit une visée touristique. Aspects humains, conviviaux, naturels, lieux de vie et d'animations, savoir-faire locaux et traditions, esprit des lieux, seront des notions essentielles à intégrer dans ces productions afin de transformer l'image parfois terne et endormie du « pays vert » en un lieu de sérénité, de détente, de découverte, d'authenticité et surtout de dynamisme.

Divers supports peuvent être envisagés tels que des brochures d'accueil, livrets pédagogiques en lien avec les thématiques des Maisons de Site ou de sites spécifiques (ex : Espace Naturel Sensible de Récusset).



Livret pédagogique sur l'ENS de Récusset

III.3.5. Autres actions structurantes 2012/2017

❖ Développement des autres Activités de Pleine Nature

Sur la base du Plan Local de la Randonnée et de son projet de Charte des Usages et des Pratiques, le Grand Site souhaite ouvrir la démarche vers un Plan Local de Développement des Activités de Pleine Nature, en concertation étroite avec le Conseil Général du Cantal (au travers du PDESI) et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (Charte Européenne du Tourisme Durable), afin que ces activités se développent dans le respect du site (environnement, paysage, ...) et des autres usagers, tout en répondant aux attentes des visiteurs et pratiquants.

❖ Le développement des sites d'accueil pour camping-cars

Le Grand Site accompagnera les Communautés de Communes en charge de ces dispositifs afin de compléter les sites d'accueil existants, notamment du fait de l'importance de ce mode

de tourisme sur le Massif. Le Transport-Découverte nécessitera donc une certaine « adaptation » pour ce public itinérant, notamment dans les dispositifs d'accueil au niveau des points de départ.

❖ **La mise en place et la gestion d'une signalétique cohérente**

Maître d'ouvrage du projet dans les bourgs, le Grand Site poursuivra l'application de la charte signalétique du PNRVA pour un meilleur accueil et orientation des visiteurs, la promotion des ressources locales (ex : mise en valeur des cascades), tout en préservant ses paysages. Par ailleurs, de nouveaux débats publics, dispositifs d'information et rencontres organisées par le SMPM permettront de remédier à l'implantation de panneaux sauvages et interdits. Une réflexion sera également engagée avec le Conseil général du Cantal concernant la signalétique routière, répondant à la nouvelle organisation du Massif.

❖ **Le soutien aux animations et manifestations d'intérêt « Grand Site ».**

Il est envisagé, dans le prolongement des partenariats déjà mis en place sur le Site, de collaborer avec l'Association des Paralysés de France afin de définir de manière efficace les aménagements nécessaires à réaliser en termes d'accueil des personnes à mobilité réduite sur le Site. Cet exemple de partenariat est envisagé dans le cadre de journées ponctuelles.

De plus, et toujours dans le même esprit de valoriser le Grand Site, ses ressources naturelles et les accompagnateurs/moniteurs qui participent au développement du Puy Mary, une Fête des Activités de Pleine Nature est en cours de réflexion afin d'être programmée tous les 2 ans.



Session de Handicare

CONCLUSION DE PARTIE

La démarche « Objectif 2010 », au vu des actions menées depuis sa mise en place, a été conduite avec succès et se poursuivra en 2012.

Le schéma de gestion durable viendra renforcer cette dynamique territoriale pour les 6 ans à venir et assurer la préservation, la mise en valeur et la gestion du site classé et plus largement de l'ensemble du Grand Site.

Pour assurer la bonne mise en place des **actions structurantes évoquées**, le Grand Site du Puy Mary et ses partenaires ont défini des moyens techniques et financiers qui permettront d'atteindre efficacement les objectifs fixés.



VOLET IV

LES MOYENS ET LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE





IV LES MOYENS ET LA GOUVERNANCE DU GRAND SITE ■ ■ ■

IV.1. Le Syndicat Mixte du Puy Mary, structure gestionnaire du Grand Site

IV.1.1 - La structure gestionnaire

Le **Syndicat Mixte du Puy Mary** (SMPM) a été créé en décembre 1999 pour assurer la mise en œuvre de l'Opération Grand Site. Il est administré par un Comité Syndical composé des délégués représentant les Collectivités membres : 4 délégués départementaux (16 voix), 2 du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne (4 voix) et 1 par commune (13 voix).

*En septembre 2011, le Conseil Régional d'Auvergne a demandé d'adhérer en substitution au PNRVA en tant que membre statutaire du SMPM. En effet, le PNRVA, qui participe à hauteur de 20% à la contribution des membres, ne peut plus subvenir à cette dépense qui lui est reversée depuis plusieurs années par le CR d'Auvergne. Compte tenu de l'objet même du Syndicat Mixte du Puy Mary, le CR d'Auvergne a sollicité son adhésion au SMPM qui ne peut se faire que par substitution du Parc (code des Collectivités Territoriales).

Le Parc restera néanmoins un partenaire technique privilégié du Grand Site en tant que membre associé. Cela se traduira par la formalisation dans les prochains mois d'un conventionnement entre les deux structures (coordination globale des stratégies Grand Site et PNRVA ; gestion des sentiers de randonnée ; participation aux comités de pilotage Natura 2000 ; mise en place conjointe du volet II de la Charte Européenne du Tourisme Durable, etc.).

Le Comité Syndical fixe les objectifs et orientations, vote les budgets et définit les délégations confiées au Bureau. Ce dernier est composé de 8 membres. Il établit les projets de budget, met en œuvre la politique générale, prend les décisions sur les affaires courantes dans la limite des compétences déléguées par le Comité Syndical.

IV.1.2 - Les missions de l'équipe technique

D'une manière générale, l'équipe technique met en œuvre les décisions du Comité Syndical et du Bureau. Tout particulièrement sur le Grand Site du Puy Mary, elle est chargée de mettre en pratique, à travers les actions développées, les principes du développement durable.

L'équipe technique du Syndicat se compose de 5 permanents (1 Directeur, 1 chargée de mission Tourisme, 1 chargée de mission Randonnée, 1 chargée de mission Communication et label et 1 secrétaire-comptable) et **2 agents de développement annualisés**. Durant la saison estivale, le Grand Site peut compter sur le renfort de 6 agents d'accueil présents sur les 3 Maisons de Site.



En 2012 : 8,62 ETP (Equivalent Temps Plein) soit 5,37 ETP permanents et 3,25 ETP Agents d'Accueil

- ✓ Organigramme avec des détails des missions : [voir annexe N°4](#)

IV.1.3 - Une gestion partenariale du Site

❖ La Gouvernance

La valeur ajoutée du partenariat mis en place depuis 2000 repose principalement sur l'ensemble de la démarche Grand Site, **projet fédérateur et partagé par plus de 100 organismes** (collectivités, professionnels, associations, etc.). A noter que ces partenariats se sont tissés sur un territoire complexe, désorganisé et faisant l'objet, à l'origine, de toutes les convoitises individuelles...

La **concrétisation de partenariats publics – privés, tournés vers un développement durable du Massif**, et où chacun a sa place, est sans aucun doute le **point fort de cette démarche de concertation et d'animation territoriale**.

Celle-ci permet maintenant de pouvoir évoquer sereinement la mise en place de diverses contractualisations public / privé (convention pluriannuelle d'entretien des sentiers de randonnée, contrat de location d'espaces dans les Maisons de site, délégation de service public à terme pour le Transport-Découverte, etc.).

La « Gouvernance », même si elle est perfectible, est sans aucun doute une notion qui s'est installée sur ce territoire. **Il convient de ne pas regarder les projets individuellement, mais surtout d'observer l'innovation apportée par la démarche de concertation animée par le Grand Site**, de participation des forces vives du territoire, une certaine révolution sur ce territoire montagnard en déclin...

Le Grand Site souhaite intensifier cette gestion partenariale dans le cadre du Schéma 2012 / 2017.

❖ Conseil de développement et Comité de suivi

Bien au-delà de ses membres, l'ensemble des collectivités et des acteurs locaux a pris conscience des enjeux de développement et d'image du Puy Mary pour le Cantal. Un **Conseil de développement** est ainsi inscrit dans les statuts du Syndicat. L'objectif du Grand Site est de fédérer ces forces vives, afin qu'elles s'organisent pour promouvoir et mettre en œuvre ensemble un véritable projet de Massif. Ce Conseil s'est organisé autour de Commissions Thématiques, notamment lors de l'élaboration du programme d'actions (il n'a à ce jour jamais été réuni en séance plénière).

Un **Comité de suivi**, constitué des principaux organismes partenaires du projet Grand Site, a également été créé afin d'accompagner sa mise en œuvre, évaluer les actions engagées et si besoin proposer des améliorations au programme.

Après une phase d'investissement importante, l'objectif est aujourd'hui de **relancer les rencontres avec ces différents partenaires** et de **réinstaller le Comité de suivi** coprésidé par le Président du Grand Site et le Préfet du département.

Issu de ce Comité de suivi, **un Comité de « Suivi Technique »** se réunit régulièrement depuis 2000, associant les techniciens de l'Etat (DREAL, DDT, STAP), du CG 15 (services de l'Environnement, des Routes, du Développement), du PNRVA, du CAUE, etc. afin d'étudier bien en amont les divers projets et assurer leur bonne réalisation technique.

- ✓ Schéma d'organisation du Syndicat Mixte du Puy Mary : [voir page suivante](#).

SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY - SCHÉMA D'ORGANISATION

Décision

COMITÉ SYNDICAL

Rôle :

Chargé d'administrer le Syndicat. Il a également la compétence décisionnelle dans le cadre de l'O.G.S.

Fonctionnement :

Se réunit en assemblée ordinaire au moins 2 fois par an.

Présidence :

M. Bernard DELCROS, Président SMPM, Conseil Général du Cantal.

Membres :

M. Maurice LAMOUREUX, Vice-Président SMPM, Saint-Paul de Salers
 M. Philippe MAURS, Vice-Président SMPM, Saint-Cirques de Jordanne
 M. Philippe FABRE, Conseil Général du Cantal
 M. Jean-Claude FESTAS, PNR des Volcans d'Auvergne
 M. Jacques BERGERON, Le Claux
 M. Jean-Claude CHEYVIALLE, Dienne
 Mme Geneviève FABRE, Le Falgoux
 M. Henri LANTUEJOU, Mandailles St Julien
 M. Guy DELTEIL, Conseil Général du Cantal
 M. Bruno FAURE, Conseil Général du Cantal
 Mme Sylvie LACHAIZE, PNR des Volcans d'Auvergne
 M. Jean BAZELLE, Lascelle
 M. Lucien CHAMBON, St Projet de Salers
 M. Roger FAGEOL, Le Fau
 M. Philippe GANDILHON, Lavigerie
 Mme Catherine RAOUX, Le Vaulmier
 M. Christophe RAYNAL, Cheylade
 M. Jean RODDE, St Vincent de Salers

(En surligné les membres du bureau)

Suivi - Evaluation

COMITÉ DE SUIVI

Rôle :

Participe à l'élaboration des projets et au suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, assure la continuité de l'opération dans le respect de la convention et de la politique « Grand Site », participe à l'évaluation des actions. Il sera consulté par le Comité Syndical sur tous les aspects techniques, réglementaires et financiers de l'O.G.S.

Fonctionnement :

Le Comité de Suivi pourra être régulièrement réuni par l'un des Présidents selon l'état d'avancement des réflexions et des actions.

Présidence :

M. le Président du S.M.P.M. (ou son représentant)
 M. le Préfet du Cantal (ou son représentant)

Membres :

4 membres du Comité Syndical du Puy Mary
 (2 Conseil Général du Cantal, 2 communes)
 M. le Président du P.N.R. des Volcans d'Auvergne (ou son représentant)
 M. le Président du Conseil Régional Auvergne (ou son représentant)
 M. le Président du Conseil Général du Cantal (ou son représentant)
 M. le Directeur Général des Services du Conseil Général (ou son représentant)
 M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (ou son représentant)
 M. le Directeur Départemental des Territoires (ou son représentant)
 M. le Directeur Départemental de la Cohésion sociale (ou son représentant)
 Mme le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine (ou son représentant)
 M. le Président du Comité Départemental du Tourisme (ou son représentant)

C
O
O
R
D
I
N
A
T
I
O
N

INFORMATION

ANIMATION

PROPOSITION

Concertation locale

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Rôle :

Cette instance de concertation participe à l'élaboration des projets (avec voix consultative) = « Collège de personnes ressources ».

Fonctionnement : Réunions thématiques + Réunion plénière 1 fois / an

Membres :

Collège d'élus (*Parlementaires, Conseillers Généraux, Maires, Conseillers municipaux*) ;

Comité de Suivi :

Délégation Régionale du Tourisme d'Auvergne ; Structures intercommunales ;
 Chambres Consulaires du Cantal ; Chefs-lieux de Canton ;
 Délégation Régionale de la D.A.T.A.R. ; Chefs-lieux d'Arrondissement ;
 Gendarmerie Nationale / S.D.I.S. ; Offices de Tourisme / A.L.T. ;
 CAUE 15 ; CRPF ;
 Office National des Forêts ;
 Associations et Partenaires locaux : activités de pleine nature, préservation patrimoine bâti, autres... ;
 Experts scientifiques et techniques, personnalités qualifiées.

6 Groupes Thématiques

- Réunion des groupes techniques thématiques selon l'état d'avancement des réflexions.
- Un Président par groupe thématique.

❖ Le Rôle du Syndicat Mixte du Puy Mary

Cette dynamique partagée et concertée impose le respect des compétences et prérogatives de chacun des partenaires du Grand Site. Dans ce cadre, le SMPM veillera à apporter une plus-value au territoire par rapport aux politiques publiques existantes, recherchant continuellement l'excellence environnementale, économique et sociale.

A ce titre, le Syndicat Mixte du Puy Mary interviendra :

- En **maître d'ouvrage** lorsque les projets s'inscriront intégralement dans les missions de développement durable du Grand Site, eux-mêmes intégrés au programme d'actions de 2003 ;
- En **animateur territorial** afin de conjuguer les actions de chacun vers des perspectives concrètes de développement durable du Grand Site, mais aussi en sensibilisant et en exprimant les diverses problématiques de gestion du Grand Site à prendre en compte par les partenaires compétents ;
- En **appui technique** aux divers porteurs de projets, en leur apportant assistance, conseil, accompagnement, qu'ils soient publics ou privés.

Pour mener à bien ses missions, le SMPM mettra en place des conventions de partenariats avec ses principaux partenaires (cf. Annexe 4 - Organigramme de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Puy Mary).

CONCLUSION DE PARTIE

La Gouvernance, le Conseil de développement et le Comité de suivi coordonnent aujourd'hui la **bonne articulation entre la conception-réalisation des projets et les besoins de ressources financières correspondantes**. Ils assurent surtout une juste adéquation entre les besoins du Grand Site (préservation, gestion, développement) et les attentes locales et touristiques.

La réalisation de l'ensemble des projets cités dépendra des capacités financières des partenaires. Suivant le montant global des contributions perçues, les projets seront redéfinis par ordre de priorité. La recherche de nouveaux partenaires sera une condition majeure à la concrétisation du programme d'actions.



VOLET V

LES MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI





V.1. Indicateurs d'évaluation et de suivi

V.1.1 - Le bilan à mi-parcours

Afin de pouvoir évaluer les actions de gestion, de préservation des paysages, d'amélioration de la qualité de vie de la population locale, etc., des outils doivent être mis en place. Ils permettront de vérifier si les objectifs de la démarche Grand Site ont été atteints et de réajuster dans le cas contraire les actions à venir.

D'ores et déjà, plusieurs éléments permettent de voir l'impact positif de l'Opération Grand Site « Puy Mary-Volcan du Cantal » sur ce territoire rural, au regard des principes du développement durable.

1^{ère} EVALUATION DE L'OGS EN TERMES D'IMPACTS ACTIONS REALISEES SUR LA PERIODE 2005-2010

PRÉSERVATION

- Protection de la Biodiversité et des habitats dans le cadre de la **gestion du site classé, du périmètre Natura 2000 et de l'ENS de Récusset** (comprenant des espèces végétales et animales protégées), en partenariat avec le PNRVA et l'ONF.
- Organisation du projet touristique à partir des bourgs (stationnement, accueil...) afin de conserver le site classé exclusivement à la découverte, notamment en termes de **Randonnée** pédestre, équestre et VTT (espace VTT labellisé FFC).
- Actions d'interprétation, de compréhension et de sensibilisation, pour une meilleure connaissance et respect des richesses naturelles, de la fragilité des milieux et des espèces (par les visiteurs comme par les locaux), notamment avec la **création des Maisons de Site et des espaces muséographiques thématiques**.

ÉNERGIE

Economie d'énergie

- Principe architectural : éco-construction et exploitation des richesses architecturales locales : maison bourgeoise, ferme-bloc...qui se veulent aussi le plus économe possible en énergie (éco-gestion : poêle à bois, pompe à chaleur géothermie, panneaux photovoltaïques, etc.).
- Il en est de même dans la **conception muséographique** dont les aménagements se veulent économes en énergie, tout en proposant des aménagements offrant tout le confort (acoustique, visuel...).
- Tout comme la Maison de Site au Pas de Peyrol, l'ensemble des Maisons de site sont réhabilitées en utilisant la **démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)**.

Promotion des énergies renouvelables

- Mise en évidence à travers la muséographie dans les Maisons de site des utilisations durables de nos richesses naturelles. Techniques mises en œuvre dans les bâtiments présentées et expliquées au public dans l'objectif de sensibilisation des visiteurs au développement durable (ex : géothermie à Mandailles).
- Dans le cadre des animations pédagogiques et de sensibilisation mises en œuvre dans le programme Grand Site, divers partenaires permettent également de mettre en avant ces énergies (cf. projet de maison bioclimatique à St Julien de Jordanne).

COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE

Organisation des services

- Les **Maisons de Site** apportent de nouveaux services qui n'existaient plus sur ces bourgs : librairie, boutique, produits locaux...).
- Egalité d'accès au territoire et aux espaces naturels pour les personnes à mobilité réduite (PMA) : accessibilité à tous les lieux d'accueil ; prise en compte dans la conception muséographique ; découverte de la montagne et des activités de pleine nature (développement d'activités comme le Vol libre / Thang Ka) ; formation des animatrices des Maisons de Site à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Maintien et accueil de nouvelles populations

Le Syndicat Mixte du Puy Mary participe à :

- L'amélioration du cadre de vie des habitants (réhabilitation des bourgs avec l'Opération Cœur de Village).
- L'accompagnement des candidats à l'installation sur le Massif, le soutien dans l'élaboration de leurs dossiers (notamment financiers).

Une vingtaine d'emplois ont été créés directement ou indirectement par les actions propres du SMPM : personnel des Maisons de Sites / entretien de 350 km de sentiers de randonnée confié à des prestataires locaux / développement et soutien aux entreprises de découverte du massif (accompagnateurs en moyenne montagne, activités nordiques, autres APN) / promotion et soutien technique aux projets d'hébergements touristiques.

L'objectif de l'Opération Grand Site est de faire du Massif une véritable destination touristique en profitant, de façon raisonnée et durable, des richesses locales et de la notoriété extraordinaire du Puy Mary.

Cette démarche de réorganisation de l'accueil et de compréhension doit avant toute chose bénéficier au développement économique du massif et aux diverses activités présentes ou à créer.

Depuis le lancement de l'Opération Grand Site et de son importante animation territoriale, sans que cela puisse être à mettre au seul bénéfice du Grand Site, ce sont **plusieurs entreprises touristiques qui se sont créées sur ce territoire pourtant en « déclin », grâce à l'appui technique du Grand Site :**

- Construction d'un Gîte d'Etape et chambres d'hôte « **Vert Azur** » à Mandailles ;
- Installation d'une famille à Lavigerie en pluri-activités à « **La Boudio** » (restauration, hébergement, accompagnement randonnée, stage de cuisine...) ;
- Création d'un Café gourmand « **Alta Terra** » dans l'ancien Hôtel du Puy Mary à Lavigerie (accueil et accompagnement randonnée, restauration, hébergement...) ;
- Création d'une Auberge de pays « **Auberge d'Aijean** » à Lavigerie ;
- Création d'un **Centre UCPA** à Lascelles (Création Communauté d'Agglomération) ;
- Création d'une activité touristique « les **Gorges de la Jordanne** » à St Cirgues de J. (CABA / SMPM / Communes) ;
- Construction d'une **Maison Bioclimatique** (avec hébergements touristiques et animations pédagogiques) à St Julien de Jordanne ;
- Création d'un **Gîte de pêche du lac de Veirières** à St Vincent de Salers.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary met en œuvre en complément les **aménagements signalétiques touristiques** indispensables au développement de toutes les activités du Grand Site sur ses 13 communes.

V.1.2 - L'évaluation

❖ Le rôle des agents d'accueil

Le Syndicat Mixte du Puy Mary mesure l'importance du rôle « d'ambassadeur » de ces agents d'accueil évoluant sur les Maisons de Site. Première interface entre le Site et les visiteurs, les agents d'accueil sont garants de l'image du Site, de son dynamisme et demeurent les premiers relais des nombreuses activités à faire et projets en cours sur le territoire. L'équipe de permanents mesure donc toute l'importance de se référer à ces agents de « terrain » qui font régulièrement remonter les ressentis, attentes et points de vue des visiteurs.

L'évaluation du Grand Site passe par leur retour d'expériences et d'échanges, témoignages pouvant être exploités d'un point de vue qualitatif puisque le Syndicat Mixte a la chance de pouvoir compter depuis plus de cinq ans sur la même équipe d'agents d'accueil qui renouvelle, en quasi-totalité, sa présence tous les ans.

Leur recul, leur esprit critique et leur excellente connaissance du Massif participent donc à la démarche de progrès, d'amélioration des services et de développement du Site.

Des réunions en début, milieu et fin de saison sont organisées avec les agents d'accueil afin de préparer la saison, de réajuster la communication et l'information sur Site pendant l'été, de les informer sur les projets inhérents au Site en cours et recueillir leurs remarques et impressions au terme de la saison.



Membres de l'équipe d'agents d'accueil

❖ Les outils d'évaluation

D'un point de vue plus quantitatif, une première grille d'indicateurs d'évaluation des projets a été réalisée dans le cadre du programme d'actions « Objectifs 2010 » (tableau ci-dessus – V.1.1). Elle s'avère cependant insuffisante. Le SMPM souhaite donc faire appel à un prestataire extérieur pour réaliser une **évaluation de ses actions dans une perspective de développement durable**, connaître l'impact économique du Grand Site du Puy Mary et avoir des éléments tangibles pour un éventuel repositionnement stratégique dans les années à venir.

Cette évaluation vise à doter le Syndicat Mixte du Puy Mary d'un **outil de pilotage et d'aide à la prise de décision** en permettant de prendre le recul nécessaire par rapport aux actions menées et de s'assurer de la bonne mise en œuvre des projets engagés.

Elle a également vocation à apporter aux collectivités locales, fortement impliquées dans la réhabilitation, la mise en valeur et la gestion de ce site emblématique, des réponses aux interrogations légitimes sur l'efficacité des efforts financiers consentis chaque année pour soutenir la bonne gestion et l'animation du Site.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary souhaite disposer d'une **grille d'évaluation objective et réutilisable**. La définition des critères d'évaluation et des indicateurs doit être conçue pour s'inscrire dans une logique de suivi régulier par le Syndicat Mixte lui-même, de l'avancée des projets qu'il conduit. Afin de construire un outil pertinent, des enquêtes seront conçues pour compléter cette grille d'évaluation.

Le processus d'élaboration d'une telle évaluation impose de prendre en compte la diversité des acteurs, de **mettre en place une démarche participative** et de construire localement une table d'indicateurs permettant de débattre et d'évaluer les mesures prises ainsi que leur efficacité sur le plan de la durabilité. Aussi, le dispositif d'évaluation devra être construit en collaboration avec le Syndicat Mixte et en concertation avec les acteurs locaux.

Enfin, l'analyse doit permettre également d'évaluer, d'une manière assez globale, la nature, le niveau de ces **effets économiques**, les bénéficiaires directs ou indirects, la nature et la dimension des territoires intéressés, ainsi que la portée de ces effets dans l'espace et dans le temps. Cette thématique économique sera évaluée en utilisant l'expérience méthodologique appliquée par le Pont du Gard, le Puy de Dôme et la Montagne Sainte Victoire.

En complément, des propositions devront être faites pour éventuellement repositionner stratégiquement les mesures et les actions du Syndicat Mixte. Il faudra ainsi démontrer comment le projet est en phase avec la demande touristique actuelle ou à venir et/ou ce qu'il reste à accomplir pour y parvenir.

L'observatoire du paysage et l'observatoire du public (ci-après) seront également utilisés pour l'évaluation globale du projet Grand Site.

V.1.3 - L'observatoire du paysage

❖ L'Observatoire Photographique du Paysage (OPP)

Le projet d'observatoire photographique du paysage s'inscrit dans **une démarche de suivi, d'évaluation et d'analyse** des interactions de l'homme et de la nature mais implique également la prise en compte de **la perception de ce territoire** par ses « utilisateurs ».

En effet, la notion de paysage est indissociable de l'homme. **L'homme est nécessaire au paysage, tant pour ses actions que pour sa perception**. Il n'y a pas de paysage sans hommes. La Convention Européenne du Paysage définit ainsi le paysage :

« Partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Les objectifs assignés à l'OPP se déclinent selon quatre grands axes :

- **Assurer un suivi de l'évolution des paysages du Grand Site**. L'objectif premier est de constituer une mémoire photographique des lieux et du paysage. L'itinéraire photographique doit permettre de prendre la mesure des modifications des paysages et de certaines zones considérées comme critiques (problèmes d'érosion et de dégradations) ;
- **Etre utilisé comme outil de gestion du territoire**. Il s'agit, à l'issue de la première campagne photographique, d'organiser la base de données ainsi constituée pour créer un outil d'aide à la prise de décision pour des aménagements ou des mesures d'entretien des paysages. Un travail d'analyse des prises de vues et de comparaison des différentes campagnes sera nécessaire pour tirer parti de l'observatoire ;
- **Servir de support pédagogique**. Les séries photographiques obtenues dans le cadre de l'OPP du Grand Site du Puy Mary pourront être utilisées pour communiquer avec le grand public et les habitants du territoire ;

- **Servir d'indicateur pour l'évaluation de l'OGS.** Les résultats de l'OPP pourront être utilisés comme indicateurs pour l'évaluation du programme OGS.

En préalable de cette démarche, il s'agira d'archiver et de classer la base de données actuellement disponible, avec notamment les photos de suivi de travaux afin de conserver une mémoire du lieu avant/ après l'intervention.

La méthodologie et le cahier des charges de consultation du photographe ayant d'ores et déjà été validés en Comité de Pilotage et Comité Syndical, le Grand Site mettra en œuvre cet OPP sur l'ensemble des 13 communes dès 2012.

❖ Le suivi de la biodiversité

Des actions de partenariats avec le PNRVA (opérateur Natura 2000) et avec l'ONF (Schéma Directeur de l'E.N.S. de Récusset) sont à maintenir et à développer dans les années à venir pour poursuivre et enrichir les inventaires partiels des milieux naturels du Grand Site (habitats et espèces).



Barbastelle / Epipogon sans feuilles

V.1.4 - L'observatoire des publics

Depuis les études de 1999 (Qualification de l'offre touristique sur le territoire du Puy Mary), de 2001 (comptages d'Effia pour la mise en place d'un transport découverte), 2002 (Environnement touristique et commercial), le Grand Site du Puy Mary n'a pas mené d'**enquêtes touristiques** qualitative et quantitative exploitables et régulières. Elles sont à relancer pour assurer un suivi convenable de l'évolution du territoire et des pratiques, mais également acquérir les tableaux de bord indispensables au conseil des partenaires professionnels et des porteurs de projet.

❖ Le suivi des flux de fréquentation

Outre l'existant dans les Maisons de Site, le Grand Site se doit de remettre à jour cette base de données :

- Etude fine de fréquentation routière (Comptage journalier des véhicules et du nombre de personnes par véhicule...);
- Bilan des navettes estivales dès la mise en place du Transport-Découverte ;
- Provenance des visiteurs (relevé des plaques minéralogiques, visiteurs des Maisons de site, acheteurs dans les boutiques) ;
- Poursuite de comptages dans les Maisons de Site ;
- Installation d'Eco-compteurs sur certains sentiers de randonnée ;
- Etc.

❖ Le suivi de satisfaction

Le Grand Site souhaite mettre en place un processus d'enquête plus régulier auprès des visiteurs permettant de recueillir leur degré de satisfaction. Les questionnaires devront être présentés en plusieurs langues et seront distribués au départ des navettes et en libre-service dans les Maisons de site.

Ces enquêtes de satisfaction concernant les animations Grand Site, l'entretien des sentiers de randonnée, le fonctionnement des navettes, mais également la qualité de leur séjour, compléteront les informations déjà recueillies via le site internet, les livres d'or et les fiches « écoville » mis à disposition des visiteurs à l'accueil des Maisons de site. Ces campagnes seront annuelles, sur des thèmes particuliers.

❖ Le suivi de l'offre et la demande touristique du Grand Site

Le Grand Site doit pouvoir s'appuyer sur un suivi régulier via une **base de données prestataires / hébergeurs / services** afin de mieux connaître l'évolution de l'offre touristique sur le Grand Site. Cet observatoire permettra à la fois d'accompagner ces structures, d'orienter de nouveaux porteurs de projets et d'associer tous ces acteurs dans les démarches Grand Site. Cet observatoire aura également un intérêt très important pour juger de l'impact du Site sur l'économie locale (voir ci-après Evaluation).

En complément des enquêtes et suivi réalisés par les partenaires (Atout France, CRDTA, CDT, Observatoire du Tourisme, etc.), le Grand Site sera ponctuellement amené à étudier l'évolution locale de la demande auprès de ses visiteurs réels, ou auprès des visiteurs potentiels allant sur le site Internet du Puy Mary.

V.2. Mode de concertation et d'information du public

Le présent et l'avenir du Grand Site intéressent non seulement les élus et professionnels locaux qui s'y investissent au quotidien, mais également les habitants de ces 13 communes rurales, attachés à leur territoire et aux richesses dont elles recèlent.

Ces acteurs sont aujourd'hui pleinement conscients des besoins conjoints de préservation du Grand Site et de développement économique du territoire.

V.2.1 - Les réunions et rencontres publiques

Face à ce constat, le Grand Site du Puy Mary se doit d'informer et d'échanger avec les acteurs locaux et habitants des vallées. Il poursuivra donc son action initiée en 2001 qui consiste à organiser des **réunions publiques** dans les communes membres, afin d'aller au plus près des questionnements et des attentes des protagonistes du territoire.



Réunion publique à Lavigerie en 2011



Inauguration de la Maison de Site de Dienne et rencontre avec les habitants

Des réunions publiques dans les chefs-lieux des cantons périphériques sont également envisagées.

Il paraît également important de renforcer la logique d'unité entre les habitants, les socio-professionnels locaux des vallées et les gestionnaires du Grand Site du Puy Mary. Le Grand Site doit être un véritable vecteur de communication. Il doit se positionner comme un relais

d'information sur les initiatives prises par les particuliers et sur les évènements et activités portés par des associations locales.

La collaboration entre le Grand Site du Puy Mary et les acteurs locaux (référents culturels et sportifs, commerçants, responsables de comités des fêtes, etc.) doit être resserrée, par l'intermédiaire d'une réunion organisée au printemps où l'ensemble des prestataires du Massif pourraient se rencontrer pour faire un point sur les animations et manifestations à venir et sur l'accompagnement, l'appui technique et/ou financier que pourrait apporter le Grand Site.

V.2.2 - La Lettre d'Information « L'Echo du Volcan »

Relancée en 2012, la **Lettre d'Information** se positionnera comme support d'information majeur avec une périodicité plus régulière (trimestrielle dans l'idéal) selon les actualités en 2012 (le dernier numéro a été diffusé en avril 2012).

Cette Lettre s'adresse à la population locale du Grand Site (habitants, socio-professionnels, élus, etc.), aux partenaires du Syndicat ainsi qu'aux gestionnaires des autres Grands Sites de France.

Trait d'union entre tous ces acteurs, ce support a pour objectifs d'informer sur l'état d'avancement de l'Opération Grand Site mais aussi de donner la parole aux usagers (habitants, socioprofessionnels, partenaires, membres du RGSF).

Elle sera proposée en téléchargement sur le Site Internet du Grand Site

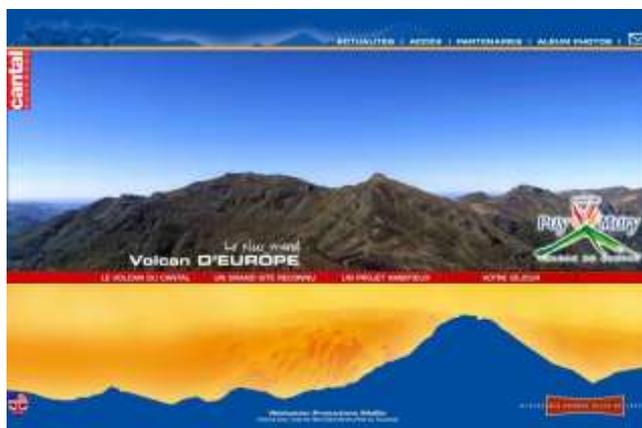


Numéro – Avril 2012

V.2.3 - Le Site Internet du Grand Site

Support d'information et de communication, le site actuel doit faire l'objet d'une refonte complète pour le second semestre 2012 tant au niveau du contenu que de la forme. Il doit se positionner comme une « vitrine » du Site et être cohérent dans sa conception et son contenu avec les valeurs, principes et objectifs défendus aujourd'hui par les Maisons de Site et les supports de communication actuels.

Il doit également être un moyen rapide et simple pour les visiteurs d'interpeller, questionner, se renseigner sur le Grand Site du Puy Mary.



Page d'accueil du Site Internet actuel du Grand Site du Puy Mary
Refonte graphique prévue au second semestre 2012.

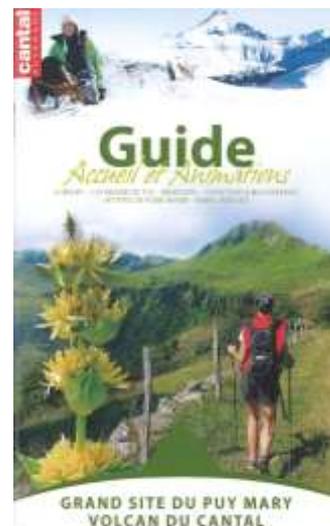
V.2.4 - Les animations et expositions

Le **programme d'accueil et d'animations** avec des sorties thématiques s'adressant à un public familial et des ateliers de découverte faune-flore pour les petits ainsi que les **expositions temporaires** proposées dans les Maisons de Site continueront à faire partie des opérations à mener pour aller à la rencontre des habitants et des visiteurs du territoire.

Ces animations et expositions, plus-values apportées par le Grand Site, seront pensées de façon à être complémentaires et non-concurrentielles à celles proposées par les prestataires touristiques locaux (sorties proposées par des accompagnateurs en moyenne montagne, musées, etc.).

Dans le cadre de l'Observatoire Photographique du Paysage, comme indiqué précédemment (cf. IV.1.3), les séries photographiques seront utilisées pour communiquer et échanger avec le grand public et les habitants du territoire.

La mise en place d'un concours photographique puis l'exposition par la suite des clichés des lauréats seront également proposées pour une meilleure perception et appropriation de la gestion paysagère partagée du territoire.

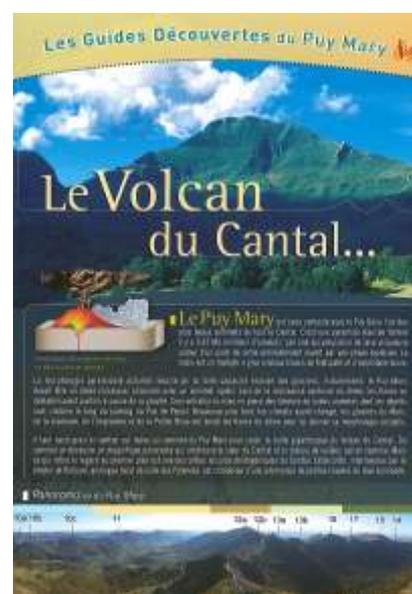
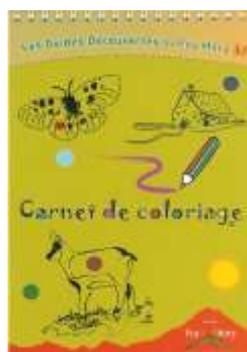


Guide Accueil 2012

V.2.5 - Les livrets pédagogiques

Enfin, et ce afin d'aller toujours plus loin dans la découverte du patrimoine local et dans l'objectif de sensibilisation des visiteurs du Massif, des **éditions thématiques éditées par le Grand Site** seront développées, en complément de celles déjà existantes, pour les informer sur les richesses exceptionnelles du lieu :

- livret pédagogique E.N.S,
- livret « nature »,
- livret « Volcan du Cantal »,
- livret scientifique sur la géomorphologie,
- livret de coloriage pour enfants
- etc...



V.2.6 - Les conférences, communiqués et revue de presse

Plus régulièrement, des communiqués de presse seront diffusés pour informer le public sur l'état d'avancement de la démarche « Grand Site ». Des conférences de presse viendront renforcer la dimension d'information et l'intégration dans les esprits de la notion de « Grand Site de France ». Une revue de presse annuelle fera écho aux articles parus dans les différents journaux (presse locale, nationale, généraliste, spécialisée, ...) et sur Internet sans oublier les interviews et reportages diffusés par les médias TV et radio.

V.2.7 - La communication spécifique au label « Grand Site de France »

Dans le cadre d'une labellisation prochaine, le Grand Site du Puy Mary envisage plusieurs actions de communication pour assurer la promotion de ce label, contribuer à sa reconnaissance, le valoriser et porter ses couleurs :

- > Cérémonie de remise officielle du label ;
- > Présentation officielle du label aux élus, partenaires, techniciens... ;
- > Publications (Livre sur le Grand Site du Puy Mary, brochures sites labellisés...) ;
- > Coopération internationale avec d'autres sites naturels ;
- > Evènementiels « Grand Site de France » (thématiques naturel, sport, culture...) ;
- > Site Internet « fléché » label.

Dans cette perspective de labellisation, voici la proposition du cartouche-logo qu'adopterait le Grand Site du Puy Mary*, et ce, en cohérence avec la communication des sites labellisés portée par le RGSF.

** proposition évolutive selon les réflexions en cours menées par le RGSF, les sites labellisés et le Ministère en charge de cette politique, sur le logo « Grand Site de France ».*



CONCLUSION DE PARTIE

Pour mener à bien ce projet de développement durable et se positionner dans **une démarche continue de progrès**, le Grand Site du Puy Mary met en œuvre un ensemble d'outils qui garantiront **l'appropriation du label par les habitants et acteurs du territoire**, leur mobilisation dans cette stratégie, ainsi que les améliorations à apporter au projet global.

CONCLUSION

Elus, partenaires et acteurs de ce projet, ont su conjuguer leurs efforts pour contribuer à la mise en œuvre et à la réussite de l'Opération Grand Site « Puy Mary - Volcan du Cantal ».

Le document d'orientation de 1999 validé par la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, renforcé par le programme d'actions élaboré en 2003 et fil conducteur de l'O.G.S., s'est traduit jusqu'à aujourd'hui par la mise en place de projets d'envergure, indispensables compte tenu des risques qui pesaient sur ce site et de sa configuration particulière.

Structurants et concertés, ces projets contribuent à protéger et valoriser ce site de vie unique, convoité et fragile dans un souci permanent de préservation du Massif, de sensibilisation, d'accueil qualitatif du public et de développement du territoire.

Le second volet du programme s'inscrira dans la même dynamique que le précédent, dans un souci toujours plus présent de **faire de l'exception de ce lieu, un véritable territoire de découvertes, de respect et d'invitation au voyage.**

- Remerciements -

Le Syndicat Mixte du Puy Mary souhaite remercier l'ensemble des personnes et des partenaires qui ont contribué à l'élaboration de ce dossier de candidature ainsi que les forces vives du territoire qui mobilisent leurs énergies et expériences au service du développement du Grand Site.



ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOSSIER

ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LE DOSSIER

ALT :	Agence Locale de Tourisme
APN :	Activités de Pleine Nature
ARPAE :	Atelier Régional de Paysage et d'Architecture de l'Environnement
CAUE :	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CDNPS :	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
CG 15 :	Conseil Général du Cantal
CR D'Auvergne :	Conseil Régional d'Auvergne
CRPF :	Centre Régional de la Propriété Forestière
DATAR :	Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DRAPO :	Document Régional d'Application du Programme Opérationnel
DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ENS :	Espace Naturel Sensible
FEDER :	Fonds européen de développement régional
FFC :	Fédération Française de Cyclisme
GR :	Grande Randonnée (sentiers de)
O.G.S. :	Opération Grand Site
ONF :	Office National des Forêts
ONCFS :	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
OPP :	Observatoire Photographique du Paysage
PDESI :	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDIPR :	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PNRVA :	Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne
PMA :	Personne à Mobilité Réduite
PR :	Petite randonnée (sentiers de)
STAP :	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SM :	Syndicat Mixte
SMPM :	Syndicat Mixte du Puy Mary



ANNEXES

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : Délibération du Syndicat Mixte du Puy Mary pour la création du Comité de suivi de l'O.G.S
- ANNEXE N°2 : Etude de fréquentation routière sur le Grand Site (2001)
- ANNEXE N°3 : Sommaire du Programme d'actions détaillé / Objectif 2010
- ANNEXE N°4 : Organigramme de l'équipe technique du Syndicat Mixte du Puy Mary
- ANNEXE N°5 : Carte des projets réalisés sur le Grand Site du Puy Mary
- ANNEXE N°6 : Délibération du SMPM pour la candidature au label « Grand Site de France »
- ANNEXE N°7 : Etude de faisabilité d'un système de transport collectif (synthèse)
- ANNEXE N°8 : Articles de journaux sur le début de l'O.G.S.



Délibération du Syndicat Mixte du Puy Mary pour la création du Comité de suivi de l'O.G.S

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 3 décembre 2001

Délégués en exercice : 16
Présents : 14
Absent(s) représenté(s) : 0
Absents : 2

L'an deux mil un, le trois décembre, le Comité Syndical, dûment convoqué le 19 novembre 2001, s'est réuni à Aurillac, sous la présidence de M. Vincent DESCOEUR, Président du Syndicat Mixte du Puy Mary.

Etaient présents :

MM. Vincent DESCOEUR, Bernard DELCROS, Pierre FOUILLADE, Christian LEOTY, François JUILLARD, Xavier DALL'AGNOL, Philippe GANDILHON, Lucien CHAUVET, Gérard FOURNET, Philippe MAURS, Jean RODDE
Mme Michelle CELARIER-DESCOEUR, Marie-Simone CHANSON, Geneviève FABRE.

OBJET : COMITE DE SUIVI DE L'OPERATION GRAND SITE

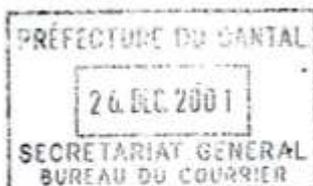
M. le Président propose de créer un Comité d'Elaboration et de Suivi de l'O.G.S. faisant suite au Comité de Pilotage existant en 1998 et 1999 et co-présidé par le Président du Conseil Général et le Préfet du Cantal. Après signature de la convention O.G.S., ce comité se transformera en Comité de Suivi et d'Evaluation de l'O.G.S.

Ce comité, composé des représentants de l'Etat et des collectivités territoriales, de la structure de gestion, des acteurs locaux et experts qualifiés, et créé par arrêté préfectoral, aurait pour rôle de valider le programme d'actions de l'O.G.S. et de veiller à la mise en œuvre du projet. Il veillera ensuite au respect de l'adéquation des actions O.G.S. entreprises avec les objectifs de la convention et de la politique générale des Grands Sites, évaluera les résultats des actions et proposera de nouvelles orientations.

Après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré, le Comité Syndical :

VALIDE la création de ce Comité de Suivi de l'O.G.S. tel que présenté ci-dessus, coprésidé par le Président du Syndicat Mixte du Puy Mary et le Préfet du Cantal,
AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires à cet effet.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents,*



Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE,


Vincent DESCOEUR

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE :

Sa publication le : **18 DEC. 2001**
Sa transmission en Préfecture du Cantal le : **21 DEC. 2001**

Etude de fréquentation routière sur le Grand Site (2001)

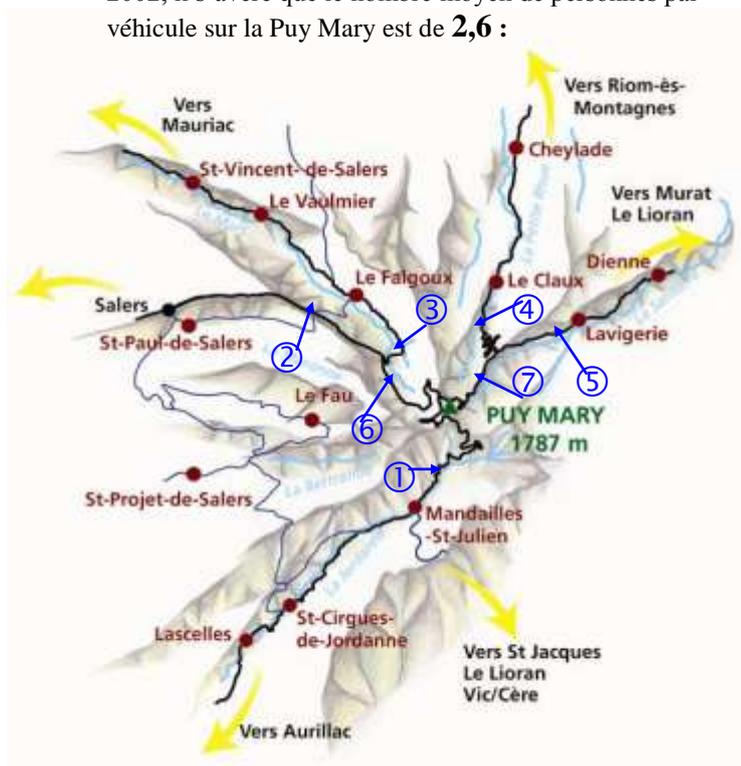
Source : "Comptages routiers sur les itinéraires d'accès au Puy Mary" - DDE CANTAL - 2001

	juin	juillet	août	sept.	oct.	total période		
						passages	véhicules	Personnes*
Total de la fréquentation mensuelle au Pas de Peyrol	42 807	79 395	127 811	40 664	23 614	314 291	157 145	471 436
Total de la fréquentation mensuelle sur le site classé	53 765	96 544	150 186	50 793	31 420	382 708	191 354	574 062
Pics de fréquentation journalière au Pas de Peyrol	1513	1907	2665	1195	676	2 665	1 332	3 997
Moyenne de la fréquentation journalière au Pas de Peyrol	476	854	1374	452	262	686	343	1 029

* utilisation du ratio national : 3 personnes par véhicule.

Source : "Enquêtes et comptages sur le type de véhicule et la fréquentation au Puy Mary" - SMPM - 2002

Après des comptages précis sur site plusieurs journées en 2002, il s'avère que le nombre moyen de personnes par véhicule sur la Puy Mary est de **2,6** :



Pas de Peyrol uniquement :

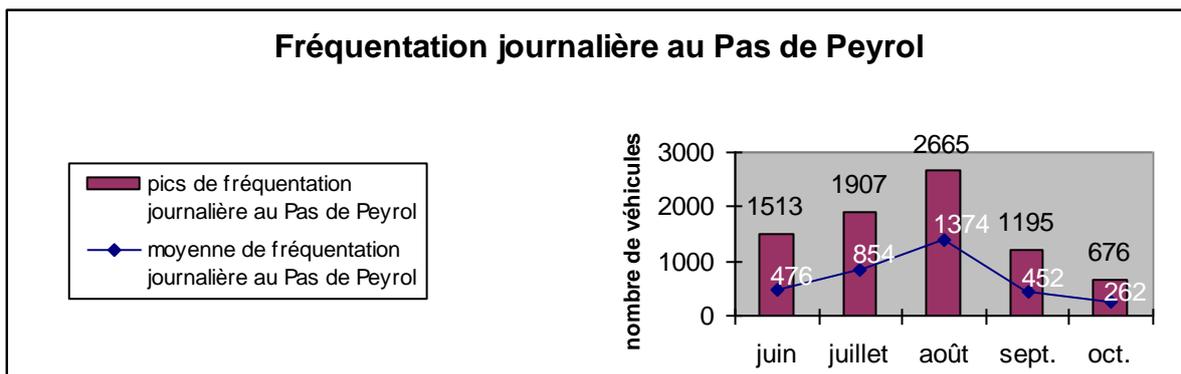
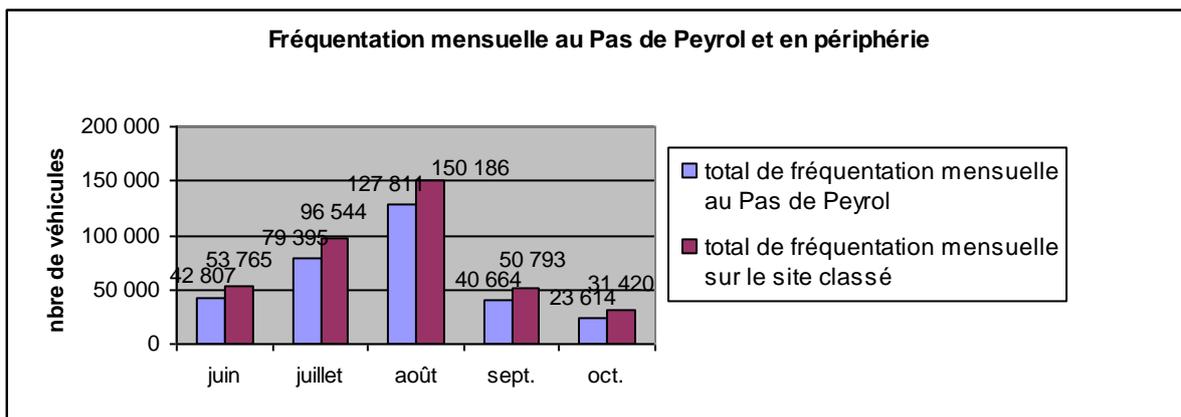
(Relevés aux points 1 + 6 + 7)
 314 291 passages / 2 (aller-retour)
 = 157 145,50 véhicules
 x 2,6 personnes par véhicule
 = 408 580 visiteurs
 ~ 410 000 visiteurs de juin à octobre

Site classé :

(Relevés aux points 1+2+3+4+5)
 382 708 passages / 2 (aller-retour)
 = 191 354 véhicules
 x 2,6 personnes par véhicule
 = 497 520 visiteurs
 ~ 500 000 visiteurs de juin à octobre

Pas de Peyrol uniquement :
~ 410 000 visiteurs de juin à octobre

Site classé :
~ 500 000 visiteurs de juin à octobre



Les portes d'entrées du Grand Site

PROVENANCE		Pourcentage des personnes interrogées
MURAT	Vallée de la Santoire	33 %
AURILLAC	Vallée de la Jordanne	29 %
SALERS	Col de Néronne	21 %
RIOM ES MONTAGNES	Vallée de la Petite Rhue	12 %
MAURIAC	Vallée du Mars	4 %

Les départs du Site

DESTINATION		Pourcentage des personnes interrogées
SALERS	Col de Néronne	39,5 %
MURAT	Vallée de la Santoire	24 %
AURILLAC	Vallée de la Jordanne	21 %
RIOM ES MONTAGNES	Vallée de la Petite Rhue	9 %
MAURIAC	Vallée du Mars	4 %

Stationnements pendant l'été (maximums constatés)

- ▲ 350 véhicules stationnés au Pas de Peyrol (pour 220 places)
- ▲ 130 véhicules stationnés sur les parkings des voies d'accès au Puy Mary

Les modes de transports

Modes de transport	Pourcentage
voiture particulière	94,8 %
camping-cars	3,3 %
motos	1,7 %
cars	0,2 %

Sommaire du Programme d'actions détaillé / Objectif 2010

Octobre 2003
Dernière actualisation : février 2005
Signature de la convention Grand Site

- SOMMAIRE -

* : action en partie ou en totalité dans le Site Classé des Monts du Cantal

AXE A : MISE EN VALEUR DU PAYSAGE DU GRAND SITE

MESURE 1 : REQUALIFICATION ET MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES ROUTES DU GRAND SITE

- * Action n° 1 ➤ Mise en valeur des routes et de leurs abords p. 6
- * Action n° 2 ➤ Découverte paysagère p. 8
- Action n° 3 ➤ Sensibilisation, information, formation p. 10

MESURE 2 : REQUALIFICATION PAYSAGERE DU SITE DU « PAS DE PEYROL »

- * Action n° 4 ➤ Requalification d'ensemble du Pas de Peyrol p. 12
- * Action n° 5 ➤ Conception d'une Maison de Site et réhabilitation de ses abords p. 14
- * Action n° 6 ➤ Modernisation et réhabilitation des abords du chalet du Puy Mary p. 16
- * Action n° 7 ➤ Aménagement de l'escalier d'accès au Puy Mary p. 18

MESURE 3 : MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS ET UNITES PAYSAGERES

- * Action n° 8 ➤ Elaboration d'un schéma global de l'offre commerciale, touristique et sportive sur les sites sensibles p. 20
- * Action n° 9 ➤ Aménagements paysagers et fonctionnels des sites sensibles et stratégiques p. 22
- * Action n°10 ➤ Création d'un réseau d'Espaces Naturels Sensibles p. 24
- * Action n°11 ➤ Elaboration d'une charte d'usages et de pratiques p. 26
- * Action n°12 ➤ Mise en place d'un observatoire photographique des paysages p. 28

MESURE 4 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BATI DU GRAND SITE

- Action n°13 ➤ Réhabilitation, traitement urbain et paysager des villages p. 30
- *

Action n°14 ➤	Restauration et mise en valeur des éléments les plus remarquables du patrimoine non protégé	p. 32
Action n°15 ➤	Requalification du patrimoine bâti	p. 34

AXE B : ORGANISATION DE LA DECOUVERTE DU GRAND SITE

MESURE 1 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME COLLECTIF DE TRANSPORT ET DE DECOUVERTE

* Action n°16 ➤	Expérimentation du système	p. 40
* Action n°17 ➤	Mise en œuvre du système	p. 42

MESURE 2 : CREATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL ET D'INTERPRETATION DU GRAND SITE

Action n°18 ➤	Réhabilitation des Centres d'accueil et de leurs abords	p. 46
* Action n°19 ➤	Aménagements muséographiques de la Maison de Site et des Centres d'Accueil.....	p. 48

MESURE 3 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

* Action n°20 ➤	Mise en œuvre du Plan Local de la Randonnée	p. 50
* Action n°21 ➤	Développement des autres activités de pleine nature	p. 52

MESURE 4 : MISE EN PLACE DES SERVICES D'ACCUEIL ET D'INFORMATION

Action n°22 ➤	Amélioration de la couverture en téléphonie mobile	p. 54
Action n°23 ➤	Développement des sites d'accueil pour camping-cars.....	p. 56
Action n°24 ➤	Mise en place et gestion d'une signalétique cohérente	p. 58

AXE C : REDYNAMISATION ECONOMIQUE DU GRAND SITE

MESURE 1 : PROMOTION – COMMUNICATION

Action n°25 ➤	Positionnement marketing du Grand Site	p. 62
Action n°26 ➤	Edition de documentations touristiques et d'un site Internet	p. 64
Action n°27 ➤	Elaboration de la campagne de promotion collective « Puy Mary – Volcan du Cantal »	p. 66

MESURE 2 : DEVELOPPEMENT ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS TOURISTIQUES

Action n°28 ➤	Développement de produits d'accueil et d'animation Grand Site	p. 68
Action n°29 ➤	Développement de séjours de découverte et d'interprétation	p. 70
Action n°30 ➤	"Mise en marché" de l'offre touristique du Grand Site	p. 72
Action n°31 ➤	Soutien aux nouveaux projets d'hébergement ...	p. 74

MESURE 3 : ANIMATION DES VALLEES, REDYNAMISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Action n°32 ➤	Opération collective de modernisation (O.C.M.) du commerce et de l'artisanat	p. 76
Action n°33 ➤	Soutien aux animations et manifestations d'intérêt « Grand Site » et création d'un évènement Grand Site	p. 78
Action n°34 ➤	Elaboration d'un programme d'actions pédagogiques et culturelles	p. 80

AXE D : ANIMATION, SUIVI ET GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE

MESURE 1 : ANIMATION, SUIVI TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF DE L'OPERATION GRAND SITE

Action n°35 ➤	Animation et coordination de l'Opération Grand Site	p. 84
Action n°36 ➤	Information continue sur l'Opération Grand Site National	p. 86
Action n°37 ➤	Mise en place des Services d'Accueil, d'information et d'animation du Grand Site	p. 88

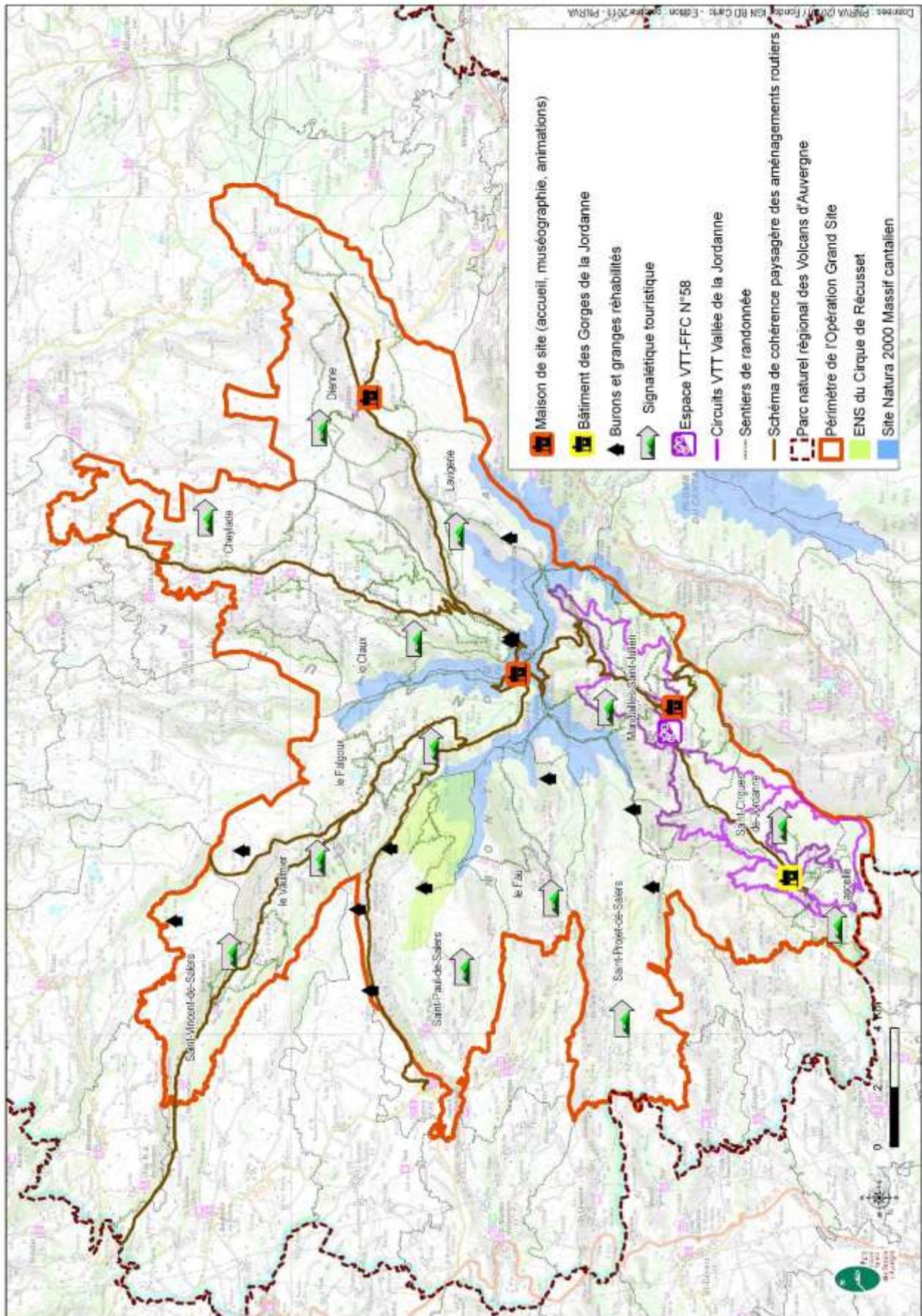
MESURE 2 : SUIVI PAYSAGER A LA REALISATION DES ACTIONS "OPERATION GRAND SITE"

Action n°38 ➤	Mission d'un paysagiste-conseil	p. 90
---------------	---------------------------------------	-------

MESURE 3 : EVALUATION DU PROGRAMME O.G.S.

Action n°39 ➤	Elaboration d'une table locale d'indicateurs et suivi des critères d'évaluation	p. 92
---------------	--	-------

Carte des projets réalisés sur le Grand Site du Puy Mary



Délibération du SMPM pour la candidature au label « Grand Site de France »

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY

1 rue de l'Olmet – 15 000 Aurillac

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27 octobre 2011, à Lascelles (14h30)

Délégués en exercice :	19
Présents votants :	14
Absents :	5

L'an deux mille onze, le vingt-sept octobre, le Comité Syndical, dûment convoqué le dix-sept octobre 2011, s'est réuni à 14h 30 à Lascelles, sous la présidence de M. Bernard DELCROS, Président du Syndicat Mixte.

Délégués votants :

MM Bernard DELCROS, Philippe MAURS, Maurice LAMOUREUX, Henri LANTUEJOL, Guy DELTEIL, Jean BAZELLE, Jean-Claude FESTAS, Christophe RAYNAL, Jean-Claude CHEYVIALLE, Jacques BERGERON, Philippe GANDILHON, Roger FAGEOL, Lucien CHAMBON,
Mme Geneviève FABRE.

Assistaient également :

M Bertrand ROQUECAVE, Bertrand GAUVRIT,
Mmes Magali CHRISTOPHE, Aurore PONS, Noémie FIOCRE, Virginie PASQUIER

OBJET : DEPOT DE CANDIDATURE AU LABEL « GRAND SITE DE FRANCE »

Le Syndicat Mixte du Puy Mary est membre fondateur et actif du Réseau des Grands Sites de France. Il anime depuis 1999, une Opération Grand Site qui a permis notamment d'améliorer l'accueil des visiteurs, de réaliser des travaux de restauration paysagère, etc.

Les conditions nécessaires à l'obtention du label national « Grand Site de France » sont aujourd'hui réunies. Ce label, attribué à seulement 10 sites à l'heure actuelle, est décerné non pas au site, déjà consacré par le classement mais à la structure de gestion pour la prise en compte des principes du développement durable dans la gestion du Grand Site.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **AUTORISE** le Président à déposer officiellement la candidature du Syndicat Mixte du Puy Mary auprès de l'Etat, en vue de l'obtention du label Grand Site de France.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents,*

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE,



Bernard DELCROS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
COMPTE TENU DE :

Sa publication le :
Sa transmission en Préfecture du Cantal le :



Etude de faisabilité d'un système de transport collectif (synthèse)

▪ Historique :

Avant d'arriver au projet d'expérimentation grandeur nature d'un système de transport et de découverte collectif sur le massif du Puy Mary, 3 années d'études, de comparatifs, d'enquêtes, d'analyses, de scénarios de gestion ont été nécessaires afin de s'assurer de la faisabilité d'un tel projet.

2001-2002 = première étape de l'étude de faisabilité

« L'étude de faisabilité qui a démarré en 2001, avait **pour objectif de faire l'expertise technique, juridique, commerciale, économique et financière** d'un système collectif de transport et de découverte, d'en examiner les variantes possibles, tout en respectant les impératifs économiques, touristiques et d'environnement, à savoir :

- compatibilité avec les objectifs de sauvegarde, de requalification du site, et de valorisation du potentiel touristique de la zone,
- réduction de la capacité de stationnement sur le site classé (Pas de Peyrol) et maintien du trafic de transit,
- équilibre de gestion de l'opération, qualité du service et des produits offerts.

Le rapport final d'étude remis à la mi-juin 2002 présente :

- une analyse externe concernant le périmètre d'étude, les pôles générateurs de déplacements, l'analyse des déplacements actuels sur le site et le descriptif de la clientèle actuelle sur le site ;
- les facteurs clés de succès liés au Syndicat Mixte du Puy Mary (structure de gestion), au site lui-même et au Transport Découverte ;
- le projet de desserte en Transport Découverte avec le périmètre, le marché et l'offre de transport, la déclinaison de la clientèle individuelle puis de la clientèle de groupe ;
- le compte d'exploitation rassemblant les investissements, les coûts d'exploitation, les dépenses de communication, les recettes et les voyages ;

Dans une dernière partie, le bureau d'études spécialisé « Effia Voyageurs » a mis en évidence les facteurs risques du système, les déclinaisons possibles du Transport Découverte et les types de convention envisageables et les compléments d'études qui permettraient de confirmer leur proposition ou de l'adapter.

2002-2003 = deuxième étape de précision et de validation du concept

Le bureau d'études ayant travaillé à partir des données existantes, il était important de préciser certains points qui pouvaient modifier le fonctionnement et donc avoir un impact sur le compte d'exploitation, voire même sur les investissements utiles.

L'étude complémentaire comporte deux parties :

- Partie 1 : la fréquentation du site et son amplitude dans le temps et l'espace,
- Partie 2 : la perception par les visiteurs du concept de Transport Découverte.

Partie 1 :

La première partie a permis de déterminer le type de véhicule et leur taux d'occupation dans les 5 vallées d'accès au Puy Mary sur une large amplitude horaire de 4h à 23h. Ainsi la répartition des véhicules, conducteurs et les fréquences de passage ont pu être optimisés en fonction du trafic réel sur les différentes vallées.

Partie 2 :

La deuxième partie a consisté en une enquête auprès des utilisateurs potentiels du système – visiteurs du site – afin de valider les scénarios décrits dans le projet : le concept d'un transport découverte, le type d'offre proposé, les formules découverte, la gamme de prix, la communication et l'information, les hypothèses de fréquentation.

❖ L'expérimentation du Transport-Découverte

Le projet de Transport-Découverte sur le Massif du Puy Mary, tel que proposé par le Cabinet d'études EFFIA Voyageurs, restreint le périmètre de desserte aux villages seuils (Mandailles / Dienne / Le Falgoux / Le Claux) afin d'offrir un service efficace et attrayant à la clientèle, diminuant ainsi le nombre de véhicules par rapport à une desserte de toutes les communes du massif (prévue initialement).



Les conditions de mise en œuvre de ce système étant conséquentes tant d'un point de vue logistique que financier (*acquisition de 12 minibus en lignes plus 3 de réserve, coût de fonctionnement (hors communication) de 205 000 euros par an*), il apparaît aujourd'hui inévitable de confirmer ces diverses hypothèses par un test grandeur nature.

Grâce à l'appui technique du cabinet EFFIA Voyageurs, les modalités techniques d'expérimentation seront définies afin de respecter au mieux les facteurs clés de succès identifiés dans l'étude de faisabilité et assurer une bonne représentativité du test.

La réussite du projet dépend donc de l'appropriation du système de transport par les acteurs locaux et de l'utilisation qu'ils en feront dans le cadre de leurs activités estivales.

Plusieurs objectifs ont été définis avec les partenaires locaux au cours de réunions de travail pour organiser le test autour du Transport Découverte entre les villages seuils et le Pas de Peyrol :

1. respecter les modalités techniques d'expérimentation du Transport Découverte (axes, fréquence, arrêts, horaires,...), et les « facteurs clés de succès » ;
2. valoriser l'identité visuelle « Transport-Découverte du Puy Mary » (reconnaissance des navettes Puy Mary, confort,...) ;
3. mettre en place les conditions du succès de l'opération (suppression des stationnements sur le secteur, mise en place de grands parkings dans les villages, période estivale pour une utilisation optimale des navettes,...) ;
4. informer, sensibiliser les visiteurs au Transport Découverte (accueillir dans les vallées, informer dans les bus sur les activités associées et sur le projet final, etc.) mais aussi au respect du site (interventions pédagogiques à destination des enfants et des adultes) ;
5. répartir les visiteurs le long du parcours, les faire rayonner sur tout le massif :
 - départs de visites aux différents arrêts ou animations à proximité des arrêts (notamment sur les thématiques des centres d'accueil),
 - produits de randonnées itinérantes de découverte du massif (à pied, avec des ânes,...) avec retour en bus vers les vallées ;
6. donner une vision spectaculaire ponctuelle aux alentours du Pas de Peyrol pour inciter les visiteurs à utiliser le Transport Découverte (animation visible de loin : montgolfière, rassemblement de parapentes,...) ;
7. rassembler les vallées autour d'un projet d'évènement commun (participation des associations des différentes vallées à des projets communs autour de l'accueil des enfants sur le site, de la mise en place d'un jeu d'énigmes sur le patrimoine du Massif...).

Articles de journaux sur l'O.G.S.

LA VOIX DU CANTAL

n° 2254 - Prix : 4 F.

HEBDOMADAIRE DÉPARTEMENTAL

VENDREDI 26 JUILLET 1996

Puy Mary : un grand site national pour le Cantal

Site emblématique du Cantal, le Puy Mary devrait accéder, d'ici peu, au cercle très fermé des grands sites nationaux. L'occasion d'améliorer l'accueil des visiteurs tout en préservant ce haut lieu du tourisme des dégradations inhérentes à son attrait.

« C'est le plus grandiose et le plus pittoresque de la Haute Auvergne. Du haut de ce belvédère on peut mieux apprécier les caractéristiques du paysage cantalien : la variété des formes, la richesse des couleurs, l'éclat de la lumière ». C'est à une véritable célébration du Puy Mary que se prête, en cette année 1931, Henri Delmont dans son « Guide du Cantal ».

Soixante-cinq ans plus tard, et quelques congés payés en plus,

ils sont de plus en plus nombreux à venir gravir chaque année la pente ardue menant au sommet du Puy Mary. Interdit d'accès jusqu'au mois de mai, il a réussi néanmoins à attirer en 1995 près de trois cent mille visiteurs. « Au fil des ans, explique Louis Galtier, directeur du Parc régional des Volcans d'Auvergne, ce site est devenu le symbole du Cantal. Ceci pour une raison simple. Il est très rapproché par les routes qui se rapprochent au Pas de Peyrol ». Situées à deux cents mètres du

sommet, elles permettent en effet aux visiteurs de se retrouver, après seulement une petite demi-heure de marche, à 1 787 mètres d'altitude où les attend un panorama exceptionnel.

Un embouteillage à 1500 mètres d'altitude

Si le succès du Puy Mary est indiscutablement lié à la route, celle-ci a nuï, au fil des ans, à la qualité paysagère du site. En témoignent les centaines de voitures transformant, au plus fort de la période estivale, le Pas de Peyrol en un immense embouteillage. Un état de fait également constaté par les touristes comme le démontrent les résultats de l'enquête menée en 1987. Insatisfaits quant aux conditions de stationnement, ils regrettaient, il y a près de dix ans déjà, l'absence d'information.

Il faudra attendre septembre 1995 et la visite du ministre de l'environnement, Corinne Lepage, dans le Cantal pour voir, selon Louis Galtier, la situation de ce site évoluer. « La visite du ministre a permis de débloquent rapidement des crédits nécessaires au lancement d'une étude autour du Puy Mary. Les trois autres départements auvergnats comptent de

grands sites régionaux. Ce n'était pas jusqu'ici le cas du Cantal qui, ne l'oublions pas, abrite le plus vieux volcan d'Auvergne ». Condition sine qua non de cette adhésion au cercle très fermé des grands sites nationaux : le strict respect de son environnement.

Intégrer les villages environnants

Premiers concernés par ce projet : les commerçants du Pas de Peyrol qui devront sans doute déménager, permettant ainsi au site de retrouver tout son éclat. Il en sera de même pour les parkings qui devraient désormais se situer dans les vallées, l'accès se faisant par navette. Une façon de permettre aux villages environnants, que sont Mandailles, Le Falgoux, Le Claux et Lavigerie, de profiter des retombées économiques.

Pour ce faire, une véritable politique d'animation et d'information devrait voir le jour au Puy Mary. L'occasion de susciter chez les touristes, consacrant en moyenne une heure et demie à ce sommet, l'envie de découvrir ces vallées incomparables de plus près.

Isabelle Colin

LE TOURISME DANS LE CANTAL

Le tourisme connaît depuis la dernière décennie un essor tel, qu'il tend à devenir l'activité dominante du département. Chaque année, le Cantal, qui compte près de 159000 habitants, reçoit près d'un million de touristes qui assurent sur le département 2000 emplois permanents et 8000 saisonniers.

Le Puy Mary a accueilli environ 300000 visiteurs l'an passé. Accessible de juin à novembre, ce chiffre s'explique par la très grande fréquentation de ce site en période estivale qui peut voir défiler près de 6000 personnes par jour.

Un grand site national en Auvergne Le Puy-Mary, Volcan du Cantal

Le Puy-Mary, situé au cœur du plus grand massif volcanique d'Europe vient d'être reconnu "grand site". Parmi les 32 sites validés en France, le seul en Auvergne.

Le Massif central en compte un deuxième, les Gorges du Tarn. Aux côtés de la Pointe du Raz, du Pont du Gard, du Mont-Michel "Puy-Mary, Volcan d'Auvergne", avec ses 2.500 km², fait figure d'espace de pureté et de grandeur.

Les volcans du Cantal ont une particularité : ils sont habités. Durant la période de l'estive, ils sont occupés par les troupeaux de vaches et de moutons... Des bêtes domestiques sages, confiées aux vastes pâturages par les éleveurs. Tant qu'il y aura des hommes, ce volcan sera vivant.

Le Puy-Mary est un sommet piétiné. Bon an mal an, ce sont 400.000 visiteurs et promeneurs qui se hissent jusqu'au sommet pour abreuver leurs yeux des majestueux paysages que l'on découvre tout autour.

Devant les risques de dégradation encourus par l'affluence touristique, il fallait et de manière urgente, prendre des mesures pour lui rendre son authenticité, le protéger et, en même temps, le mettre en valeur.

C'est à partir d'une étude commandée en 1993 par la Direction Régionale de l'Environnement Auvergne et le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, qu'à l'initiative du Conseil général, un Comité de Pilotage a mis en place une politique volontariste de développement durable du Massif du Puy-Mary.

Le projet émanant de cette réflexion a été déposé en 1999, auprès du Ministère, dans le cadre de son Opération Grand Site National.

Avis favorable

Réunie le 11 mars 1999, la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages donnait un avis unanime et favorable à projet et confirmait l'engagement de l'Etat dans le cadre de l'Opé-

ration Grand Site. Le Syndicat Mixte du Puy-Mary était créé en décembre 1999.

Il regroupe : le Conseil général du Cantal ; le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne ; les dix communes de Dièze, Lavignac, Cheylade, Le-Claux, St-Vincent-de-Salers, Le-Vaulmier, Le-Falgoux, Lascelle, St-Cirgues-de-Jordanne, Mandailles, St-Julien.

Ce Syndicat, garant de l'esprit du projet est la structure de gestion, de coordination, de suivi et d'animation. Il est l'interlocuteur direct de l'Etat dans cette opération et s'engage avec lui, par le biais d'une convention (prévue fin 2001).

Le Syndicat Mixte est administré par un Comité Syndical composé de 16 élus désignés par les organismes membres.

Le programme d'actions 2001

Dès 2000, le Syndicat Mixte a engagé des actions sur le terrain. La principale action 2001, qui déterminera l'avenir de l'Opération Grand Site est le Programme Général de Réhabilitation et de Mise en Valeur.

Il s'agit d'un programme pluriannuel précisant les travaux à réaliser, le schéma global de fonctionnement et le plan de financement détaillé des actions envisagées.

Une convention engageant les acteurs du grand site Puy-Mary aux côtés de l'Etat va être signée.

Pour mettre en œuvre la démarche, un directeur chef de projet vient de rentrer en fonction.

Homme jeune mais déjà professionnel expérimenté, M. Gauvrit va être l'animateur et le coordinateur des diverses actions qui vont à mesure se mettre en route.

Pour Roger Besse, président du Conseil

général et sénateur du Cantal, cette reconnaissance "Grand Site National" pour le Puy-Mary est d'une importance capitale pour le développement de cette région. Un sentiment partagé par les élus des communes concernées qui entendent tout mettre en œuvre, avec les forces vives du pays, pour tirer le meilleur parti du potentiel qui s'ouvre à la faveur de ce classement.

Tous vont se mettre en ordre de marche pour analyser et déterminer les actions à prévoir tant au niveau des structures d'hébergement, l'offre des produits touristiques, de la revalorisation du cadre de vie. Avec toujours et par tout une exigence, celle de la qualité que les projets soient privés, communaux ou intercommunaux.

Une volonté commune

On l'aura compris, la volonté commune est de s'unir dans



Au premier rang, Bernard Delcros, Roger Besse, Jacques Mézard et M. Gauvrit. Debout les maires du Pays du Puy Mary.

un projet qui allie la protection de l'environnement et le développement local.

"De grandes portes s'ouvrent... A nous d'agir ! Dans notre montagne sacrée habitée". "Un moyen de placer l'homme au centre d'un projet". "Il est bon d'apprendre à vivre avec le Puy-Mary". "Les hommes doivent contribuer à ce territoire d'exception qui conduit à un affichage ; en être digne", sont quelques réflexions glanées auprès des élus présents à la rencontre

de présentation qui a eu lieu à Aurillac à la mi-décembre, autour du président du Conseil général.

Le Puy-Mary Grand Site... C'est parti. Par les diverses routes y conduisant, les véhicules pourront circuler... librement.

Il n'y aura pas de navettes mais des circuits organisés à partir des villages qui forment sa couronne. Liberté, liberté, chérie...

Marthe Viallefont

L'Auvergnat
Vendredi 29 Décembre 2000

Crédits photos

Couverture

Narcissus Poeticus - H. Christophe - BIOME
L'Homme de pierres - Jean-Michel Peyral
Lys Martagon - H. Christophe - BIOME
Vue du Puy de la Tourte - G. Sudre
Drosera rotundifolia - H. Christophe - BIOME
La face nord du Puy Mary - H. Christophe - BIOME

Déclaration d'intention

Bernard Delcros – P. Soissons
L'Homme de pierres – Puy Chavaroche – G. Sudre

P.8

Retour sur le Pas de Peyrol des années 30 - Archives Départementales du Cantal

Drosera rotundifolia - H. Christophe - BIOME
Narcissus Poeticus - H. Christophe - BIOME
Trolle d'Europe - H. Christophe - BIOME
Aconit napel - H. Christophe - BIOME
Digitale pourpre - H. Christophe - BIOME

P.9

Marmotte - Pierre Méo
Chamois - Pierre Fleurant
Milan Royal - H. Christophe - BIOME
Cerf - René Barrière
Mouflon - René Barrière
La pyramide du Puy Mary et ses vallées disposées en étoiles - SMPM
Rousseur d'automne - G. Sudre

P.10

Lumière déclinante de fin d'été - G. Sudre
Le Puy Mary tourmenté - G. Sudre

P.11

Milan royal - H. Christophe - BIOME
Pêcheur à la mouche dans la Santoire - D. Frobert
P.12 - Cartes - SMPM

P.13 - Carte IGN - O. de la Roquetanière (PNRVA)

P.15, 16 et 17 - Ensemble des visuels - SMPM

P.21 - Carte IGN - O. de la Roquetanière (PNRVA)

P.23-32 - SMPM

P.33 - La Boudio - J.F Petiot / Alta Terra - S. Serre

P.34-43 - SMPM

P.48-49 - G. Amphoux - Cabinet Amphoux

P.50 - SMPM

P.51 - Esquisses - C. Chazelle - ARPAE

P.54-55 - SMPM

P.55 - Esquisse V. Trinh - Trinh&Laudat – « Le Projet »

P.57-62 - SMPM

P.63 - Handicare – Communauté de Communes du Pays de Murat

P.76 - SMPM

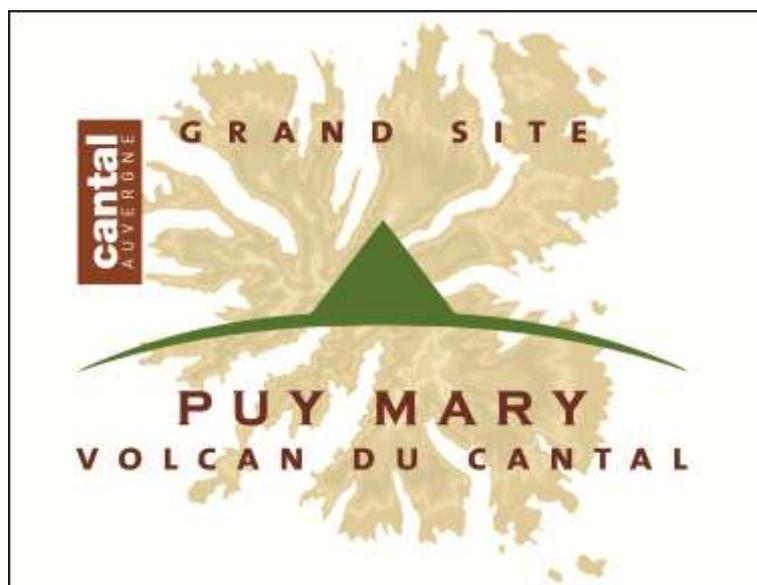
P.78

Barbastelle - J. SEON - Parc National des Cévennes

Epipogon sans feuille - H. Christophe – BIOME

P.79-81 - SMPM

P.95 - Annexe 5 – Carte IGN - O. de la Roquetanière (PNRVA)



SYNDICAT MIXTE DU PUY MARY

Maison de Site de Dienne
Route du Puy Mary
15300 DIENNE

Tél. : 04 71 20 31 61 - Fax : 04 71 20 27 58
courrier@puymary.fr - www.puymary.fr

